Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

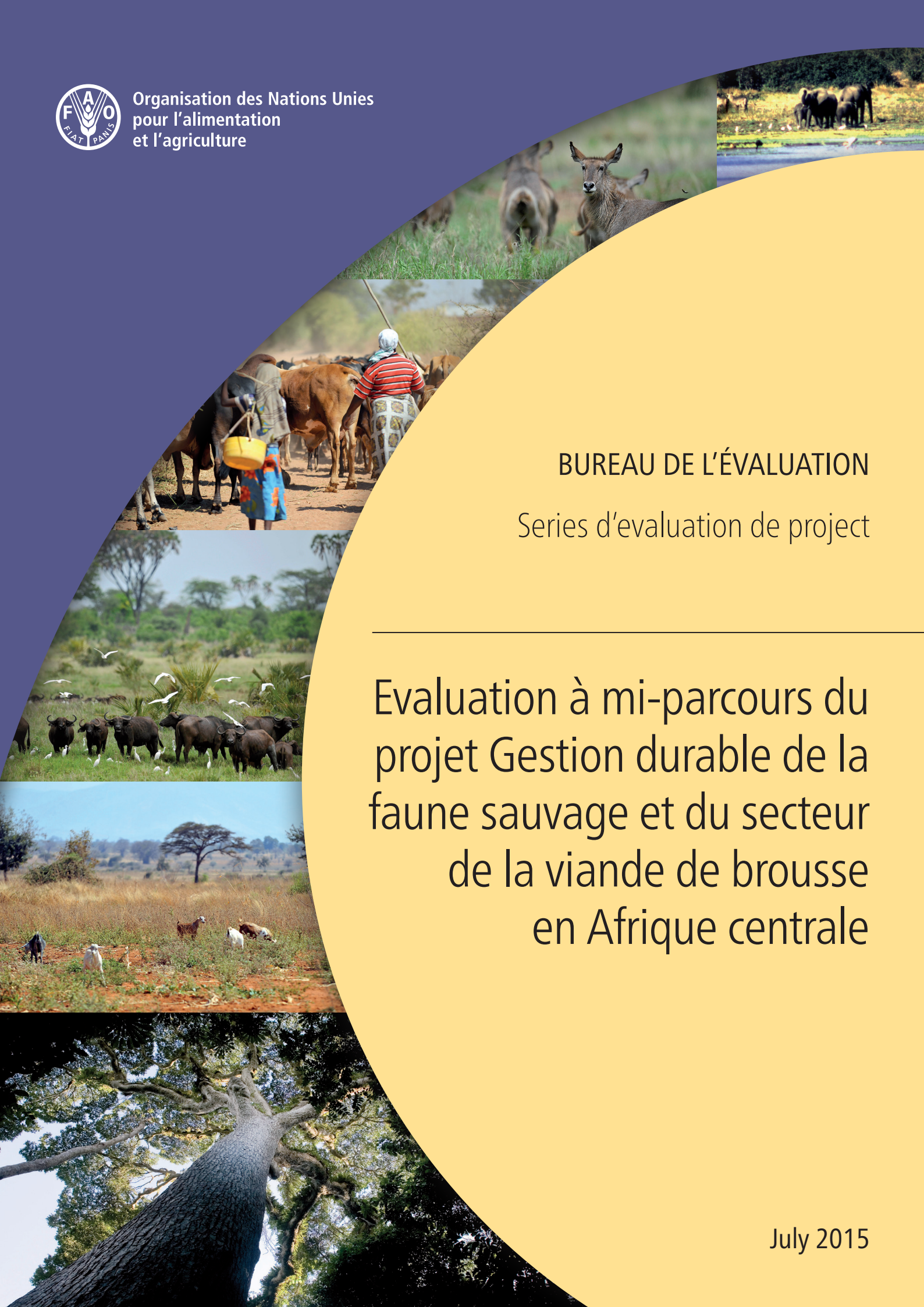

BUREAU DE L'ÉVALUATION

Series d'evaluation de project

Evaluation à mi-parcours du projet Gestion durable de la faune sauvage et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale

July 2015

SERIES D´EVALUATION DE PROJECT

Evaluation à mi-parcours du projet Gestion durable de la faune sauvage et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
BUREAU DE L'EVALUATION

July 2015

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de l'Évaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: http://www.fao.org/evaluation

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2015

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, Bureau d´Évaluation (OED)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agricult
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153
Rome, Italie
Email: evaluation@fao.org

FGCP/RAF/455/GFF

Matières

Remerciements ..... *vi*
Acronymes et Abréviations ..... *vii*

Résumé d'orientation 1

1. Introduction 8
1.1 Antécédents et objectif de l´évaluation 8
1.2 Méthodologie de l'évaluation 9

2. Contexte du projet 10

3. Analyse de la conception et de l'approche du projet 13
3.1 Approche du projet 13
3.2 Logique du projet 15
3.3 Bénéficiaires et parties prenantes 16
3.4 Calendrier et ressources financières 17
3.5 Arrangements institutionnels 18
3.6 Stratégie de sortie 18

4. Analyse du processus de mise en œuvre 20
4.1 Difficultés rencontrées dans le processus de mise en œuvre 21
4.1.1 Cas particulier de la République Centrafricaine 22
4.2 Gestion du projet 23
4.3 Gestion des ressources humaines 24
4.4 Gestion des ressources financières 26
4.4.1 Cofinancements dégagés au cours de l'année 2014 28
4.5 Arrangement institutionnels 29

5. Analyse critique des résultats et contribution aux objectifs établis 31
5.1 Réalisation au niveau des produits 31
5.2 Réalisation au niveau des résultats 32

6. Analyse selon les critères d'évaluation 33
6.1 Pertinence 33
6.2 Efficacité 34
6.3 Efficience 36
6.4 Durabilité 37
6.4.1 Durabilité au niveau des communautés villageoises 37
6.4.2 Durabilité au niveau des institutions 38
6.4.3 Durabilité environnementale 38
6.5 Impact 39

7. Questions transversales 40

7.1 Intégration de l'approche Genre 40

7.2 La question des peuples autochtones (PA) 40

7.3 Développement des capacités 41

7.4 Matrice de notation du FEM 42

8. Questions clés de l'évaluation et conclusions générales 43

9. Recommandations 46

10. Actions conseillées 49

Tableaux et figures

Tableaux

Tableau 1: Composition des équipes nationales et répartition sur le terrain et leurs moyens de transports 26
Tableau 2: Répartition du budget par composante....27
Tableau 3: Répartition du budget par année 27
Tableau 4: Situation des fonds de contrepartie des États 28
Tableau 5: Forces et faiblesses du projet 36
Tableau 6: Budget prévu, budget consommé 36

Figure

Figure 1: Modèle logique du projet....15

Remerciements

La réalisation de cette évaluation à mi-parcours du Projet GCP/RAF/455/GFF est le fruit de la franche collaboration de toutes les parties prenantes de ce projet (communautés villageoises, société civile, ONG internationales, secteur privé, autorités administratives locales et villageoises, responsables et cadres des Ministères impliqués dans le projet, …) rencontrées sur le terrain ou avec qui nous nous sommes entretenus à distance. L'équipe d'évaluation tient à leur exprimer ses plus vifs remerciements.

Les profonds remerciements de l'équipe d'évaluation vont également au Bureau de l'Evaluation de la FAO au Siège à Rome et plus particulièrement à Raquel Cabello Arribas pour son soutien fort et sa direction; au Responsable du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale et aux Représentations nationales de la FAO - leurs premiers responsables et leurs équipes – du Congo, du Gabon, de la RCA et de la RDC, pour leur accueil et les appuis multiformes qu'elles lui ont apportés; à la Coordination sous-régionale, aux coordinations nationales et aux équipes nationales du projet pour leur disponibilité et leur franche collaboration.

Enfin, l'équipe d'évaluation adresse ses chaleureux remerciements à toutes les personnes ressources qui ont contribué à la réalisation de la mission d'évaluation à mi-parcours.

A toutes et à tous, l'équipe d'évaluation dit merci de ces échanges cordiaux, francs, constructifs et de leur précieux temps qu'elles/ils lui ont accordé.

Composition de l'équipe de l'évaluation

Équipe de l'évaluation

1. Flavie Alice NGOMA (socio-économie, renforcement des capacités), Chef de mission
2. Jean Albert Placide KAYA (forêts, environnement, changements climatiques), consultant national indépendant. Congo
3. Elvis Joé MVE ABESSOLO (droit de l'environnement, gestion des ressources naturelles), consultant national indépendant. Gabon.
4. Samuel BEGAA YENDJOGI, (expert forestier, ingénieur), consultant national indépendant. République démocratique du Congo.
5. Gervais PAMONGUI (forêts, gestion et développement durable), consultant national indépendant. République centrafricaine.

Bureau de l'évaluation de la FAO
Raquel CABELLO, Manager de l'évaluation (OED)

Acronymes et Abréviations

ADM	Analyse et développement de marché
AFAOR	Administratrice de la Représentation FAO
AGIR-CF	Actions pour la gestion intégrée des ressources naturelles en Centrafrique
AGR	Activités génératrices de revenus
ALPL	Association pour la lutte contre la pauvreté dans la Lobaye
APDS	Aires protégées de Dzanga-Sangha
ATN	Assistant technique national
BH	Responsable du budget
CASDF	Compte d'affectation spéciale pour le développement forestier
CB	Chef de bridage (économie forestière)
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEG	Collège d'enseignement général
CIFOR	Centre international pour la recherche forestière.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRMF	Centre international de recherches médicales.
CN	Coordonnateur national
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COPIL	Comité de pilotage
CSR-FAO	Coordination sous-régionale de la FAO
CTP	Conseiller technique principal
DFAP	Direction de la faune et des aires protégées
DR1	Direction régionale N°1 des eaux et forêts
ECOFAC	Programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAO-CF	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en Centrafrique
FBA	Field budget autorization
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GTZ	Coopération technique allemande
INCEF	Fonds international pour la conservation et l'enseignement
ISDR	Institut supérieur de développement rural
LoA	Lettre d'accord
LTO	Fonctionnaire d'appui technique principal
MEFCP	Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche
MEFDD	Ministère de l'économie forestière et du développement durable (Congo)
OCDH	Organisation centrafricaine pour les Droits de l'Homme
OCFSA	Organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique
OED	Bureau de l'évaluation de la FAO
OFAC	Observatoire des forêts d'Afrique centrale
ONG	Organisation non gouvernementale
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

PF AGIR-CF	Point focal actions pour la gestion intégrée des ressources naturelles en Centrafrique
PFNL	Produits forestiers non Ligneux
PFO-FEM	Point focal du Fonds pour l'environnement mondial
PIR	Examen de la mise en œuvre du Projet du FEM
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PP	Partie prenante
PTA	Plan annuel de travail
RAF	Responsable administratif et financier
RAPAC	Réseau des aires protégées d'Afrique centrale
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RIP/PIR	Rapport de la mise en œuvre du projet / Project implementation report
RIP/PIR	Rapport initial du Projet /Project inception Review
SCAD	Société centrafricaine de déroulage
SOBEPAB	Solidarité pour le bien être des peuples autochtones de Bagandou
TdR	Termes de référence
TNA	Diagnostic des besoins de formations (Training Needs Assessment en Anglais)
TNS	Tri national de la Sangha
TPE	Très petites entreprises
TRAFFIC	Réseau de surveillance pour le commerce de la faune et de la flore sauvages
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UK	United Kingdom
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WCS	Wildlife conservation society.
WWF	World Wild Fund

Résumé d'orientation

Introduction

ES1 Le projet «Gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale» GCP/RAF/455/GFF est un projet sous-régional mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en collaboration avec les Ministères en charge de la faune du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine (RCA) et la République Démocratique du Congo (RDC), et les partenaires techniques et de cofinancement (CIFOR, CIRAD, UICN, COMIFAC, RAPAC, Rougier Gabon).

ES2 Les objectifs du projet GCP/RAF/455/GFF sont de démontrer que la gestion participative de la faune sauvage peut être une stratégie viable pour conserver la fonction, l'intégrité et la biodiversité de l'écosystème forestier (objectif de conservation) et de renforcer et d'augmenter la viabilité des moyens d'existence des communautés locales (objectif de développement) dans le Bassin du Congo.

ES3 Afin de faciliter le développement et la reproduction des systèmes de gestion participative de la faune sauvage dans les quatre pays cibles, le projet prévoit de: (i) faciliter la mise en œuvre de réformes juridiques et stratégiques afin que les communautés aient des droits exclusifs sur la faune sauvage présente sur leurs terres; définir les critères de légalité pour le prélèvement et la vente de la faune sauvage; d'élaborer une politique régionale de gestion de la faune sauvage. (ii) Développer des outils devant servir à l'élaboration de règles/règlements communautaires pour la gestion de la faune sauvage. (iii) Contribuer au développement des capacités des organismes chargés de soutenir les communautés villageoises et au renforcement des capacités de plusieurs parties prenantes importantes (chefs de communauté, institutions de soutien et organismes de supervision).

ES4 Le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo ont reconnu l'importance de renforcer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts et des terres bien avant que ne commence l'élaboration du projet. Pour marquer leur soutien au projet, les quatre pays ont présenté le concept de projet initial lors des consultations ayant eu lieu dans le cadre de l'initiative du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) « Soutien à la gestion durable des écosystèmes forestiers dans le Bassin du Congo ».

ES5 Le projet est opérationnel depuis le mois de septembre 2012 et est prévu pour une durée de cinq ans.

ES6 Le document du projet prévoit une évaluation indépendante à mi-parcours durant la seconde année de mise en œuvre pour mieux réorienter les activités du projet. Elle intervient 28 mois après le démarrage effectif du projet.

ES7 L'évaluation à mi-parcours du projet a pour but de fournir à toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements des pays partenaires, le Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et la FAO, à tous les niveaux concernés, une analyse indépendante et rigoureuse du déroulement du projet, de son état d'avancement, de sa performance et des répercussions éventuelles, à la lumière des observations, sur l'atteinte des produits attendus.

Méthodologie

ES8 L´évaluation à mi-parcours a été mise en œuvre selon les directives du Bureau d'évaluation de la FAO (OED). Elle adhère aux normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et aux principes d'éthique, de transparence, d'impartialité, d'indépendance et de qualité des consultations.

ES9 L'évaluation cherche, conformément aux termes de références, à répondre aux questions clés qui se posent sur le projet.

ES10 L'évaluation du projet a été réalisée selon les critères de pertinence de l'intervention, d'efficacité et d'efficience de la mise en œuvre, d'impact et de durabilité des résultats acquis.

ES11 L'évaluation a été consultative. Toutes les parties prenantes - internes et externes – du projet tant aux niveaux national, local que sous-régional, les bénéficiaires directs ou indirects du projet, les principales composantes sociales des communautés villageoises (les femmes et les hommes, les minorités ethniques telles que les populations autochtones là où elles existent, ont été consultées.

ES12 Les outils de collecte des informations utilisés: i) entretiens individuels et collectifs semi-structurés; ii) visites sur les sites pilotes des projets nationaux; iii) la revue documentaire. La triangulation des informations ainsi collectées a permis leur validation, et leur analyse a abouti aux conclusions et recommandations présentées dans le présent rapport d'évaluation.

ES13 Outre les problèmes de sécurité (Cf. infra), l'équipe d'évaluation a dû faire face à quelques contraintes : la brève durée de la mission d´évaluation par rapport à l´étendue géographique et la complexité institutionnelle du programme; l'éloignement des sites pilotes a limité le temps et le nombre des visites; la disponibilité assez limitée de certains informateurs clés tels que les cadres de l'Administration centrale qui cumulent plusieurs responsabilités.

Principaux résultats de l'évaluation

Conception du projet et approche mise en oeuvre

ES14 Le projet a pour objectif général de démontrer que la gestion participative de la faune sauvage peut être une stratégie viable pour conserver la fonction, l'intégrité et la biodiversité de l'écosystème forestier dans le bassin du Congo. Eu égard au contexte, les objectifs et les résultats de développement sont tout à fait pertinents et correctement établis à partir de l'analyse de la situation.

ES15 La conception et l'approche développée pour la mise en œuvre du projet sont pertinentes et adéquates. La conception du projet répond à la nécessité des États de concilier les besoins de développement socio-économique et la gestion durable de la faune sauvage dans un contexte marqué par une pauvreté généralisée. Le projet propose des approches participatives et communautaires qui sont testées sur des sites pilotes pour être ensuite dupliquées dans d'autres zones des pays cibles.

ES16 Les résultats attendus couvrent à la fois des aspects de réglementation aux niveaux sous-règional et national et des aspects de renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans celles-ci, tant du côté des communautés locales qu'au niveau institutionnel. Le projet a une approche pragmatique par rapport aux expériences et erreurs du passé.

ES17 La logique du projet est cohérente et devrait permettre au projet d'atteindre les résultats immédiats. L'interaction de ces derniers aboutira à l'atteinte de l'objectif du projet. Les résultats ont été formulés de façon claire. Les indicateurs sont, globalement, réalistes, cependant certains d'entre eux gagneraient à être revus.

ES18 La durée prévue et les ressources humaines et financières allouées, à l'origine, au projet sont suffisantes pour mettre en œuvre les activités prévues et atteindre les résultats escomptés. Néanmoins, quelques circonstances imprévues ont eu une incidence négative sur les ressources financières disponibles.

ES19 Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés villageoises des sites d'intervention du projet. Le projet implique également des parties prenantes variées: personnes impliquées

dans le commerce de la viande de brousse, transporteurs, pourvoyeurs de moyens pour la chasse, autorités locales, services étatiques, propriétaires terriens, ONG nationales et internationales, entreprises d'exploitation forestière; toutes ces parties prenantes ont un rôle à jouer dans le projet.

ES20 Le projet est mis en œuvre sur des sites pilotes afin de tester à une petite échelle la stratégie proposée, à savoir la gestion participative du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse, avant de l'appliquer dans d'autres zones.

ES21 Les arrangements institutionnels prévus pour la mise en œuvre du projet sont adaptés. Ils ont joué un rôle important dans le démarrage du projet et permis à ce dernier de commencer ses activités malgré les difficultés auxquelles il a été confronté.

ES22 Des mécanismes ont été prévus dès la conception du projet pour garantir la durabilité des résultats acquis.

Processus de mise en œuvre du projet

ES23 Dans sa conception, la stratégie d'intervention du projet basée sur la participation des populations et sur des partenariats multi-acteurs est adaptée.

ES24 La méthodologie choisie par le projet caractérisée par une participation volontaire, une implication étroite des communautés locales et une phase test sur des sites pilotes est adaptée. La participation des parties prenantes est rendue concrète par la mise en place, au niveau de chaque site pilote du projet, d'une plateforme constituée des représentants des différents acteurs impliqués.

ES25 La répartition du budget entre les différentes composantes du projet est jugée pertinente et rationnelle par rapport aux objectifs de changement ou résultats attendus. Néanmoins, il n'existe pas de mécanisme de suivi financier au niveau national, ce qui limite la maîtrise de leur budget par les équipes nationales.

ES26 Le projet a dû affronter des difficultés tant au niveau interne qu´externe ce qui a provoqué des retards dans sa mise en œuvre et certaines contraintes. Parmi les difficultés rencontrées il y a la situation sécuritaire qui a obligé le projet à suspendre les activités en RCA pendant une période assez longue.

ES27 Un aspect à améliorer; le projet ne dispose pas de système de suivi-évaluation (S&E) interne lié au Cadre de résultats. Le projet se base, met l'accent sur la capitalisation (les rapports internes) et l'Examen de la mise en œuvre du projet (PIR) du FEM pour mesurer son niveau d'avancement. Le contrôle de suivi des activités du projet est effectué durant les réunions du COPIL qui prend ensuite éventuellement des décisions de réorientation du projet.

Résultats et contribution aux objectifs établis

ES28 Le retard pris au démarrage du projet et les difficultés rencontrées dans son exécution ont repoussé la mise en œuvre des activités, ce qui a eu des répercussions sur la réalisation des produits.

ES29 Les diagnostics et outils produits vont dans le sens des priorités nationales des États qui cherchent à connaitre, avant la mise en œuvre de la gestion participative, l'état de la faune dans leurs forêts et à asseoir une politique nationale de gestion de la faune.

ES30 Le Résultat 1, portant sur la mise en place du cadre juridique dans les pays impliqués, peut être considéré atteint à 50 pour cent. Etant donné le retard pris par le projet et la complexité liée à l'élaboration des politiques, l'équipe d'évaluation recommande un effort majeur de la part des équipes nationales en termes de lobbying/plaidoyer, communication et sensibilisation auprès des décideurs.

ES31 Conclusion, recommandations, actions suggérées.

ES32 Ce projet est **pertinent** et ses objectifs et résultats sont en conformité avec les politiques nationales, ainsi qu'avec les engagements régionaux et internationaux pris par les pays impliqués.

ES33 De l'analyse des résultats obtenus, il apparaît que le niveau d'exécution du projet est inférieur à 50 pour cent. Le projet étant dans sa première année de véritable mise en œuvre, les équipes nationales et la Coordination sous-régionale ont donc accompli une prouesse en réalisant durant l'année 2014 ce qui était également prévu pour 2013. Bien que le projet semble assez loin d'avoir atteint ses objectifs intermédiaires, le grand nombre d'activités menées a créé les bases pour y parvenir.

ES34 Étant donné le niveau de consommation du budget par rapport aux produits réalisés, **l'efficience** du projet est estimée modérémment insatisfaisante. Le projet ne dispose plus que de 42 pour cent du budget total pour mettre en œuvre les activités des Composantes 2 et 3 dont dépend en grande partie l'atteinte des objectifs du projet.

ES35 La **durabilité** du projet est partie intégrante de la stratégie de gestion participative de la faune sauvage. Elle dépend, entre autres, des capacités et de la maitrise des outils de gestion communautaire acquises par des communautés locales et institutions parties prenantes au projet.

ES36 Au stade actuel du projet (un an de mise en œuvre effective sur le terrain), il est difficile de parler **d'impact** à court terme. Cependant, à travers la délimitation participative des forêts communautaires et la connaissance qu'ont mainteant les communautés qu'elles peuvent autogérer leurs ressources fauniques pour en vivre durablement, le projet a déjà un impact positif immédiat sur les populations des sites pilotes.

ES37 L'accès équitable des femmes et des PA, aux bénéfices/avantages (y compris les formations) engendrés par le projet, devrait faire l'objet d'une définition de stratégie particulière. En effet: i) bien que le document de projet reconnaît l'importance des femmes et prévoit de les impliquer de façon spécifique dans ses activités, aucun indicateur de résultats tenant compte de la dimension du **genre** n'a été formulé dans le PTA 2014; ii) Les **peuples autochtones** (PA) ne sont pas explicitement cités comme partie prenante «spécifique» dans le document de projet. Une stratégie spécifique devrait être mise en place pour assurer une participation réelle des PA dans les sites pilotes, car cette expérience sera précieuse pour la reproduction de la stratégie de gestion participative.

ES38 L'évaluation à mi-parcours a tenté d'apporter des réponses à quatre questions clés importantes pour la suite de la mise en oeuvre du projet, à savoir:

- Sur les cadres juridiques des pays impliqués: pour l'heure, selon les pays, ce cadre juridique est soit inexistant soit partiellement développé.
- Les communautés et les institutions de soutien ont-ils développé effectivement des capacités adéquates pour continuer à élaborer et mettre en œuvre la gestion participative de la faune sauvage? Le renforcement des capacités des communautés et institutions de soutien a connu des retards du fait du démarrage tardif du projet. Cette composante sera développée au cours de cette seconde phase du projet bien que certaines activités sur le terrain ont déjà favorisé des apprentissages

ES39 La gestion participative de la faune sauvage est-elle effective dans les communautés ciblées ? Le projet a connu des difficultés à son début. Cela a retard sa mise en oeuvre et et par ricochet celle de la stratégie sur le terrain. Mais les outils sont déjà élaborés à cet effet et la gestion participative débutera au cours de l'année 2015.

ES40 Le projet est-il dans la bonne voie pour atteindre les résultats attendus? Oui cela ne fait aucun doute, en ce qui concerne en particulier le Congo, le Gabon et la RDC. Cependant il doit reléver quelques défis et le projet a le potentiel nécessaire pour y parvenir.

ES41 Afin de faciliter la comparaison avec les rapports de routine du FEM, l´évaluation a noté la réussite du projet sur le système d´échelle de six points du FEM: Très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), marginalement satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MI), Insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI), évalués dans le cadre suivant avec des commentaires.

Critères de valorisation	Rating
Réalisation des objectifs	MS
Réalisation des résultats et activités	MS
Progrès ver l´atteinte de FEM-4 domaines d´intervention priorités/objectifs	S
Coût-efficacité	I
Risques et gestion de risques	MI
Durabilité	MS
Participation des parties prenantes	S
Approche de mise en œuvre	MS
Appropriation par le pays	MS
Planification financière	MS
Reproductivité	MS
Suivi et évaluation	MI

Recommandations

ES42 L'équipe d'évaluation propose des recommandations à l'endroit des acteurs majeurs du projet.

Recommandation 1: au COPIL sous-régional et à la FAO

Procéder au recrutement d'un Coordonnateur sous-régional pour dégager le LTO d'une double charge et mettre fin à un cumul de fonctions forcément pesant. Le projet disposera ainsi d'un responsable sous-régional qui consacrera pleinement son temps et son énergie au projet, comme prévu dans le document de projet.

ES43 Le fonctionnaire d'appui technique principal (LTO) de la FAO du bureau de Libreville assure depuis 2013 un intérim de la direction operationnelle du projet? tout en cumulant avec ses fonctions propres. Un cumul de missions, de fonctions, aussi performante, aussi compétente, que soit la personne qui l'assume, a toujours des limites (l'une ou l'autre des deux charges peut en patir d'une manière ou d'une autre).

Recommandation 2: au Gouvernement de chaque pays partie prenante

Débloquer les crédits restants alloués comme fonds de contrepartie nationale afin de permettre au projet de disposer des ressources financières adéquates pour réaliser son plan de travail tel que prévu jusqu'en septembre 2017.

ES44 Au moment d'entamer sa phase de mise en pratique effective de la gestion participative, le projet ne dispose plus que de 42 pour cent du budget pour réaliser plus de 50 pour cent des activités prévues. La mise à disposition des fonds de contreparties nationales permettrait au projet de travailler dans la sérénité, réaliser la suite de son programme et atteindre les résultats visés et ses objectifs.

Recommandation 3: à la FAO, la Coordination sous-régionale et à la COMIFAC

Plaider auprès des Ministres et hauts Responsables des pays pour l'adoption rapide des lois relatives à la gestion de la faune et de la viande de brousse et permettre aux activités de la composante 2 du projet de se dérouler dans les temps.

ES45 L'examen de l'exécution du PTA 2014 a révélé que le projet connaît certains blocages dans son exécution liés à la corrélation entre certaines réalisations. A titre d'illustration, le fait que les politiques nationales sur la gestion de la faune sauvage ne sont pas élaborées, les équipes nationales du projet ne peuvent pas préparer la feuille de route pour la mise en œuvre de la gestion participative.

ES46 L'équipe d'évaluation recommande un effort majeur en termes de lobbying/plaidoyer, communication et sensibilisation auprès des décideurs ainsi qu'une réflexion au niveau du projet impliquant la COMIFAC afin de trouver des parades et solutions à ces blocages.

Recommandation 4: au Gouvernement de chaque pays partie prenante

Pour marquer fortement son soutien au projet, diligenter la mise en place de la politique nationale de la gestion durable des ressources naturelles en général et de la faune sauvage en particulier ainsi que le cadre juridique qui s'y rapporte, en conformité avec la Stratégie sous-régionale nouvellement adoptée au sein de la COMIFAC

ES47 Sans un cadre juridique adéquat, favorable, le projet va travailler dans l'illégalité dans ses activités de promotion du commerce de la viande de brousse. Le cadre juridique en matière de faune dans lequel va être menée la gestion participative dans chacun des pays doit s'inspirer de la politique nationale du pays. Deux instruments absolument indispensables pour la mise en œuvre du projet.

Recommandations 5: à la FAO, à la Coordination sous-régionale et aux équipes nationales:

Élaborer et appliquer une stratégie tenant compte de la dimension du genre assurant un accès équitable des femmes aux avantages et bénéfices que va générer le projet

ES48 Il est recommandé de formuler clairement une stratégie favorisant un accès équitable des femmes aux bénéfices/avantages générés par le projet, afin qu'elles bénéficient équitablement des opportunités offertes par l'utilisation durable des ressources, au même titre que les hommes

Recommandations 6: à la FAO, à la Coordination sous-régionale et aux équipes nationales

Élaborer une stratégie claire qui permettra aux populations autochtones de participer pleinement au projet et d'avoir accès directement et équitablement aux avantages que pourraient apporter le projet, sans pour cela passer par l'intermédiaire des populations bantoues

ES49 Les PA ne sont pas explicitement considérés comme partie prenante «spécifique» du projet. Une stratégie spécifique devrait être mise en place pour assurer une participation réelle et une implication forte des PA dans les sites pilotes du projet.

ES50 En cas d'obtention de fonds supplémentaires pour prolonger l'expérience de la «gestion participative» sur un deuxième groupe de sites pilotes, il serait important, au Gabon et en RDC, de sélectionner des villages comprenant une communauté PA comme sites pilotes.

Recommandation 7: à la Coordination sous-régionale du projet

Mettre en place un système de suivi-évaluation facile à manier par les utilisateurs potentiels, pour pouvoir prendre des décisions basées sur des évidences claires et systématisées

ES51 Un projet, surtout de cette envergure, ne peut pas fonctionner correctement sans disposer d'un système, d'outils qui permettent de surveiller et contrôler son état d'avancement vers les résultats attendus.

ES52 Le projet entre dans sa phase de réalisation d'activités concrètes (notamment pour les composantes 2 et 3), il est donc impératif et urgent d'activer un système de suivi-évaluation.

Recommandation 8: A la FAO et la Coordination sous-régionale

Mettre en place un système mixte - à la fois communautaire et individuel - permettant aux individus des communautés villageoises de tirer profit des bénéfices du projet

ES53 Le contexte socio-économique dans lequel est réalisé le projet est caractérisé par la pauvreté: il n'y a pas d'emplois dans les villages et les revenus proviennent essentiellement de la chasse. Si lorsque le projet fonctionne et génère des revenus, les individus de la communauté n'en perçoivent pas directement les bénéfices ou ne gagnent pas d'argent, les personnes insatisfaites des mécanismes de gestion communautaires en place vont contrevenir aux lois et règlements appliqués par la communauté.

ES54 A l'issue du projet, les communautés villageoises devraient voir leur situation s'améliorer tant au niveau global qu'individuel.

Actions suggérées

ES55 L´équipe d´évaluation voudrait apporter des idées, des actions conseillées ou suggestions pouvant améliorer la mise en œuvre du projet en vue de mieux atteindre les objectifs et résultats attendus et augmenter les bénéfices /avantages produits par le projet.

Action 1 (COPIL sous-régional, FAO)

- Vu les limitations financières qui pourraient se profiler à l'horizon, il est suggeré de réduire la portée du projet. Il faut poursuivre le projet avec les trois pays actuellement impliqués (Congo, Gabon et RDC) et ne pas ouvrir de nouveaux sites pilotes à moins que de nouveaux financements ne soient disponibles.

Action 2 (FAO)

- Communiquer une fois par trimestre l'état des dépenses et le solde du budget du projet aux équipes nationales.

Action 3 (FAO)

- Favoriser le processus de mise en place des «baby budget Project».

Action 4 (FAO)

- Favoriser la création et la promotion de très petites entreprises (TPE) pour l'exploitation des PFNL ou toute autre ressource naturelle disponible, dans le cadre de la mise en place d'activités alternatives génératrices de revenus dans les villages.

Action 5 (Equipes nationales et la Coordination du projet)

Améliorer la communication avec les partenaires en attendant la finalisation du plan de communication

1. Introduction

1.1 Antécédents et objectif de l´évaluation

1 Le projet «Gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse en Afrique centrale» GCP/RAF/455/GFF est un projet sous-régional mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en collaboration avec les Ministères en charge de la faune du Congo, du Gabon, de la République Centrafricaine (RCA) et la République Démocratique du Congo (RDC), et les partenaires techniques et de cofinancement (Centre international pour la recherche forestière – CIFOR; Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement – CIRAD; Union internationale pour la conservation de la nature – UICN; Commission des forêts d'Afrique Centrale – COMIFAC; Réseau des aires protégées d'Afrique Centrale – RAPAC; Rougier Gabon).

2 Les objectifs du projet GCP/RAF/455/GFF sont de démontrer que la gestion participative de la faune sauvage peut être une stratégie viable pour conserver la fonction, l'intégrité et la biodiversité de l'écosystème forestier (objectif de conservation) et de renforcer et d'augmenter la viabilité des moyens d'existence des communautés locales (objectif de développement) dans le Bassin du Congo.

3 Afin de faciliter le développement et la reproduction des systèmes de gestion participative de la faune sauvage dans les quatre pays cibles, le projet prévoit de: (i) faciliter la mise en œuvre de réformes juridiques et stratégiques afin que les communautés aient des droits exclusifs sur la faune sauvage présente sur leurs terres; définir les critères de légalité de prélèvement et vente de la faune sauvage; d'élaborer une politique régionale de gestion de la faune sauvage. (ii) Développer des outils devant servir à l'élaboration de règles/règlements communautaires pour la gestion de la faune sauvage tels que: incitations financières, systèmes de surveillance de la faune sauvage et campagnes de sensibilisation ciblées. (iii) Contribuer au développement des capacités des organismes chargés de soutenir les communautés villageoises, au renforcement des capacités de plusieurs parties prenantes importantes (chefs de communauté, institutions de soutien et organismes de supervision).

4 Le projet est opérationnel depuis le mois de septembre 2012 et est prévu pour une durée de cinq ans.

5 Le document du projet prévoit une évaluation indépendante à mi-parcours durant la seconde année de mise en œuvre pour mieux réorienter les activités du projet.

6 L'évaluation à mi-parcours du projet a pour but de fournir à toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements des pays partenaires, le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et la FAO à tous les niveaux concernés, une analyse indépendante et rigoureuse du déroulement du projet, de son état d'avancement, de sa performance et des répercussions éventuelles, à la lumière des observations, sur l'atteinte des produits attendus.

7 L'évaluation à mi-parcours intervient 28 mois après le démarrage effectif du projet. Selon les termes de référence (TdR) de l'évaluation (voir Annexe 1), elle a été inscrite dans le plan de travail du projet pour 2014 mais suite aux incidents de sécurité survenus à Kinshasa la mission sur le terrain de la Chef d'équipe d'évaluation a du être reprogrammée et s'est déroulée du 26 janvier au 15 février 2015. La mission de certains consultants nationaux (du Gabon, de la RCA) s'est prolongée jusqu'à la dernière semaine de février en raison de problèmes logistiques. La RCA n'étant pas incluse, pour des raisons de sécurité, dans le programme de mission sur le terrain de la Chef d'équipe, le consultant national a travaillé seul en coordination et sous la supervision de cette dernière.

1.2 Méthodologie de l'évaluation

8 L´évaluation à mi-parcours a été mise en œuvre selon les directives du Bureau d'évaluation de la FAO (OED). Elle adhère aux normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et aux principes d'éthique, de transparence, d'impartialité, d'indépendance et de qualité des consultations.

9 Tout en gardant à l'esprit qu'elle a lieu à mi-parcours du projet, l'évaluation cherche à répondre aux questions clés suivantes (voir TdR Annexe 1):

- Est-ce que les cadres juridiques des pays impliqués dans le projet fournissent une base appropriée pour le développement de la gestion participative de la faune? Dans quelle mesure?
- Dans les communautés ciblées par le projet, la gestion participative de la faune sauvage est-elle effective et dans quelle mesure peut-elle être reproduite ailleurs?
- Est-ce que les communautés et les institutions de soutien ont développé effectivement les capacités adéquates pour continuer à élaborer et mettre en œuvre la gestion participative de la faune sauvage?
- Le projet est-il dans la bonne voie pour atteindre les résultats attendus? Quels sont ses plus grands défis? Dans quelle mesure le projet a-t-il le potentiel de les surpasser?

10 L'évaluation du projet a été réalisée selon les critères de pertinence de l'intervention, efficacité et efficience de la mise en œuvre, impact et durabilité des résultats acquis.

11 L'évaluation du projet s'est déroulée selon une approche consultative. Toutes les parties prenantes - internes et externes – du projet aux niveaux local, national, et sous-régional, les bénéficiaires directs ou indirects du projet, ainsi que les principales composantes sociales des communautés villageoises cibles (les femmes et les hommes, les minorités ethniques telles que les populations autochtones là où elles existent) ont été consultés.

12 Les outils de collecte des informations utilisés ont été:

- des entretiens individuels et collectifs semi-structurés au niveau sous régional et national et dans les sites pilotes du projet ainsi qu'avec des agences gouvernementales impliquées dans la gestion durable de la faune, d'autres bailleurs et partenaires nationaux et internationaux qui mènent des activités dans le secteur de la faune;
- des visites sur le terrain dans les sites pilotes du projet: chacun des deux sites de la République du Congo et du Gabon a été visité; un seul site visité en Republique Démocratique du Congo;
- l'étude de la documentation (voir Annexe 4).

13 La triangulation des informations ainsi collectées a permis leur validation, et leur analyse a abouti aux conclusions et recommandations présentées dans le présent rapport d'évaluation.

14 Outre les problèmes de sécurité évoqués plus haut, les contraintes rencontrées par l'équipe d'évaluation ont été les suivantes:

- la brève durée de la mission d´évaluation par rapport à l´extension géographique et la complexité institutionnelle du programme;
- l'éloignement des sites pilotes a limité le temps et le nombre des visites;
- la disponibilité assez limitée de certains informateurs clés tels que les cadres de l'Administration centrale qui cumulent plusieurs responsabilités.

2. Contexte du projet

15 Les forêts du Bassin du Congo constituent, après celles du Bassin amazonien, le second massif forestier au monde. Elles revêtent une importance planétaire tant pour leur valeur en biodiversité que pour les services écosystémiques qu'elles procurent aux niveaux local, régional et mondial. La faune sauvage y est riche. Les espèces phares de la région comprennent le gorille occidental et oriental, le chimpanzé, le bonobo, l'éléphant forestier, l'okapi, le pangolin géant, le paon du Congo et le crocodile nain. Des centaines d'ethnies différentes peuplent la région, y compris les communautés de chasseurs-cueilleurs (populations/peuples autochtones Pygmées).

16 La faune sauvage joue un rôle économique, culturel et nutritionnel important. Plusieurs millions d'habitants dépendent de celle-ci pour leur subsistance. Dans chaque pays, des mesures ont été prises par les gouvernements pour protéger la faune sauvage et la gérer d'une manière durable. Dans la plupart des pays, les premières lois régissant l'accès à la faune et aux autres ressources naturelles des forêts, datant des années trente (1930), n'ont octroyé aux populations rurales que des droits d'usage (droits non commerciaux). Parallèlement au cadre réglementaire, au niveau local en particulier, l'accès à la faune et aux autres ressources naturelles est régi par des règles locales. Celles-ci tirent leur légitimé de la coutume et des modes locaux d'appropriation de l'espace et des ressources naturelles qui se sont forgés et imposés au cours des années.

17 La chasse et la cueillette restent des activités importantes pour un pourcentage élevé de ménages ruraux dans les forêts tropicales. La faune sauvage a toujours joué un rôle économique, culturel et nutritionnel très important pour les habitants du Bassin du Congo. Pour les communautés rurales, la faune sauvage fournit un nombre élevé de calories ainsi que des protéines et matières grasses essentielles. La chasse apporte entre 30 et 80 pour cent de l'apport protéique total des ménages ruraux en Afrique centrale, et près de 100 pour cent des protéines animales. Des études menées récemment montrent que la viande sauvage joue un rôle important en terme de sécurité alimentaire pendant les saisons maigres. Il est estimé que quelque 34 millions de personnes vivant dans la zone du Bassin du Congo sont tributaires des animaux sauvages pour leur apport en protéines, et consomment plus d'un million de tonnes métriques de viande de brousse par an.

18 La consommation de viande de brousse n'est donc pas un phénomène nouveau, mais ce qui a changé c'est l'échelle de la pratique et son caractère commercial (FAO/GEF, 2010). L'accès à la faune sauvage a augmenté avec le développement des infrastructures dans les pays. De plus, là où la faune sauvage est encore abondante, la chasse est plus rentable et préférée à l'élevage dont la productivité est faible et les coûts d'investissements élevés dans les conditions des forêts tropicale. De ce fait, l'élevage est uniquement pratiqué pour satisfaire des besoins culturels particuliers et est considéré essentiellement comme une forme de banque de réserve.

19 Toutefois, les modalités d'exploitation de la faune ne sont pas toujours durables. D'une part, le grand braconnage est un phénomène récurrent qui tend aujourd'hui vers la criminalité faunique. D'autre part, la récolte du petit gibier pour alimenter le marché de la viande de brousse n'obéit pas ni au cadre règlementaire ni aux systèmes traditionnels. Il se pose donc un réel problème de gouvernance de la faune qui peut avoir un impact négatif, aussi bien sur la faune sauvage que sur le bien-être des populations dont la subsistance dépend de celle-ci.

20 L'un des défis environnementaux majeurs auquel la plupart des pays du bassin du fleuve Congo doivent faire face aujourd'hui est la nécessité de concilier les besoins de développement socio-économique et la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte marqué par une pauvreté généralisée. Celle-ci est en effet considérée à la fois comme l'une des principales causes et l'une des principales conséquences de l'érosion des ressources, notamment faunistiques dans les terroirs villageois (UICN, 2005).

21 L'analyse de la situation avant la mise en œuvre du projet a abouti aux conclusions que les mesures existantes en matière de conservation de la faune et contrôle de l'utilisation de la viande de brousse, n'ont pas réussi à atteindre les objectifs poursuivis. Ces mesures ont

consisté en l'élaboration de lois qui n'ont pas été appliquées avec satisfaction, et mettaient fortement l'accent sur la répression et la sanction.

22 Dans ce contexte, l'objectif du projet est de démontrer que la gestion participative de la faune sauvage peut être une stratégie viable de conservation et permettra de renforcer et augmenter la viabilité des moyens d'existence des communautés locales dans le bassin du fleuve Congo.

Cadre juridique dans les quatre pays: état des lieux

Cadre juridique au Congo

23 La loi sur la faune existe depuis 2008 mais n'a jamais été suivie du Décret permettant son application. Ce Décret a été rédigé depuis longtemps et déposé au Cabinet du Ministre. Le texte de loi régissant la commercialisation de la viande de brousse, n'est pas clair.

24 Selon les responsables ministériels rencontrés, les forêts communautaires pourraient être assimilées aux aires protégées. La création de ces dernières est un processus bien balisé – nécessitant notamment la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social - et qu'il suffirait de suivre.

Cadre juridique au Gabon

25 Le cadre juridique ne prévoyait aucune disposition quant à la gestion participative de la faune sauvage et la commercialisation de la viande de brousse (les communautés ne bénéficient que des droits d'usages économiques)[1] jusqu'à l'arrivée du projet. Depuis le lancement du projet en 2012, le Gouvernement gabonais a procédé à la révision du texte de la loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant sur le Code forestier. Cette révision du Code forestier, qui est encore en cours, vise à intégrer l'approche participative en matière de gestion de la faune sauvage. Un atelier a été organisé au Ministère de la forêt, de l'environnement et de la protection des ressources naturelles avec les techniciens de la Direction générale de la faune et des aires protégées (Cf. Rapport d'avancement semestriel juillet-décembre 2014) pour examiner des projets de Décrets et Arrêtés portant sur l'organisation du commerce des produits cynégétiques en République gabonaise. Ces textes réglementaires proposent de mettre en place des mécanismes d'exploitation légale des produits de la chasse et de l'effectivité de leur commerce.

26 La commercialisation de la viande de brousse se fait donc dans un vide juridique pour le moment.

27 Le cadre juridique concernant les forêts communautaires est défini par les articles 156 à 162 du Code forestier. Ils sont mis en application par le Décret n°01028/PR du 01 décembre 2004 fixant les conditions de création des forêts communautaires, l'Arrêté n°018/ MEF du 31 janvier 2013 fixant les procédures d'attribution et de gestion des forêts communautaires et, plus récemment, l'Arrêté n°0106/MFEPRN du 08 mai 2014 portant sur le droit de réservation d'une forêt par une communauté villageoise.

Cadre juridique en RCA

28 La loi n°022 du 08 octobre 2008 portant sur le Code forestier en République centrafricaine prend en compte la faune sauvage.

29 L'Ordonnance 84.045 du 27 juillet 1984 portant sur le Code de protection de la faune sauvage a été révisée et attend d'être validée.

1 Ordonnance n°11/2008 du 25 juillet 2008 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n' 16/2001 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise qui définit en son article 2 les droits d'usages économiques comme « droits reconnus par l'État aux communautés locales de commercialiser, localement et sans intermédiaire une partie de la collecte des produits issus de leurs droits d'usages coutumiers »

30 L'Ordonnance n°74/72 de juin 1974 réglementant le commerce de la viande de chasse en RCA intègre toutes les dispositions relatives à l'aménagement et à la gestion de la faune sauvage et constitue le texte législatif de base concernant l'octroi des permis de chasse ainsi que le commerce de viande de brousse provenant des activités cynégétiques des safaris et sociétés de chasse.

31 Suite à l'adoption récente par le Conseil des Ministres de la COMIFAC d'une Stratégie sous-régionale pour une gestion durable de la faune sauvage (voir Chapitre 5), ces trois instruments juridiques doivent être revisités. Le Code de la faune devant encore être validé, il est possible de terminer le processus de révision par un alignement de celui-ci avec la nouvelle Stratégie sous-régionale.

Cadre juridique en RDC

32 La RDC dispose d'une loi et stratégie nationale relative à la Conservation de la nature déclinée dans le Programme national environnement, forêt, eau et biodiversité (PNFEB-2) dont la mise en exécution est coordonnée par la Direction d'études et planification du Ministère de l'environnement. Les thématiques de 'conservation' et 'viande de brousse' sont prises en compte dans le PNFEB-2.

33 A présent que la Stratégie sous-régionale a été adoptée par la COMIFAC, les responsables ministériels travaillent à la modification cette loi, afin que la RDC ait une seule stratégie qui devra être validée aux niveaux national et provincial.

34 La RDC n'a pas de politique forestière nationale. La FAO a appuyé le Ministère de l'environnement dans l'élaboration d'une politique forestière qui est actuellement encore sous forme de document technique. Sans la promulgation de cette politique forestière nationale aucune stratégie concernant la chasse ou la viande de brousse ne peut être définie. « *Il faut donc faire valider la politique par le Conseil des Ministres puis obtenir ensuite son application par un décret* »[2].

35 Une loi sur la foresterie communautaire existe en RDC. Le projet national a soutenu les communautés villageoises dans les différentes étapes prévues par cette loi pour créer leurs forêts communautaires (réalisation de monographie, inventaire de la faune disponible, zonages participatifs, structure de gestion).

36 Les participants à la réunion du Comité de pilotage national qui s'est tenue à Kinshasa le 19 janvier 2015 ont formulé deux recommandations: i) que la réforme de la loi programmée par le gouvernement de la RDC soit postposée dans l'attente des résultats du projet en matière de gestion participative de la faune sauvage et des tests de commercialisation de la viande de brousse qui seront exécutés dans les différents sites du projet; ii) qu'un Arrêté soit promulgué au niveau national et provincial pour l'expérimentation de la commercialisation de la viande de brousse dans les différents sites pilotes du projet.

2 Propos du Directeur des études et planification du Ministère de l'environnement.

3. Analyse de la conception et de l'approche du projet

La conception du projet répond à la nécessité des États de concilier les besoins de développement socio-économique et la gestion durable de la faune sauvage dans un contexte marqué par une pauvreté généralisée. A cet effet le projet propose des approches participatives et communautaires qui sont testées sur des sites pilotes pour être ensuite reproduites dans d'autres zones des quatre pays cibles.

Les résultats attendus revêtent à la fois des aspects de réglementation aux niveaux sous-règional et national et des aspects de renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans celles-ci tant du côté des communautés locales qu'au niveau institutionnel. Le projet a une approche pragmatique par rapport aux expériences et erreurs du passé.

La logique du projet est cohérente; elle permet au projet d'atteindre les résultats immédiats. L'interaction de ces derniers aboutira à l'atteinte de l'objectif du projet. Les résultats ont été formulés de façon claire. Les indicateurs sont, globalement, réalistes. Cependant certains d'entre eux gagneraient à être revus.

La durée établie et les ressources humaines et financières allouées au projet sont suffisantes pour mettre en œuvre les activités prévues et atteindre les résultats escomptés. Néanmoins, quelques circonstances imprévues ont eu une incidence négative sur les ressources financières disponibles du projet.

37 Le projet a pour objectif général de démontrer que la gestion participative de la faune sauvage peut être une stratégie viable pour conserver la fonction, l'intégrité et la biodiversité de l'écosystème forestier dans le bassin du fleuve Congo. La gestion participative de la faune sauvage devrait permettre l'amélioration des conditions de vie des populations rurales du bassin du fleuve Congo car la viabilité de leurs moyens d'existence aura été renforcée et augmentée.

38 L'un des défis environnementaux majeurs auquel la plupart des pays du bassin du fleuve Congo doivent faire face aujourd'hui est la nécessité de concilier les besoins de développement socio-économique et la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte marqué par une pauvreté généralisée (voir Chapitre 2).

39 Le projet a été conçu en réponse à une requête formulée par les gouvernements du Congo, du Gabon, de la RCA et de la RDC. Cette requête a été motivée par les problématiques liées à la viande de brousse, et les faibles performances des dispositifs mis en place pour lutter contre le braconnage.

40 Les besoins des quatre pays impliqués sont donc à l´origine de la conception du projet. En effet, le projet est le fruit d'échanges et de discussion entre différents acteurs et parties prenantes. Les objectifs visés et les résultats attendus du projet ont été définis avec la participation des États concernés et ont reçu leur approbation. Dans ce contexte, la conception du projet semble pertinente.

3.1 Approche du projet

41 L'analyse de la situation avant le projet a abouti aux conclusions que les mesures prises jusqu'à présent par les États pour la conservation de la faune et le contrôle de l'utilisation de la viande de brousse n'avaient pas réussi à atteindre les objectifs poursuivis. Ces mesures ont consisté principalement en l'élaboration de lois qui n'ont pas été convenablement développées et mettaient fortement l'accent sur la répression et la sanction.

42 Le projet a choisi comme domaine principal d'action la réduction des barrières à la gestion participative de la faune sauvage auxquelles sont confrontées les communautés des pays cibles. Ces barrières ou contraintes, identifiées lors des ateliers organisés avec les parties prenantes dans chaque pays, sont essentiellement: i) les barrières stratégiques, juridiques

et réglementaires; ii) l'insuffisance des outils d'appui à l'approche participative de la gestion de la faune sauvage; et, iii) l'insuffisance des capacités institutionnelles.

43 Le projet est mis en œuvre à deux niveaux:

- Le niveau national dans chacun des quatre pays cibles à travers l'appui à l'élaboration des politiques nationales forestières. L'approche du projet est participative et tient compte des spécificités de chaque pays. En effet, les politiques forestières doivent être élaborées de manière concertée entre les différents acteurs nationaux.
- Le niveau sous-régional à travers l'appui à l'élaboration d'une stratégie sous-régionale relative à la gestion de la faune sauvage. Le projet travaille en étroite collaboration avec la COMIFAC chargée, entre autres, d'harmoniser les politiques forestières nationales dans le cadre des orientations et/ou stratégies communes applicables à l'ensemble des pays membres.

44 Le projet cherche également à apporter une réponse au problème de la commercialisation de la viande de brousse qui oppose les populations et les États. En effet, faute d'emplois dans les villages, le commerce de la viande de brousse est l'activité lucrative qui peut rapidement faire gagner un peu d'argent aux villageois leur permettant de faire face à leurs besoins. Or, l'État dont la mission régalienne est de protéger la faune sauvage menacée par la chasse commerciale, doit faire respecter les lois en faveur de la protection de cette faune. En cherchant à trouver des solutions au commerce de la viande de brousse, le projet répond à un problème réel auquel sont confrontés à la fois les États et les communautés rurales.

45 La conception même du projet repose sur la participation des différents acteurs. Il propose des approches participatives et communautaires en matière de gestion de la faune sauvage et du contrôle de la production de viande de brousse. Ces approches sont testées sur des sites pilotes pour être ensuite dupliquées dans d'autres zones des pays cibles.

46 La stratégie du projet contient deux autres aspects très positifs qui peuvent constituer des leviers dans sa mise en œuvre et sa réussite, à savoir: les incitations financières et le respect de la loi pour les communautés villageoises. La chasse commerciale, donc illégale, est, entre autres, encouragée par le besoin de revenus des populations villageoises. Faire en sorte que la participation au projet puisse procurer des revenus légaux et durables - à travers des mécanismes d'autofinancement du projet – est une perspective encourageante et motivante pour les communautés villageoises.

47 Renforcer les capacités des populations locales, afin qu'elles soient en mesure d'appliquer la loi et les règlements relatifs à la conservation de la faune sauvage, est une démarche nouvelle pour les communautés qui ont toujours subi la loi et ont été sanctionnées au nom de la loi. La démarche du projet vient inverser la conception du statut des populations locales qui passe de «surveillées» à «acteurs» de la protection de la faune sauvage pour la pérennisation de la ressource faunique.

48 Le projet, tirant les leçons des expériences du passé, a défini les bases d'une gestion durable de la faune sauvage qui correspondent aux résultats attendus du projet, à savoir:

- Résultat 1: Un cadre juridique dans les quatre pays fournit une base, claire, solide et directe pour la mise en œuvre de la gestion participative de la faune sauvage.
- Résultat 2: Une gestion participative de la faune sauvage est appliquée dans les communautés ciblées par le projet et peut être reproduite ailleurs.
- Résultat 3: Des communautés et des institutions de soutien ont les capacités requises pour continuer à développer et à mettre en œuvre la gestion participative de la faune sauvage.

49 Le Résultat 4, additionnel, se réfère à l´exécution réussie du projet d'une manière rentable (cost-effective).

50 Les résultats attendus revêtent à la fois des aspects juridiques et de renforcement des capacités. L´idée est de réglementer la gestion de la faune et constituer les capacités des différents acteurs impliqués dans celle-ci tant du côté des communautés locales qu'au niveau institutionnel afin d'assurer l'implication étroite des populations locales à une gestion durable de la faune et une utilisation légale de la viande de brousse. Le projet a une approche pragmatique par rapport aux expériences et erreurs du passé.

3.2 Logique du projet

51 La relation de causalité est cohérente, et la logique du projet apparait dans la chaine de résultats présentée. En effet, il y a une relation claire et logique entre les activités mises en œuvre qui, générant différents produits (15 réalisations), permettent au projet d'atteindre les résultats immédiats (ou effets à court terme). L'interaction de ces derniers aboutira à l'atteinte du résultat attendu du projet (objectif) à savoir: la viabilité et l'efficacité de la gestion participative de la faune sauvage. La réalisation de cet objectif contribuera au résultat final même si celui-ci n'est pas repris dans ce Cadre de résultats, à savoir: l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

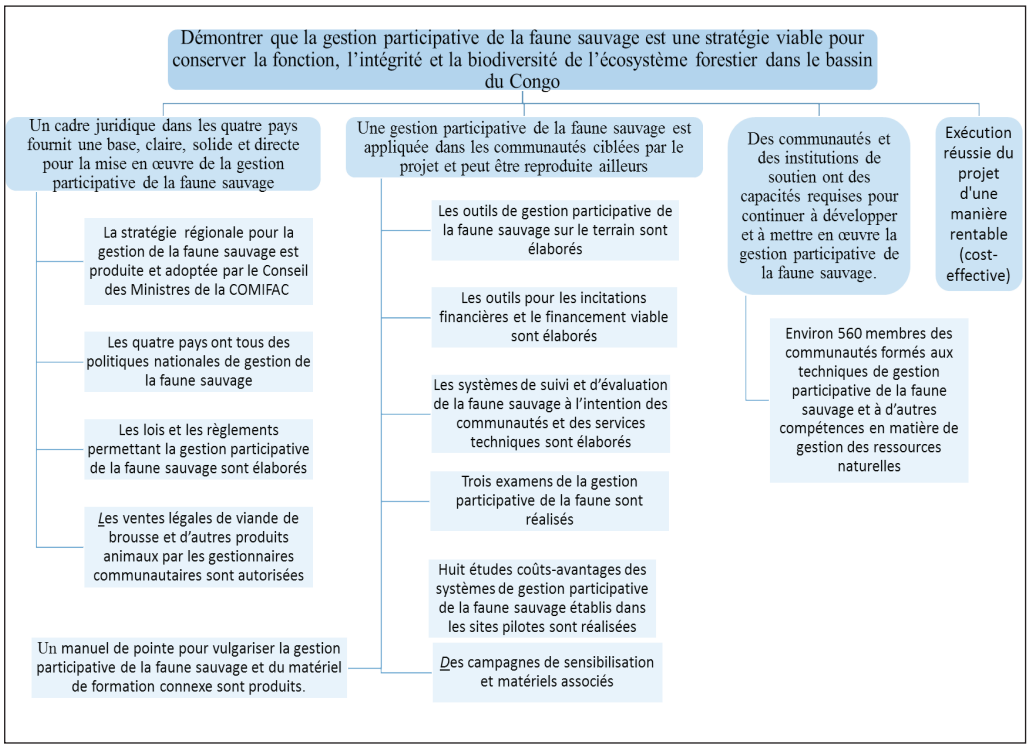

Figure 1: Modèle logique du projet

52 Les résultats ont été formulés de façon claire. Les indicateurs sont, globalement, réalistes. Cependant certains d'entre eux gagneraient à être scindés en deux indicateurs distincts pour être plus précis.

53 Le troisième indicateur de l'objectif pourrait ainsi être scindé en:

- indicateur 1: «une superficie forestière (sous gestion participative de la faune sauvage) où un système de financement viable est en place»; et
- indicateur 2: «un pourcentage adéquat des revenus tirés de la chasse est investi dans la surveillance de la faune sauvage et les coûts de gestion».

54 En effet, si la superficie forestière où un système de financement viable existe est un indicateur valable, il est également important de connaître le montant des revenus tirés de la chasse -– c'est motivant pour la communauté qui a mis en place une gestion participative et pour celles qui veulent s'engager dans cette voie - et le pourcentage de celui-ci qui a été réinvesti afin de prouver que l'autofinancement est également possible.

55 De même l'indicateur du Résultat 4 «Rapports sur le projet et diffusion des résultats du projet et des leçons apprises» pourrait être scindé en:

- indicateur 1: «Rapports sur le projet» - qui en soit n'est pas clair; il faut revoir cette partie de l'indicateur; et
- indicateur 2: «Diffusion des résultats du projet et des leçons apprises».

56 La formulation de certains indicateurs les rend difficiles à mesurer, par exemple:

- le deuxième indicateur du Résultat 2: «Connaissances, et informations sur la gestion participative de la faune sauvage dans les forêts humides des quatre pays»;
- le premier indicateur du Résultat 3: «La capacité des communautés à planifier et à appliquer des stratégies locales de gestion durable des ressources en faune sauvage à l'avenir». Le sous-indicateur «fin de l'objectif du projet» à savoir «au moins 75 pour cent des membres des communautés sont conscients des arrangements relatifs à la gestion participative de la faune sauvage dans les sites pilotes et 50 pour cent comprennent ces arrangements» est lui-même ambigu. En effet, malgré la précision de «75 pour cent» et «50 pour cent», il est difficile de déterminer directement si les gens sont «conscients» ou s'ils «comprennent» sans passer par une autre action: en l'occurrence une enquête qu'il faudra mener auprès des personnes concernées;
- le deuxième indicateur du Résultat 4: «Rapports sur le projet et diffusion des résultats du projet et des leçons apprises». Cet indicateur n'est pas compréhensible et le sous-indicateur «fin de l'objectif du projet» n'est pas précis non plus.

57 Dans la plupart des cas, ces problèmes d'imprécision des indicateurs sont corrigés par les deux sous-indicateurs que sont «valeur de base» (ou situation de référence) et «fin de l'objectif du projet» (ou cible), qui eux sont précis, mesurables.

58 Pour certains indicateurs, les sources de vérification sont à revoir car elles semblent être des actions supplémentaires à mener dont les résultats permettront de vérifier l'indicateur, par exemple:

- le premier indicateur de l'objectif: «la superficie forestière (sous gestion participative de la faune sauvage) où la population d'espèces protégées est stable ou s'accroit» dont la source de vérification est «la population de base des espèces protégées sera établie dans l'année 1 et réévaluée pendant l'année 5 par une institution indépendante se spécialisant en inventaires et surveillance de la faune sauvage». Considérant l'indicateur, la source de vérification ne parait pas adaptée ou pertinente, étant donné que ce qui est à vérifier est la «superficie forestière».
- le troisième indicateur de l'objectif: «la superficie forestière (sous gestion participative de la faune sauvage) où un système de financement viable est en place et un pourcentage adéquat de revenus tirés de la chasse est investi dans la surveillance de la faune sauvage et les coûts de gestion» dont une des sources de vérification, «Évaluation indépendante finale du bien-fondé du financement de la surveillance et de la gestion de la faune sauvage» est mal formulée. En effet, la source de vérification devrait être le rapport de cette évaluation indépendante.

59 Le Cadre des résultats du projet présente également les hypothèses reliées à chaque Objectif /Résultat et les risques encourus durant la mise en œuvre des activités. Dans l'ensemble, les hypothèses sont réalistes et en adéquation avec les résultats de même que les risques et les mesures d'atténuation qui les accompagnent.

3.3 Bénéficiaires et parties prenantes

60 Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés villageoises des sites d'intervention du projet.

61 Le projet est mis en œuvre sur des sites pilotes afin de tester à une petite échelle la stratégie proposée, à savoir la gestion participative du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse, avant de l'appliquer dans d'autres zones.

62 Ces sites ont été choisis par les gouvernements des quatre États cibles selon dix critères précis et clairement définis lors de la conception du projet.

63 Les cinq sites pilotes visités (Ingolo1 et Ngombè au Congo; Ovan et Djoutou au Gabon; Maduda/Phalanga en RDC) par la mission d'évaluation répondent au moins à sept critères sur dix.

64 Le projet implique également d'autres parties prenantes. Le choix de celles-ci a été de la responsabilité des équipes nationales (Coordonnateur national - CN et Assistant technique national - ATN) et n'a pas été fait selon des critères précis mais bien selon chaque contexte spécifique ainsi que selon le rôle et la contribution potentielle de chacune au sein du projet.

65 Rôles des différentes parties prenantes dans le projet:

- Les personnes impliquées dans le commerce de la filière de la viande de brousse au sein des communautés villageoises: les chasseurs (bantous et peuples autochtones) comme premières cibles du projet; les femmes en raison de leur rôle/place dans la chaine du commerce de la viande de brousse.
- Les personnes qui financent la chasse commerciale, les transporteurs, les personnes qui vendent la viande brousse (grossistes et détaillants), les propriétaires de restaurants ou d'étals d'aliments.
- Les propriétaires terriens qui doivent donner leurs accords pour la mise à disposition de leurs terres à la communauté villageoise en vue de la création de l'aire communautaire.
- Les autorités locales qui jouent un rôle politique crucial dans la responsabilisation des communautés et dans la protection des droits de gestion qui seront transférés aux communautés.
- Les services étatiques qui relèvent des Ministères en charge de la faune sauvage, dont, notamment, le «point focal national pour la viande de brousse» reconnu par le gouvernement.
- Les institutions sous-régionales telles que l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique (OCFSA) et l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC). Ce sont des partenaires clés du projet car relevant de la COMIFAC elles peuvent assurer la diffusion des leçons apprises et le partage des informations au niveau sous-régional.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) écologistes (internationales et nationales) ayant une longue expérience de terrain sur des sites particuliers, notamment dans les aires protégées et les zones tampons. Elles ont d'excellentes connaissances dans leur domaine de compétence et ont développé des expériences pratiques utiles au projet (partenariats de travail avec le secteur privé; expériences avec les communautés locales et des groupes de la société civile). Le projet a intérêt à impliquer les ONG de conservation 'pure' afin qu'elles aient une perception adéquate de l'objectif de conservation du projet même si l'approche mise en œuvre diffère de celle privilégiée par ces ONG.
- Les entreprises d'exploitation forestière du secteur privé en raison des impacts de leurs activités d'exploitation forestière mais également pour le rôle clé qu'elles peuvent jouer dans le renforcement de l'action de conservation des aires communautaires protégées.

3.4 Calendrier et ressources financières

66 Le projet est prévu pour une durée de cinq ans et est opérationnel depuis le mois de septembre 2012. Le budget total établi est de 12,2 millions USD. Il est financé principalement par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à hauteur de 4 245 210 USD. Des cofinancements en nature et en espèces apportés par les gouvernements des pays concernés (estimés à 2,4 millions USD), la FAO (estimés à 2 millions USD) et d'autres partenaires de cofinancement (estimés à 3,6 millions USD) étaient également prévus.

67 L´équipe d´évaluation estime que la durée établie et les ressources humaines et financières allouées au projet, à l'origine, sont suffisantes pour mettre en œuvre les activités prévues et atteindre les résultats escomptés. Néanmoins, quelques circonstances imprévues ont eu une incidence négative sur les ressources financières disponibles du projet (voir Chapitre 5).

3.5 Arrangements institutionnels

68 La FAO a été désignée comme agence d'exécution du projet et a mis en place une équipe opérationnelle du projet constituée d'une Coordination régionale chargée de la direction technique et opérationnelle sur l'ensemble des quatre pays cibles et d'équipes nationales chargée de la mise en œuvre du projet au niveau de chaque pays. La composition de ces différentes équipes est présentée au Chapitre 6 du présent rapport.

69 De plus, selon le principe d'«une FAO», la FAO a mis ses différentes compétences à la disposition du projet à travers: i) le support technique de la Direction des forêts basée à Rome; ii) l'implication permanente de la Représentation de Libreville dont le Responsable du budget (BH) qui supervise l'exécution financière du projet et les Services administratifs et du personnel, impliqués dès le démarrage du projet dans le recrutement du personnel, qui appuient la Coordination sous-régionale par la prise en charge de la gestion administrative et financière du projet; les Représentations nationales dans les quatre pays ont facilité l'installation des équipes nationales en mettant à leur disposition les infrastructures nécessaires et apportent des appuis au fonctionnement quotidien du projet (logistique, mis à disposition des moyens financiers et matériels, etc.).

70 Deux organes complètent l'équipe opérationnelle du projet, à savoir: le Comité de pilotage[3] (COPIL) et le Groupe consultatif scientifique régional.

71 Le COPIL est un organe de supervision et d'orientation de l'exécution du projet. Il est constitué des représentants des différentes parties prenantes (FAO, équipe du projet, gouvernement, certains partenaires, etc.). Le COPIL existe à la fois au niveau de l'ensemble du projet (COPIL sous-régional) et de chaque pays (COPIL national). Ses rôles et missions, sa composition, son mode de fonctionnement, sont décrits dans le descriptif du projet. Trois COPIL nationaux existent, fonctionnent et jouent bien leur rôle. C'est un instrument très utile pour la gestion stratégique et le suivi du projet.

72 Le Groupe consultatif scientifique régional a un rôle purement technique puisqu'il est chargé de donner «des avis, et commentaires indépendants sur la teneur technique des questions principales, les activités proposées, l'évaluation, les estimations et les rapport techniques». La composition de cet organe ainsi que ses rôles et modalités de fonctionnement sont également précisés dans le descriptif du projet. Le Groupe a été mis en place mais n'est pas encore fonctionnel dans la mesure où les activités des composantes 2 et 3 qui sont sa raison d'être n'ont pas véritablement démarré.

73 Dans chaque pays le projet est sous la tutelle d'un Ministère (de la forêt ou de l'environnement). Cet ancrage institutionnel permet aux agents publics qui sont affectés au projet de façon permanente ou dans le cadre de mission ponctuelle, d'acquérir capacités, compétences et aptitudes.

74 Les arrangements institutionnels prévus pour la mise en œuvre du projet sont bien adaptés. Ils ont joué un rôle important dans le démarrage du projet et permis à celui-ci de commencer ses activités malgré les difficultés auxquelles il a été confronté.

3.6 Stratégie de sortie

75 Un certain nombre de mécanismes ont été prévus dès la conception du projet pour garantir la durabilité des résultats acquis, tels que:

- une phase de reproduction du système de gestion participative de la faune sauvage dans deux autres sites de chacun des quatre pays;
- la participation au projet de structures de soutien aux communautés villageoises qui vont bénéficier d'un appui pour le renforcement de leurs capacités afin qu'elles soient en mesure d'accompagner les communautés des sites pilotes dans la gestion participative de la faune sauvage, mais également d'autres communautés après le projet.

3 Intitulé «Comité de direction du projet» dans le descriptif du projet.

- la production, la publication et la diffusion dans chaque pays d'un manuel pour la reproduction et l'adaptation du système de gestion participative de la faune sauvage.

76 Ces mécanismes garantissent la stratégie de sortie du projet et la continuité de l'approche participative comme stratégie de gestion durable de la faune sauvage en Afrique Centrale.

77 Les dix pays membres de la COMIFAC étant tous concernés, à des degrés divers, par les problématiques de conservation de la faune sauvage et de commercialisation de la viande de brousse, celle-ci s'est, dès le départ, impliquée fortement dans le projet et incitera certainement les autres États membres à internaliser la stratégie sous-régionale que la Conférence des Ministres a adoptée et à mettre en place un système de gestion participative de la viande brousse[4].

4 Le Cameroun a déjà mis en place depuis plus d'un an un projet de commercialisation de la viande de brousse.

4. Analyse du processus de mise en œuvre

Le projet a dû affronter diverses difficultés tant au niveau interne (ex: sortie du CTP) qu´externe (Ex porblème de sécurité en RCA) ce qui a provoqué des retards et autres contraintes.

Des difficultés de mobilisation des cofinancements des partenaires techniques et des désaccords entre le ces derniers et le CTP, ont entrainés des retards dans la définition de la méthodologie d'intervention sur les sites pilotes et un nouveau montage organisationnel qui a eu une incidence sur le budget du projet et sur le redéploiement des membres de l'équipe du projet dans chaque pays.

Ne disposant pas de système suivi-évaluation (S&E) interne lié au Cadre de résultats, le projet se base sur la capitalisation (les rapports internes) et l'Examen de la mise en œuvre du projet (PIR) du FEM pour mesurer son niveau d'avancement. Le contrôle de suivi des activités du projet est effectué durant les réunions du COPIL qui prend ensuite éventuellement des décisions de réorientation du projet.

La participation des parties prenantes est rendue concrète par la mise en place, au niveau de chaque site pilote du projet, d'une plateforme constituée des représentants des différents acteurs impliqués.

La répartition du budget entre les différentes composantes du projet est jugée pertinente et rationnelle par rapport aux objectifs de changement ou résultats attendus. Néanmoins, il n'existe pas de mécanisme de suivi financier au niveau national, ce qui limite la maîtrise de leur budget par les équipes nationales.

Dans sa conception, la stratégie d'intervention du projet basée sur la participation des populations et sur des partenariats multi-acteurs est adaptée.

78 Le démarrage du projet prévu pour octobre 2010 a dû être repoussé à septembre 2012. Les accords de projet ont été signés entre la FAO et les quatre pays entre septembre et octobre 2011.

79 En novembre 2012, l'atelier de planification des activités du projet s'est tenu à Libreville, mais n'a abouti à aucune signature de protocole d'accord avec les partenaires techniques.

80 Aucune activité concrète n'a été réalisée durant l'année 2013 qui a été consacrée à asseoir le projet au niveau organisationnel et fonctionnel à savoir: recrutement du Conseiller technique principal (CTP), des ATN et des CN, et mise en place des COPIL (COPIL sous-régional et les quatre COPIL nationaux).

81 En juin 2013, un atelier rassemblant la Direction du projet (CTP, COPIL), les quatre équipes nationales (ATN et CN), et les partenaires techniques et institutionnels (COMIFAC, UCIN, CIFOR, CIRAD, RAPAC, FAO-Rome, FAOR-Libreville et Kinshasa), a été organisé à Yaoundé au Cameroun. Le principal résultat de cet atelier a été la décision prise de signatures d'accords de partenariat entre les trois partenaires techniques et la FAO pour 18 mois.

82 C'est finalement en octobre 2013 que les activités ont démarré après la signature des Lettres d'accord (LoA) par les partenaires techniques.

83 Le Plan annuel de travail (PTA) du projet global préparé pour 2013 a été difficile à mettre en œuvre pace que les ATN n'étaient pas outillés (outils attendus des partenaires techniques) et les activités sur terrain ont été très limitées. Néanmoins, il y a eu des activités réalisées et qui sont mentionées dans ce rapport.

84 Pour l'année 2014, un PTA a été élaboré par chaque équipe nationale, présenté aux COPIL nationaux et, ensuite, au COPIL sous-régional. De même, un PTA global a été élaboré par la Coordination régionale et discutée avec le COPIL sous-régional, instance de décision suprême du projet.

4.1 Difficultés rencontrées dans le processus de mise en œuvre

85 En 2013 divers problèmes ont retardé le lancement effectif du projet sur le terrain. Au niveau opérationnel: difficultés pour établir un accord entre le CTP et les partenaires techniques (UICN, CIFOR, CIRAD) concernant la stratégie opérationnelle. Le document de projet prévoyait que sur chaque site pilote un partenaire technique soit responsable de l'ensemble du processus de mise en place du système de gestion participative de la faune sauvage. Cependant, pour diverses raisons liées en partie aux difficultés de mobilisation des cofinancements, les partenaires techniques ont proposé de limiter leur intervention à un accompagnement scientifique et technique de l'équipe du projet (le CTP et les ATN). Ce nouveau montage organisationnel a eu une incidence sur le budget du projet et sur le redéploiement des membres de l'équipe du projet dans chaque pays. De ce fait les LoA n'ont été signés par les partenaires techniques qu'en septembre 2013 et la méthodologie d'intervention sur les sites pilotes n'a été définitivement arrêtée qu'en novembre 2013 (atelier de Kinshasa) par un accord prévoyant une phase de diagnostic en 2014, année consacrée aux études socioéconomiques et techniques.

86 Au niveau logistique: le budget ne permettait que l'achat d'un seul véhicule 4x4 et trois motos pour l'ensemble du projet à savoir: une Coordination sous-régionale et quatre équipes nationales. Or, le nouveau montage organisationnel entre les partenaires techniques et le projet (voir point ci-dessus) a eu une incidence sur la nécessité de déplacement des équipes du projet. Finalement, la voiture a été attribuée à la Coordination sous-régionale du projet basée à Libreville, au Gabon et l'équipe nationale gabonaise a pu ainsi bénéficier de ce véhicule pour ses déplacements.

87 Au cours de l'année 2014, le projet a donc dû réaliser les activités prévues en 2013 en plus de celles qui avaient été planifiées pour 2014. Il a fonctionné à partir des PTA validés au niveau des COPIL nationaux et approuvés ensuite au niveau du COPIL sous-régional.

88 Conformément au Plan de travail provisoire, les PTA 2014 prévoyaient la préparation et la production d'outils juridiques et opérationnels, dont les outils nécessaires au diagnostic écologique et socio-économique préliminaires à la mise en œuvre d'une gestion communautaire de la faune. Ces outils ont été produits par les partenaires techniques (CIRAD, CIFOR, UICN). La collaboration avec ces derniers ayant débuté avec une année de retard, la production de ces outils a également été retardée y compris des outils clés tels que la proposition de stratégie sous-régionale qui était attendue pour avril 2014.

89 De plus, la corrélation qui existe entre certaines activités a créé quelques blocages dans l'avancement du projet. En effet, certaines activités ne peuvent être mises en œuvre avant que d'autres n'aient été réalisées.

90 Le nouveau montage organisationnel avec les partenaires techniques a eu une incidence sur la capacité du projet à assurer une présence permanente sur chaque site pilote. Face à cette lacune, le COPIL a pris la décision de déplacer en 2014 les ATN initialement basés dans les villes–capitales et d'affecter chacun d'eux sur un des deux sites pilotes de leur pays respectif. La Direction du projet a eu recours soit aux ONG locales, soit à des consultants facilitateurs (dotés, par le projet, d'un moyen de déplacement) pour résoudre partiellement le problème au niveau du second site. Cette présence permanente sur chaque site pilote a créé ou va créer d'autres relations avec les communautés locales. Certains facilitateurs ne sont installés sur le site pilote que depuis ce premier trimestre 2015; c'est le cas au Gabon ou encore du site de Maduda[5] en RDC.

91 La Direction du projet a pris des décisions stratégiques en temps utiles afin de ne pas bloquer la réalisation des activités: installation des ATN et facilitateurs sur chaque site pilote; non renouvellement de la relation contractuelle avec le CTP et de l'ATN du Gabon; équipement des ATN et facilitateurs en moyens de déplacement.

5 Le projet a cessé toute relation contractuelle avec l'ONG qui occupait ce poste et avec qui la collaboration a été difficile au cours de l'année 2014.

92 Ces décisions importantes ont été prises dans le cadre du COPIL ce qui souligne, une fois de plus, le rôle clé que joue cette instance. Bien que le COPIL a toute latitude de se réunir en session extraordinaire en cas de nécessité, la périodicité des rencontres établie (une fois par semestre) peut constituer un handicap pour la prise de décision en cas d'urgence.

93 Le COPIL sous-régional qui devait se tenir à Kinshasa en janvier 2015 pour l'examen du PTA 2105 a d'abord été postposée en raison des troubles qui avaient lieu dans la capitale de la RDC, et ensuite déplacée au Gabon en mars 2015.

4.1.1 Cas particulier de la République Centrafricaine

94 Dû à la situation sociopolitique dans le pays, les instances dirigeantes du projet ont été obligées de prendre la décision de suspendre le projet bien que cela cause probablement du tort aussi bien au pays qu'aux populations bénéficiaires.

95 Le projet national en RCA avait débuté ses activités en 2012. Les activités de l'année 1 (2013) avaient été menées au tout début de cette année là puis suspendues. En effet

- de janvier à février 2013 le projet a pu réaliser quelques activités: installation du projet dans les locaux de la Représentation de la FAO en RCA (FAO-RCA) et équipement du bureau (matériel informatique au complet); visite de prospection des sites pilotes: seul le site de Moloukou avait été prospecté mais pas celui de Nguengueli car la FAO-RCA n'avait pas pu mettre à disposition un véhicule pour le déplacement de l'équipe de la Coordination nationale sur le terrain; facilitation de la mise en place de plateforme des parties prenantes et état des lieux du site de Moloukou (les personnes ressources devant faire partie de la plateforme de Moloukou avaient été identifiées et avaient tenu trois réunions).
- De mars à juin 2013, pratiquement aucune activité n'a été mise en œuvre faute de disponibilité de véhicule pour les déplacements de l'équipe de la Coordination nationale, bien que les termes de référence des missions aient été soumis et validés par le Programme FAO-RCA. Les déplacements de l'équipe de la Coordination nationale étant impossibles, les activités de sensibilisation, d'organisation et de formalisation des plateformes des parties prenantes et de promotion de la participation des communautés locales n'ont pas pu être réalisées. Cela a compromis le lancement du processus d'analyse et développement de marché (ADM) qui a ensuite été abandonné pendant cette première année. La réalisation des activités du projet en RCA a ensuite été supendue pendant le reste de l'année 2013 en raison de la situation sécuritaire qui prévalait (Rapport de progrès semi-annuel 03 – SAPR03 – Régional / Project Progress Report. July – December).

96 Le Rapport de progrès semi-annuel 03 recommandait de discuter de la reprise des activités en RCA en janvier 2014, au COPIL régional en prenant en considération le rapport de l'UNDSS, les points de vue des membres du proje de RCA et l'état de progrès des activités (page 14). En juin 2014, dans le souci de rattraper le retard accusé pendant la suspension du projet, la Coordination sous-régionale a proposé un plan de travail de trois mois (identification des ONG, réunions avec les ONG et montage de protocole de collaboration) et autorisé son exécution par l'équipe de la Coordination nationale. Ce travail a été amorcé mais n'a pas pu être achevé par l'équipe du projet parce que, selon l'ATN rencontré, la Coordination sous-régionale du projet n'a pas mis à disposition de la FAO-RCA les ressources financières prévues.

97 De ce fait, le pourcentage de la population atteinte est inférieur à 45 pour cent car un seul site (Moloukou) sur deux a été visité par l'équipe du projet.

98 Au vu de la faiblesse du volume des activités menées en RCA, les résultats à partir desquels l'équipe d'évaluation a apprécié le projet sous-régional sont ceux obtenus dans les trois autres pays à savoir: le Congo, le Gabon et la RDC.

4.2 Gestion du projet

99 Comme souligné dans le paragraphe précédant, l'année 2014 a été la première année de véritable mise en œuvre du projet.

100 Le projet ne dispose pas de système suivi-évaluation (S&E) interne lié au Cadre de résultats. Un consultant a été recruté par le projet en septembre 2013 pour mettre ce système en place. Pour des questions de durée de sa mission (due aux limitations financières du projet), le consultant n'a pas aboutit à la proposition finale d'un Plan de suivi du projet. Cependant tous les mécanismes du suivi interne avaient été élaborés: un cadre logique clair présentant une chaîne des résultats, des indicateurs précis associés à chaque niveau de résultats, etc. Le système proposé étant assez complexe et nécessitant la maîtrise d'Excel, il aurait fallu le rendre plus simple dans sa présentation et son utilisation ou fournir au personnel une formation adéquate.

101 En l'absence d'un système S&E, le projet s'est basé sur la capitalisation (les rapports internes) et l'Examen de la mise en œuvre du projet (PIR) du FEM pour mesurer son niveau d'avancement. Le contrôle de suivi des activités du projet est effectué durant les réunions annueles du COPIL. Sa périodicité, une fois par an, permet aux équipes d'avoir le temps de développer leurs activités et de pouvoir présenter des résultats assez consistants sur lesquels échanger. Le COPIL prend ensuite éventuellement des décisions de réorientation. La première réunion du COPIL a eu lieu en décembre 2012 à Libreville. L'équipe d'évaluation tient à souligner la pertinence d'un tel instrument pour la gestion du projet.

102 C'est donc l'analyse des réalisations par rapport au PTA 2014 qui a donné à la Coordination du projet et aux équipes nationales la mesure des écarts entre les activités planifiées et les réalisations effectives. Cette analyse a été faite à partir des rapports annuels d'avancement des activités de chaque équipe et coordination nationale et le COPIL sous-régional a tiré les conséquences des retards constatés sur la suite du projet.

103 Le PIR de juillet 2013-juin 2014 a attiré l'attention des responsables et membres des équipes nationales sur les résultats obtenus par le du projet sur durant cette période. Des actions ont été recommandées pour corriger les situations insatisfaisantes notamment pour les retards au niveau des sous-composantes 1.1, 2.1, 2.2, et 2.3. La période de référence pour la mise en œuvre des actions recommandées était juillet 2014 à juin 2015. Au moment de cette évaluation à mi-parcours, les actions mise en place améliorations attendues ne montrent pas encore les effets d'amélioration attendus.

104 La participation des parties prenantes est rendue concrète par la mise en place, au niveau de chaque site pilote du projet, d'une plateforme constituée des représentants des différents acteurs impliqués (services étatiques, ONG, populations locales, chasseurs, vendeuses de viande de brousse, etc.).

105 Dans les sites pilotes visités par la mission d'évaluation, les plateformes des parties prenantes fonctionnent à des degrés divers:

- En RDC, sur le site pilote de Maduda, les membres de la plateforme rencontrés par l'équipe d'évaluation ont déclaré qu'ils ne comprennent pas ce pour quoi ils ont été appelés dans la plateforme. Il apparait qu'il n'y ait pas eu assez d'activités de sensibilisation concernant la raison d'être de la plateforme et de définition du rôle des membres de la plateforme qui, en conséquence, ne se sont pas approprié le projet.
- Au Congo, sur le site d'Ingolo 1, deux membres de la plateforme (le Secrétaire général de la Sous-préfecture de Zanaga et le Chef de la Brigade des eaux & forêts) ont déclaré que celle-ci fonctionne (dernière réunion en octobre 2014). Sur le site de Ngombé la situation semble différente: lors de la dernière réunion de la plateforme qui a eu lieu en août 2014, la « Déclaration » dite de Liouesso a été signée par l'ensemble des parties prenantes, déclaration dans laquelle, les acteurs impliqués s'engeaient à appuyer les activités du projet et à participer activement à la gestion durable la faune sauvage dans le terroir villageois de Liouesso.

- Au Gabon, seul le site pilote d'Ovan dispose d'une plateforme des parties prenantes; elle a fonctionné deux fois, à la remise du petit outillage et lors de l'atelier de restitution des travaux d'études socio-économiques. Il n'y a pas de plateforme des parties prenantes à Djoutou, parce que l'ATN ne s'est pas rendu sur ce site.
- En RCA, après la suspension du projet, la plateforme des parties prenantes a cessé d'exister. Seul un groupe de travail mis en place par certaines associations villageoises continue tant bien que mal à faire un peu de sensibilisation en attendant que le projet redémarre.

106 Cependant, même si le projet a obtenu peu de résultats à ce stade, cela ne signifie pas que la méthodologie choisie n'est pas bonne. En effet, si le projet n'a pas atteint la plupart des résultats programmés, à près de la moitié de la durée de son cycle de vie, c'est parce qu'il a connu des difficultés au niveau de son opérationnalisation (nouveau montage organisationnel avec les partenaires techniques – voir Chapitre 3.2; et problèmes au niveau du CTP et de l'ATN du Gabon – voir Chapitre 4.2) durant la première année.

107 En 2013, le projet a obtenu un taux de réalisation moyennement insatisfaisant (PIR juillet 2013-juin 2014). Des mesures ayant été prises pour corriger le problème de compétences qui s'est posée au niveau des ressources humaines (voir Chapitre 4.2: prise des commandes du projet par le Fonctionnaire d'appui technique principal - LTO - de la FAO à Libreville et non renouvellement du contrat de l'ATN du Gabon), le fonctionnement du projet s'est amélioré et les résultats ont connu un bon niveau de réalisation en 2014 (près de 45 pour cent). De même, le deuxième examen de la mise en œuvre du projet de la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (PIR 2014 FAO-FEM) indique que le taux de progression du projet vers l'atteinte des objectifs/résultats est «satisfaisant» tout comme le niveau d'avancement du projet.

108 Le projet est pratiquement à mi-parcours. Il lui reste 29 mois (à compter du mois d'avril 2015) pour réaliser l'ensemble des activités prévues dans le PTA provisoire élaboré en 2011. Des activités ont été menées et quelques résultats de premier niveau ou réalisations («outputs» selon l'appellation utilisée dans l'Annexe 2, «Results framework and monitoring», du Project Document version revue de mars 2011; et «sous-produits» dans les TdR remis à l'équipe d'évaluation), ont été obtenus.

109 Au moment de l'évaluation à mi-parcours six[6] sites pilotes existent effectivement: deux au Congo, deux au Gabon et deux en RDC. Les résultats des sites pilotes seront analysés, évalués «par les pairs», capitalisés, pour ensuite reproduire le projet sur d'autres sites dans chacun des pays.

4.3 Gestion des ressources humaines

110 L´équipe opérationnelle prévue dans le document du projet devait être constitué de:

- Un Conseiller technique principal (CTP), devant assurer la direction sous-régionale du projet et la coordination des quatre projets nationaux. Son mandat était de deux ans à l'issue desquels il ne devait plus intervenir que trois mois par an dans le projet.
- Un Expert à long terme en création des capacités, remplaçant le CTP à la fin du mandat de ce dernier et dont les responsabilités principales portaient sur la création des capacités (pour les communautés et institutions de soutien) en vue de la reproduction du projet dans d'autres sites. Son mandat devait courir jusqu'à la fin du projet.
- Quatre Coordonnateurs nationaux (CN), responsables du projet dans leurs pays respectifs. Ils sont en charge de la coordination de toutes les activités du projet dans le pays et ont la responsabilité administrative de leur mise en œuvre. Ils devaient être engagé par le gouvernement du pays. La durée de leur mandat est d'un an renouvelable chaque année au vu de leurs performances.
- Quatre Assistants techniques nationaux (ATN). Ils devaient fournir les avis techniques sur les principales thématiques (gestion participative de la faune sauvage; gestion utilisation des ressources naturelles) des composantes 2 et 3 du projet. La durée de leur mandat est d'un an renouvelable chaque année.

6 Le projet de la RCA ayant été suspendu, le site pilote, bien que identifié avant l'arrêt des activités, n'est pas opérationnel.

111 Le CTP recruté en début de projet a dû démissionner de son poste après 18 mois sans être allé au bout de son mandat de deux ans. Selon les personnes interrogées par l'équipe d'évaluation, il semble ne pas avoir été à même de donner une réelle direction au projet[7]. A son départ il n'a pas été remplacé par un Expert à long terme comme le prévoyait le document de projet. Le Fonctionnaire d'appui technique principal (LTO) de la FAO du bureau de Libreville a assuré l'intérim du CTP en plus de ses propres fonctions. Le LTO assumant très bien cette charge, la FAO a maintenu ce nouvel organigramme du projet avec un cumul de fonctions de LTO et CTP/Direction du projet. Les responsables locaux de la FAO ont justifié cette décision par le coût élevé du poste de CTP (voyages internationaux, rémunération). Le cumul a forcément des limites d'efficacité en raison de la surcharge de travail que cela entraîne chez le LTO. L'équipe d'évaluation estime que le projet a besoin d'un responsable qui dirige les opérations à plein temps.

112 Au début du projet, les ATN étaient basés dans les capitales des quatre pays. Suite aux difficultés rencontrées et au dépassement des coûts de transport en 2013, une relocalisation des ATN sur l'un des deux sites pilotes du projet national, accompagnée du recrutement d'un facilitateur localisé en permanence sur le second site, a été faite au cours de l'année 2014.

113 La relocalisation de l'ATN et le recrutement d'un facilitateur devait améliorer l'opérationnalité du projet et le suivi des activités sur le terrain et rassurer les communautés villageoises partenaires sur l'effectivité du projet sur le site pilote. Cependant, lors des visites de la mission d'évaluation sur les sites pilotes, il a été constaté que le manque de communication (pas de messages, pas d'informations reçues de la part des équipes du projet) ou l'absence du personnel des équipes du projet dans les sites pilotes visités ont signifié pour les communautés villageoises la fin probable du projet:

- Sur les sites de Ingolo1 au Congo et Ovan au Gabon, les communautés villageoises se sont interrogées sur la poursuite du projet ne voyant plus l'équipe sur le terrain depuis les ateliers de restitution des résultats des différentes études réalisées par les partenaires techniques, organisés en août 2014.
- Sur le site pilote de Maduda en RDC, l'abandon du poste par le facilitateur, agent d'une ONG locale, suite à des désaccords avec l'ATN et donc l'absence de représentant du projet pendant plusieurs mois a fait croire aux communautés locales que celui-ci était arrêté.

114 Actuellement les équipes nationales du projet (à l'exception du Gabon) sont constituées de:

- un Coordonnateur national;
- un assistant technique national (ATN);
- un facilitateur;
- un assistant administratif;
- un chauffeur (selon la disponibilité d'un véhicule).

115 Au Gabon, suite aux problèmes rencontrés[8] en début de projet, le poste n'a pas été renouvelé lorsque le contrat du premier ATN est arrivé à son terme en octobre 2014. La Coordination nationale, en accord avec la Coordination sous-régionale, a décidé d'engager, sur le budget disponible deux facilitateurs de «haut niveau, mieux qualifiés, plus compétents» pour mener à bien les activités du projet sur le terrain.

116 Les moyens de transport affectés au projet se limitent à deux véhicules pick-up: un à la Coordination sous-régionale de Libreville utilisé également par l'équipe nationale gabonaise; et un autre à l'équipe nationale du Congo ayant déjà servi au projet Produits forestiers non ligneux (PFNL) et qui nécessite de fréquents entretiens couteux.

7 Extraits des interviews: «Il y a eu des tâtonnements», «le CTP n'était pas à la hauteur du mandat», il avait des «difficultés de communication avec les partenaires clés», etc.

8 Le projet national au niveau du Gabon a eu des difficultés dans sa mise en œuvre à cause de l'ATN qui « n'a pas été à la hauteur» (propos recueillis lors d'entretiens); l'ATN ne s'est jamais rendu sur le site de Djoutou ce dont se sont plaint les parties prenantes.

117 Les autres véhicules devaient être fournis sur les fonds de contreparties des États concernés par le projet. Ces fonds n'étant pas toujours disponibles, ces véhicules n'ont pu être acquis par le projet. Cependant, avec l'installation des ATN et facilitateurs dans les sites pilotes, des bicyclettes ou des motos ont été ou seront acquises pour leurs déplacements. D'autres solutions adaptées à la situation prévalant sur le terrain ont également été trouvées. Ainsi, l'ATN de la RDC utilise un véhicule de Tropenbos moyennant 200 USD de frais de location par mois (pour faciliter les courses de services dans la ville de Kisangani) et 75$ par jour pour faciliter ses déplacements sur le terrain, dans les villages, sur le site du bassin de Kisangani.

Tableau 1: Composition des équipes nationales et répartition sur le terrain et leurs moyens de transports

	Coordonnateur national	ATN	Facilitateur	Assistant administratif	Chauffeur
CONGO					
Brazzaville	X			X	
Ingolo1			X (Moto)		
Ngombe		X (Pick-up Toyota Hilux)			X
GABON					
Libreville	X				X
Ovan			X (Bicyclette à acheter)		
Djoutou			X (Un véhicule sera mis à disposition par le Ministère des eaux & forêts		
RDC					
Kinshasa	X			X	X
Maduda			X (Moto)		
Bassin de kisangani		X (véhicule 4x4 loué à Tropenbos)			

118 En plus des membres des équipes nationales, le document de projet prévoit pour chaque pays l'intervention ponctuelle de consultants indépendants (nationaux et internationaux) sur des thématiques bien précises avec des mandats précis.

4.4 Gestion des ressources financières

119 L'analyse de la gestion financière du projet porte principalement sur deux aspects: le taux d'exécution du budget et le solde budgétaire au moment de l'évaluation à mi-parcours, ainsi que la pertinence et l'adéquation des allocations budgétaires pour atteindre les résultats.

120 La répartition prévue du budget initial par composante du projet est présentée ci-dessous dans le tableau 3.

121 Il est à noter que le budget est affecté principalement aux composantes 2 et 3 avec respectivement 37 pour cent (1 550 802 USD) pour la composante 2 et 47 pour cent (1 979 505 USD) pour la composante 3. Eu égard à l'importance de ces deux composantes par rapport aux objectifs de changement ou résultats attendus du projet, cette répartition est jugée pertinente et rationnelle.

122 La prévision de la répartition du budget initial par année est présentée ci-dessous dans le tableau 4.

Tableau 2: Répartition du budget par composante

Composantes du projet	Montant alloué, budget initial 2011 (en USD)	% du budget initial	Budget pour le PTA 2014* (en USD)	% budget du PTA 2014
Composante 1: Réforme juridique et des politiques	337 967	8	125 073	8
Composante 2: Outils de gestion participative de la faune sauvage	1 550 802	36	618 424	41
Composante 3: Renforcement des capacités	1 979 505	47	657 030	44
Composante 4: Gestion, surveillance et évaluation du projet	376 937	9	101 011	7
TOTAL	4 245 211	100	1 501 538	100

*Source: PTA 2014 Soumis à l'examen du Comité de pilotage du Projet – Libreville, le 28 février 2014

Tableau 3: Répartition du budget par année

	Total (en USD et %)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Budget prévisionnel et répartition par année	4 245 210	818 587	776 790	885 544	1 045 730	718 560
Pourcentage du budget selon les prévisions	100%	19%	18%	21%	25%	17%

*Source: Coûts prévisionnels 2011.

123 Selon les informations fournies durant la réunion du COPIL sous-régional de mars 2015, la situation financière du projet au 31 décembre 2014 était de:

- Budget total FEM: 4 245 210 USD
- Budget consommé: 2 457 353 USD
- Solde: 1 787 857 USD

124 Vu les retards pris dans la mise en œuvre réelle des activités du projet, les dépenses réalisées durant les deux premières années ont été très élevées et équivalent à 58 pour cent du budget total.

125 L'équipe d'évaluation constate qu'il n'existe aucun mécanisme de suivi financier au niveau national ce qui limite la maîtrise de leur budget par les équipes nationales.

126 Lors des entretiens effectués durant la mission d'évaluation, les équipes nationales se sont plaintes de ne pas être impliquées dans la gestion financière du projet. En effet, elles ne connaissent pas le montant total des décaissements effectués pour leur projet ni la somme disponible pour le reste de l'année. Les termes «opacité» et «lourdeurs» ont été employés pour qualifier la modalité de gestion des ressources financières du projet de la FAO.

127 Les procédures de décaissement des fonds sont lentes et complexes. En effet, les Représentations nationales de la FAO dans les pays ne jouant qu'un rôle administratif, elles enregistrent les demandes de fonds faites par les équipes nationales et les transfèrent ensuite au Responsable du budget (BH) qui se trouve au Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale basé à Libreville, au Gabon. A son tour, le BH donne (ou non) son approbation à la Représentation du pays qui pourra ensuite procéder au décaissement des fonds demandés par l'équipe nationale du projet.

128 Durant les entretiens effectués lors de la mission d'évaluation, il a été suggéré de mettre en place un système de «baby budget project» pour chacune des composantes nationales du projet (ou activités du projet dans chacun des trois pays). Pour cela, les activités du projet

prévues dans le pays pour les six mois ou douze mois à venir devraient être communiquées par les équipes nationales à la Représentation de la FAO dans le pays, ainsi que le budget nécessaire pour réaliser ces activités (les postes du budget sur lesquels seront imputées les dépenses du projet national doivent être indiqués). Ces deux éléments (programme d'activités semestriel et budget correspondant avec indication des postes à imputer) devraient ensuite être validés par la Coordination sous-régionale et/ou le COPIL. Après approbation du COPIL, la Représentation de la FAO dans le pays pourrait décaisser les montants sollicités sans devoir obtenir le feu vert du BH basé à Libreville. Ce système limiterait les délais d'attente. Cependant, actuellement, les équipes nationales n'ont pas de «planification rigoureuse» sur une période de six à douze mois.

4.4.1 Cofinancements dégagés au cours de l'année 2014

129 L'appui et l'intérêt des gouvernements du Congo, du Gabon, de la RCA et de la RDC pour le projet ont été effectifs dès le départ. En effet, le personnel des équipes nationales relevant des États a été mobilisé (par des mises en disponibilité) à temps et les salaires de ce personnel ont été payés par les gouvernements; les responsables des Ministères de tutelle connaissent bien le projet le suivent de près; et, les gouvernements ont choisi les sites pilotes du projet.

130 Les Accords de projet signés en 2011 par les quatre pays avec la FAO définissaient les divers engagements pris par les gouvernements respectifs dont celui de contribuer - en nature par la mise à disposition des locaux, du personnel dont le Coordonnateur national - au financement du projet. Le montant total des engagements des quatre pays était estimé à 2 362 000 USD. En juin 2013, au tout début du projet, les États ont libéré effectivement 334 936 USD et en 2014 (au 31 décembre 2014) la contrepartie des États s'est élevée à 306 448 USD soit un total de 639 385 USD équivalent à 27 pour cent du total des engagements (voir tableau 5). Il est à noter que les fonds de contrepartie versés par la RDC n'étant pas connus, ils n'ont pas été comptabilisés. De ce fait, le montant total versé réellement est plus élevé que ceux indiqués.

131 Chaque État a contribué et contribue, selon ses ressources. Il est à noter que l'équipe d'évaluation a rencontré des difficultés dans la collecte d'informations précises concernant la contribution des fonds de contrepartie versée à ce jour par chaque État. Cependant, tous les responsables ont souligné les difficultés des Gouvernements à mobiliser les ressources de contreparties dues au projet, en raison de la conjoncture économique difficile (par exemple, la baisse du cours du pétrole a eu des conséquences importantes pour les États producteurs de pétrole que sont le Congo et le Gabon dont les budgets sont fortement dépendants de cette ressource). Dans ces conditions, le déblocage effectif des fonds est sujet à un arbitrage et, parfois, à des choix politiques. En effet, bien que les montants des contreparties soient inscrits au budget de l'exercice de l'État, les instances en charge du décaissement des fonds donnent la priorité à d'autres lignes.

Tableau 4: Situation des fonds de contrepartie des États

Pays	Budget initial cofinancement*	Budget révisé*	Versé au 31 juin 2013*	Versé au 31 décembre 2014	Total cofinancements effectivement versés
	(En USD)	(En USD)	(En USD)	(En USD)	(En USD)
GABON	610 000	610 000	78 279	261 680 ***	339 959
CONGO	878 000	878 000	81 717**	42 768****	124 485
RDC	424 000	424 000	164 346**	Montant non disponible	164 346
RCA	450 000	450 000	10 595	55 032*****	10 595
TOTAL	2 362 000	2 362 000	334 936	304 448 (Montant RCA non versé)	639 385

*Source Co-financing Report 31 décembre 2013. Par Arnoud P.J.M. Steeman (CTA)
** En nature et en espèces
***Ce montant communiqué par le CN comprend à la fois la contribution de 2013 et celle de 2014
**** Rapport d'avancement semestriel juillet-décembre 2013 Consolidé.
***** Cette somme décidée, par le gouvernement de la RCA, et votée pour l'exercice 2014-2015 n'est pas encore débloquée

132 Les hauts responsables de l'Administration rencontrés par l'équipe d'évaluation ont souligné que la contribution des États au cofinancement et fonctionnement du projet va au-delà de ce qui est formalisé. En effet, les États fournissent également tout au long de l'année des contributions en nature à travers la participation de représentant de haut niveau (Secrétaire général du Ministère, Directeur général d'une Direction du Ministère, etc.) du Ministère de tutelle du projet aux divers ateliers, à certaines missions sur le terrain, etc. La traduction en termes monétaires de la disponibilité de ce personnel de haut niveau, pendant toute la durée du projet dépasserait très largement le montant des engagements de contrepartie pris par les États.

133 Les montants des cofinancements des partenaires techniques impliqués dans le projet sont difficiles à évaluer étant donné que leur participation n'est pas financière.

134 La FAO pallie les manquements ou difficultés entraînés par l'indisponibilité des fonds de contrepartie. Elle met à la disposition des projets les véhicules des Représentations nationales pour se rendre sur les sites pilotes qui sont éloignés des sièges nationaux du projet ou pour les déplacements des missions liées aux projets comme cela a été le cas pour l'évaluation à mi-parcours. Les locaux que devaient fournir les États n'étant pas encore disponibles[9] trois coordinations nationales du projet (Congo, Gabon, RDC) ont installé leur bureau dans les locaux des Représentations nationales.

4.5 Arrangement institutionnels

135 Dans sa conception, la stratégie d'intervention du projet basée sur la participation des populations et sur des partenariats multi-acteurs est adaptée.

136 Les différents partenariats développés dans le cadre du projet ont été:

- des partenariats techniques pour l'élaboration des outils nécessaires à la mise en place de la gestion participative;
- des partenariats pour disposer de ressources humaines et produits (base de données, outils, etc.) dans le cadre des cofinancements;
- un partenariat institutionnel et opérationnel stratégique avec la COMIFAC qui a pris la responsabilité de produire la Stratégie sous-régionale de la gestion durable de la faune sans laquelle ni les lois nécessaires à la mise en œuvre de la gestion participative, ni les règlements concernant le commerce de la viande brousse ne peuvent exister.

137 La stratégie du projet repose, par ailleurs, sur l'implication de la FAO à tous les niveaux, à travers: l'assistance technique de la Division des forêts de la FAO basée au siège à Rome; l'assistance, au niveau sous-régional, du Bureau Sous-régional de la FAO dans les domaines administratifs et/ou en gestion financière et de ressources humaines; l'assistance des Représentations de la FAO présentes dans les quatre pays.

138 Au cours des années, la FAO a noué des partenariats essentiels et pertinents qui lui ont facilité la mise en œuvre du projet. L'expertise des partenaires techniques (CIRAD, CIFOR et UICN) dans les principaux domaines d'action du projet (gestion durable des ressources de la faune sauvage dans le bassin du Congo; outils de suivi de la ressource faunique; aspects légaux de gestion des forêts ou de la filière viande de brousse) est un atout précieux dans l'atteinte des résultats et des objectifs du projet.

139 Le mandat du CIRAD et du CIFOR est de «développer les outils nécessaires au diagnostic écologique et socio-économique préliminaires à la mise en œuvre d'une gestion communautaire de la faune». Cependant, les partenariats n'ont été concrétisés par la signature des LoA qu'à la fin de l'année 2013 car les deux organisations et le responsable du projet (CTP) de l'époque ne partageaient pas la même vision concernant la stratégie d'intervention sur le terrain du CIRAD et CIFOR. En 2014, après la signature des LoA, les deux structures ont exécuté leurs plans d'action. Ce retard dans la mise en place des outils

9 Ils sont en cours de réfection ou de construction pour le Congo et le Gabon; les conditions de sécurité - normes UNDSS - ne sont pas remplies par les locaux prévus en RDC et leur réfection est trop couteuse.

s'est répercuté sur la mise en œuvre des activités dans les sites pilotes. Ainsi les activités des composantes 2 et 3 seront effectives en 2015 au lieu de 2014.

140 Le diagnostic écologique a été effectué sur six terroirs de chasse des six sites pilotes d'Ovan et Djoutou au Gabon, d'Ingolo et Liouesso au Congo, de Baego et Phalanga en RDC. Les principaux outils élaborés pour chaque terroir de chasse ont été: une cartographie participative et numérique des limites du terroir de chasse et de ses composants principaux (zone de chasse, pistes de chasse, campements et limites); un diagnostic des ressources faunistiques; une caractérisation des pratiques de chasse avec quantification des prélèvements; une caractérisation de la consommation en protéines et des préférences alimentaires; et, une caractérisation de la filière de commercialisation des produits de la chasse. Ces outils seront mis à la disposition des communautés afin que la gestion participative dans laquelle elles vont s'engager soit une réussite. Ces outils, adaptables, sont, en quelque sorte, la clé de voute de la stratégie de gestion durable de la faune sauvage, les instruments juridiques en constituant les fondements.

141 Le mandat de L'UICN au sein du projet était de produire les outils socio-économiques pour la mise en œuvre de la gestion participative de la faune sauvage. L'UICN a développé l'outil «forêt-pauvreté» qui a été utilisé par l'équipe du projet pour faire le diagnostic socio-économique des villages des sites pilotes dans les trois pays (Congo, Gabon, RDC).

142 Des entretiens réalisés par l'équipe d'évaluation il ressort que ce partenariat n'a pas été très satisfaisant de part et d'autre: le projet a jugé les outils produits par UICN un peu compliqués pour les communautés et, l'UICN a déploré les critiques et le manque de confiance des responsables du projet[10].

143 Le partenariat avec la COMIFAC est à la fois institutionnel et opérationnel. La COMIFAC est une organisation sous-régionale active, entre autres, dans les domaines de la conservation de la biodiversité et de l'harmonisation des politiques forestières entre les pays de la sous-région. A ce titre, la participation de la COMIFAC au projet souligne la nécessité d'apporter une réponse globale, sous-régionale, à la problématique de la gestion durable de la faune sauvage et de la consommation de la viande de brousse et reconnaît la stratégie du projet consistant à commencer par une action pilote. De même, la réponse globale, sous-régionale portée par la COMIFAC contribuera à la durabilité de l'action menée par le projet.

144 La COMIFAC s'implique dans le projet comme partenaire opérationnel en prenant en partie en charge la Composante 1 «Réformes juridiques» du projet. La COMIFAC a participé à toutes les étapes du processus de production de la Stratégie sous-régionale de gestion de la faune et à son adoption par le Conseil des Ministres[11]. De l'adoption de cette Stratégie dépendait le démarrage de beaucoup d'activités du projet.

145 La COMIFAC, en tant qu'institution partenaire, s'implique également dans la mise en œuvre de la Composante 4 «Gestion du projet». En effet, notamment à travers la participation aux réunions du COPIL, elle contribue au suivi de l'ensemble du projet et veille à l'atteinte des résultats.

146 Les partenariats sont nécessaires au projet car ils permettent de mobiliser des ressources financières importantes sans recourir à de longues recherches de financements.

147 Pour l'ensemble de ces raisons (accompagnement dans la mise en œuvre des activités et appui dans des domaines clés), l'équipe d'évaluation estime le choix de ces différents partenaires pertinent.

10 «La contestation» par l'équipe du projet, des outils proposés, ce « désaccord» n'a pas permis à UICN «d'avancer suffisamment» dans son travail selon le responsable de l'ONG qui a été impliqué dans le projet.

11 A noter: Le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) a contribué au financement de la production de la Stratégie sous-régionale de gestion de la faune.

5. Analyse critique des résultats[12] et contribution aux objectifs établis

Le retard pris au démarrage du projet et les difficultés rencontrées dans son exécution ont repoussé la mise en œuvre des activités ce qui a eu des répercussions sur la réalisation du projet au niveau des produits.

Les diagnostics et outils produits préparent à satisfaire, à travers les actions à venir, les besoins de disponibilité pérenne de la viande de brousse des populations. Ils vont dans le sens des priorités nationales des États qui cherchent à connaitre, avant la mise en œuvre de la gestion participative, l'état de la faune dans leurs forêts et à asseoir une politique nationale de gestion de la faune.

Le Résultat 1 «Un cadre juridique dans les quatre pays fournit une base claire, solide et directe pour le développement de la gestion participative de la faune sauvage» peut être considéré atteint à 50 pour cent. Etant donné le retard pris par le projet et la complexité liée à l'élaboration des politiques, l'équipe d'évaluation recommande un effort majeur de la part des équipes nationales en termes de lobbying/plaidoyer, communication et sensibilisation auprès des décideurs.

5.1 Réalisation au niveau des produits

148 Le retard pris au démarrage du projet et les difficultés rencontrées dans son exécution ont repoussé la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan de travail provisoire ce qui a eu des répercussions sur la réalisation du projet au niveau des produits.

149 Au moment de l'évaluation à mi-parcours, deux ans après l'opérationnalisation du projet, seuls quelques-uns des «sous-produits»/«réalisations», sont atteints à savoir: production et adoption de la Stratégie sous-régionale par le Conseil des Ministres de la COMIFAC; formulation des outils de gestion participative de la faune dans les communautés; certaines capacités des populations locales renforcées. Cela a des conséquences sur les trois résultats stratégiques du projet dont aucun n'a été atteint si ce n'est en partie (outils de gestions participatives à finaliser, politiques nationales dont le processus de réflexion est enclenché pour certains pays).

150 Les moyens mis à la disposition du projet ont été utilisés au cours des deux années écoulées pour la réalisation des études techniques et socioéconomiques, conduites par les trois partenaires techniques - CIFOR, CIRAD, UICN - afin d'acquérir une connaissance du milieu, à la fois humain et faunique, dans lequel sera testée l'approche de gestion participative de la faune. En 2015, sur base de ces études, des outils de gestion durable seront élaborés (certains le sont déjà) par les trois partenaires techniques et les équipes nationales du projet, et seront mis ensuite à la disposition des communautés villageoises des six sites pilotes. Les communautés villageoises, après avoir reçu des formations pour développer leurs capacités à utiliser les divers outils, exploiteront ces derniers pour rendre opérationnelle la gestion de la faune sauvage dans les aires communautaires qui ont déjà été délimitées au cours de l'année 2014. En 2015, le projet entrera donc dans la phase concrète tant attendue par l'ensemble des parties prenantes, et surtout par les populations locales.

151 Il est difficile d'établir, au stade actuel de sa réalisation et les quelques résultats obtenus, si le projet répond aux besoins des populations. En effet, la période qui vient de s'écouler a été principalement une étape de préparation à la mise en œuvre de la stratégie préconisée par le projet. Les diagnostics et outils produits ne répondent pas directement aux besoins des populations mais préparent à satisfaire, à travers les actions à venir, leurs besoins de disponibilité pérenne de la viande de brousse.

152 Cependant, il est évident que les produits réalisés par le projet vont, sans conteste, dans le sens des priorités nationales des États qui cherchent à connaitre, avant la mise en œuvre de la gestion participative, l'état de la faune dans leurs forêts (même si pour le moment limité

12 Le terme «résultats» comprend les produits et les services.

à une portion du territoire national) et à asseoir une politique nationale de gestion de la faune. Par ailleurs, les études réalisées au cours de cette phase permettent d'avoir une idée globale sur la filière viande de brousse dans les différentes zones des sites pilotes de trois pays.

153 Il faut souligner que les populations des sites pilotes commencent à s'impatienter. Durant les entretiens réalisés par l'équipe d'évaluation même si beaucoup de personnes ont reconnu la pertinence du projet, d'autres commencent à s'interroger sur sa raison d'être[13]. Il est recommandé de mettre rapidement en œuvre la phase des actions concrètes afin de démontrer le lien entre les études et la suite du projet à laquelle la population va être étroitement impliquée et souligner la pertinence de la stratégie d'intervention.

5.2 Réalisation au niveau des résultats

154 Les retards dus aux difficultés d'opérationnalisation initiale du projet ont eu des répercussions sur l'atteinte des trois Résultats à court terme et la réalisation des produits devant faciliter la mise en œuvre de la stratégie.

155 Le Résultat 1 «Un cadre juridique dans les quatre pays fournit une base claire, solide et directe pour le développement de la gestion participative de la faune sauvage» peut être considéré atteint à 50 pour cent. L'adoption de la Stratégie sous–régionale pour la gestion de la faune sauvage par le Conseil des Ministres de la COMIFAC ouvre la voie à l'élaboration des politiques en matière de gestion participative de la faune sauvage au niveau des quatre pays et des lois et règlements indispensables à l'application de ces politiques. Les équipes nationales ayant déjà jeté les bases du processus d'élaboration de ces politiques (discussions, échanges), ce Résultat devrait pouvoir être atteint au cours de l'année 2015 sans difficultés majeures. Cependant, étant donné le retard pris par le projet et la complexité liée à l'élaboration des politiques, l'équipe d'évaluation recommande un effort majeur de la part des équipes nationales en termes de lobbying/plaidoyer, communication et sensibilisation auprès des décideurs.

156 Le Résultat 2 «Une gestion participative de la faune sauvage est appliquée dans les communautés ciblées par le projet et peut être reproduite ailleurs» n'est pas encore atteint mais les outils techniques et socioéconomiques nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie sont élaborés à près de 95 pour cent, il ne reste plus qu'à les valider. Cependant, l'atteinte du Résultat 2 est partiellement liée au Résultat 3 «Des communautés et des institutions de soutien ont des capacités requises pour continuer à développer et à mettre en œuvre la gestion participative de la faune sauvage» pour lequel peu d'activités ont déjà pu être mises en œuvre.

13 Propos recueillis sur le terrain: «depuis que le projet est là il ne fait que aller et venir et faire des études, mais nous ne voyons rien de bon pour nous»

6. Analyse selon les critères d'évaluation

Ce projet est pertinent. Ses objectifs et résultats sont en conformité avec les politiques nationales, ainsi qu'avec les engagements régionaux et internationaux pris par les pays impliqués.

De l'analyse des résultats obtenus, il apparaît que le niveau d'exécution du projet est inférieur à 50 pour cent. Le projet étant dans sa première année de véritable mise en œuvre, les équipes nationales et la Coordination sous-régionale ont donc accompli une prouesse en réalisant durant l'année 2014 ce qui était également prévu pour 2013. Bien que le projet semble assez loin d'avoir atteint ses objectifs intermédiaires, le grand nombre d'activités menées a créé les bases pour y parvenir.

Étant donné le niveau de consommation du budget par rapport aux produits réalisés, l'efficience du projet est estimée insatisfaisante. Le projet ne dispose plus que de 42 pour cent du budget total pour mettre en œuvre les activités des Composantes 2 et 3 dont dépend en grande partie l'atteinte des objectifs du projet.

La durabilité est partie intégrante de la stratégie de gestion participative de la faune sauvage. Et la durabilité du projet dépend, entre autres, des capacités et de la maitrise des outils de gestion communautaire des communautés locales et institutions parties prenantes au projet.

Au stade actuel du projet (à peu près un an de mise en œuvre effective), il est difficile de parler d'impact à court terme. Cependant, à travers la délimitation participative des forêts communautaires et la connaissance qu'ont les communautés qu'elles peuvent autogérer leurs ressources fauniques pour en vivre durablement, le projet a déjà eu un impact positif immédiat sur les populations des sites pilotes

6.1 Pertinence

157 La pertinence d'un projet s'estime en fonction de la cohérence entre les objectifs/résultats du projet et les besoins des bénéficiaires, la politique nationale, les conventions régionales et internationales, et les autres programmes majeurs de développement.

158 En 2008, au moment de la préparation du projet, les lettres d'endossement signées par les responsables des Ministères concernés des pays impliqués et le Point focal opérationnel GEF/FEM (Congo 20 août 2008, Gabon 08 août 2008, RCA 15 juillet 2008, RDC 04 septembre 2008) stipulaient que la conformité du projet «aux priorités nationales et aux engagements pris» par chaque pays «relatifs aux conventions sur l'environnement mondial a été examinée avec les parties prenantes concernées, y compris les Points focaux des conventions sur l'environnement, en conformité avec la politique du FEM sur l'implication publique»

159 Dans ses objectifs et résultats, le projet est pertinent et couvre directement ou indirectement, les six axes prioritaires d'interventions ainsi que les trois axes transversaux du nouveau Plan de convergence 2015-2025 de la COMIFAC à savoir:

Axes prioritaires d'interventions

- Harmonisation des politiques forestières et environnementales.
- Gestion et valorisation durable des ressources forestières.
- Conservation et utilisation durable de la diversité biologique.
- Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification.
- Développement socio-économique et participation multi-acteurs.
- Financements durables.

Axes transversaux

- Formation et renforcement des capacités.
- Recherche-développement.
- Communication, sensibilisation, information et éducation.

160 Le projet est pertinent car il répond à une problématique vécue au niveau des pays bénéficiaires et renforce son action et sa légitimité par son intervention au niveau sous-régional.

161 De plus, les objectifs et résultats du projet sont en conformité avec les politiques nationales, ainsi qu'avec les engagements régionaux et internationaux pris par les quatre pays. En effet, le Congo, le Gabon, la RCA et la RDC sont signataires de Conventions internationales dans lesquelles ils ont pris des engagements concernant la préservation de la biodiversité telles que:

- Convention sur la diversité biologique (CDB): les quatre pays se sont engagés à contribuer à la réalisation des objectifs de la CDB qui tendent à réduire la perte de biodiversité. La Stratégie sous-régionale et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), que chacun des pays a formulés au début des années 2 000 et que la réalisation du projet va renforcer, cadrent avec cet engagement pris vis-à-vis du CDB.
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La CITES CoP 13 invitait les institutions et organisations internationales, à assister les pays afin qu'ils puissent parvenir à «réglementer le commerce de la faune sauvage et à s'attaquer aux problèmes relatifs à la pauvreté, à la dégradation des habitats, à la croissance démographique et à l'utilisation des ressources naturelles». Les objectifs du projet sont en parfait accord avec cette Convention.

162 La pertinence du projet, pour les quatre pays qui en sont les porteurs, est donc mise en exergue par la conformité de ses objectifs, réalisations et résultats, à un certain nombre de politiques nationales, ainsi qu'aux engagements régionaux (COMIFAC Cf. ci-dessus) et internationaux pris par les pays ainsi qu'avec les Objectifs stratégiques de la FAO.

163 Le projet n'entre pas en concurrence avec d'autres projets, plans ou programmes qui existent déjà dans les pays. Le projet apporte une approche nouvelle et vient compléter ce qui se fait en mettant l'accent sur la gestion participative. En RCA, des projets de gestion participative ont déjà été initiés dans les communautés ciblées par le projet mais n'ont pas été réalisés à 100 pour cent et n'atteignent pas le niveau recherché par le projet[14].

6.2 Efficacité

164 De l'analyse des résultats obtenus, il apparaît que le niveau d'exécution du projet est inférieur à 50 pour cent.

165 Parmi les sous-produits attendus pour cette période dans le cadre des composantes 1 et 2, seule le premier, S/Produit 1.1.1: ***La stratégie régionale pour la gestion de la faune sauvage est produite et adoptée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC*** a été réalisé à 100 pour cent.

166 Deux autres sous-produits sont réalisés à 95 pour cent, à savoir: S/Produit 2.1.1: Les outils de gestion participative de la faune sauvage sur le terrain sont élaborés; et, S/Produit 2.3.1: Les systèmes de suivi et d'évaluation de la faune sauvage à l'intention des communautés et des services techniques sont élaborés.

167 Un certain nombre d'autres produits sont en cours de réalisation, y compris ceux rattachés à la Composante 3, mais à un niveau moyen.

168 L'équipe d'évaluation tient à rappeler que le projet est dans sa première année de véritable mise en œuvre. Les équipes nationales et la Coordination sous-régionale ont donc accompli une prouesse en réalisant durant l'année 2014 ce qui était également prévu pour 2013.

14 A titre d'exemples: dans le cadre du programme de gestion participative des pêcheries, la GTZ a appuyé la communauté sur le site de Nguénguéli pendant plusieurs années; pour le site de Moloukou, ECOFAC a mené un programme de gestion participative de 2004 à 2005 dans les zones périphériques du Parc M'Baéré Bodingué avec la perspective de responsabilisation des communautés dans le domaine de la gestion faunique communautaire; le Rainforest Foundation UK a mené un projet de cartographie participative de 2009 à 2011.

169 Bien que le projet semble assez loin d'avoir atteint ses objectifs intermédiaires, le grand nombre d'activités menées ont créé les bases pour y parvenir. Ainsi, durant la première année les réalisations ont été:

- La mise en place des structures de contrôle de l'exécution du projet aux niveaux sous-régional et national (COPIL); des structures de gestion du projet aux niveaux sous-régional et national (Coordinations sous-régionale et nationale); des équipes nationales; et, des sites pilotes.
- Le lancement du projet dans les trois pays (en RCA, les difficultés rencontrées au niveau de la logistique pour les déplacements sur le terrain ont empêché de lancer le projet avant sa suspension) au niveau national et sur les sites pilotes.
- La mise en place des plateformes de concertation des parties prenantes sur chaque site pilote. Même si leur fonctionnement n'est pas encore optimal, il est tout à fait acceptable au vu du niveau d'intervention du projet
- La formation des ATN en outils de diagnostic communautaire; la réalisation de campagnes de sensibilisation et information; la réalisation de diagnostic communautaire dans deux sites pilotes.
- La production d'une monographie sur l'état des lieux de la gestion de la faune sauvage dans chacun des quatre pays (validée par le CTP).
- La contribution des équipes nationales à la rédaction de la Stratégie sous-régionale sur l'utilisation de la faune sauvage de la COMIFAC.

170 Les réalisations de la deuxième année (2014) ont été:

- L'enrichissement de la deuxième version de la Stratégie sous régionale (draft 2).
- La délimitation des aires de chasse communautaires.
- L'élaboration des outils de collecte d'information pour établir un état des lieux approfondi.
- La réalisation d'un diagnostic approfondi dans chaque site du projet.
- Une campagne de sensibilisation.
- La production des cartes numériques des blocs forestiers délimités.
- La restitution des résultats des études par les partenaires (CIFOR et CIRAD).
- Des engagements écrits et signés par les communautés locales de deux sites pilotes du projet.
- L'organisation des communautés locales en association (site de BAEGO en RDC).
- L'ébauche de la première feuille de route du processus de mise en place de la foresterie communautaire à vocation de gestion communautaire de la faune (en RDC)[15].
- La production et validation des différents rapports.

171 Toutes les bases pour la réussite du projet sont donc en place. La lenteur du processus d'élaboration des politiques nationales, sur lequel le projet n'a pas de maîtrise, reste malgré tout un écueil majeur à l'atteinte des objectifs généraux du projet.

172 Le projet a le potentiel nécessaire (du personnel motivé possédant les compétences nécessaires, des ressources financières disponibles bien que quelque peu limitées, l'appui des partenaires techniques) pour atteindre les trois résultats d'ici la fin de son cycle de vie, si les politiques sont élaborées au cours de l'année 2015.

173 Les personnes rencontrées par l'équipe d'évaluation ont fait part de leurs attentes à l'égard du projet (présentées en Annexe 5) et identifié les forces et les faiblesses du projet pouvant influencer son exécution. Elles sont présentées dans le tableau 6 par ordre d'importance décroissante.

15 L'équipe d'évaluation à mi-parcours a pu consulter les différents engagements écrits et signés ainsi que les procès-verbaux signés par les communautés locales.

6.3 Efficience

174 Le tableau 7 ci-après présente la situation budgétaire réelle et celle prévue ainsi que la répartition du budget par année selon les prévisions du budget initial.

175 Au 31 décembre 2014 le projet a dépensé 58 pour cent du budget total, alors que le plan financier prévoyait pour la même période une consommation de 37 pour cent du budget, soit un dépassement de 13 pour cent. Or le projet n'est véritablement opérationnel que depuis un an et n'a pas réalisé la moitié de ses activités. Ce dépassement a été dû à la sous-estimation des coûts de quelques postes (salaires des ATN et coût des missions des ATN sur les sites pilotes) et aux fluctuations du dollar qui ont eu des effets sur le budget (COPIL décembre 2012).

Tableau 5: Forces et faiblesses du projet

Forces	Faiblesses
Acceptation et contribution des populations dans le projet.	Absence de Suivi-Evaluation du projet.
Parties prenantes du projet jouent bien leurs rôles.	Absence du projet de certaines parties prenantes présentes sur le terrain (ONG locales, associations)
Avancée par rapport au cadre expérimental du projet.	Absence / Insuffisance de fonds pour le projet.
Démarche scientifique de la préparation du projet gage d'une certaine rigueur dans les résultats.	Beaucoup de temps mort dans le projet (entre la fin des études et le démarrage des activités suivantes).
Projet donne du pouvoir aux villageois et à ceux qui les accompagnent.	Mauvais choix des sites proposés pour la chasse contrôlée, dans certains pays.
Accent mis sur la gestion de la faune: pas d'interdiction de vente de la viande brousse, mais accent mis sur la préservation de la ressource à travers la sensibilisation.	Opacité de la gestion financière du projet.
Projet innovant.	Tentation des villageois devant les commanditaires de la chasse.
Projet a le mérite de travailler sur la structuration du commerce de la viande de brousse en adressant tous les aspects notamment la durabilité.	Explication du projet concret pas faite aux populations qui se démobilisent au vu de la durée des études.
Projet intégré sur le terrain.	Chasse pratiquée par les villageois devenue «hors-la-loi».
Projet touche et résout un problème réel et important.	Manque de communication / manque d'organisation (documents de travail pour les réunions pas fournis à temps).
Contrôle de la chasse.	Retour insuffisant du projet sur les activités de certains partenaires.
Etudes socio-économiques pour bien connaître les populations.	Collaboration avec les partenaires pas toujours franche (ne sont que des faire-valoir).
Projet réalisé dans quatre pays à la fois avec des milieux différents. Ses résultats sont une richesse.	

Tableau 6: Budget prévu, budget consommé

Budget dépensé vs prévu	USD	%
Budget déjà consommé (années 1 et 2) en valeur et en pourcentage	2 457 353	58
Budget qui aurait dû être consommé à la même période	1 570 728	37
Écart entre consommation réelle et prévue	**+ 886 625**	
Budget disponible effectivement pour années 3, 4 et 5 en valeur et en pourcentage	1 787 857	42
Budget qui aurait dû être disponible pour années 3, 4et 5 selon prévisions initiales	2 674 482	63
Ecart entre disponibilité réelle et prévue	**- 886 625**	

*Source: Rapport financier 2014 du Projet GCP/RAF/455/GFF.

176 La répartition des coûts du PTA 2014 montre que le faible coût de l'assistance technique par rapport aux prestations fournies (Rapport financier 2014 présenté au COPIL de mars 2015): 62 500 USD soit 1,5 pour cent du budget total.

177 Étant donné le niveau de consommation du budget par rapport aux produits réalisés, l'efficience du projet est estimée insatisfaisante. Le projet ne dispose plus que de 42 pour cent du budget total pour les trois années à venir. Or, c'est maintenant que les Composantes 2 et 3, dont dépend en grande partie l'atteinte des objectifs du projet, vont devenir totalement opérationnelles.

6.4 Durabilité

178 Dans le cadre d'une évaluation à mi-parcours, la durabilité d'un projet est estimée à travers l'identification des situations dans lesquelles les résultats du projet sont susceptibles de perdurer après la fin de ce dernier et être reproduits ailleurs (autres localités du Département/de la Province, ou zones/régions du pays ou encore dans d'autres pays). Ceci afin de permettre au projet de prendre, éventuellement, des mesures favorisant sa durabilité.

179 Les acteurs impliqués à l'heure actuelle dans le projet (communautés villageoises, institutions partenaires, États cibles) sont les premiers bénéficiaires de celui-ci. Après la fin du projet, ce sont ces mêmes acteurs/bénéficiaires qui devront maintenir, amplifier, et répliquer les résultats acquis afin d'améliorer la conservation de la faune sauvage et la sécurité alimentaire des populations en Afrique centrale.

6.4.1 Durabilité au niveau des communautés villageoises

180 Si les communautés locales parties prenantes au projet ne poursuivent pas le projet à la fin de celui-ci c'est la stratégie elle-même de la gestion participative qui sera remise en question. Il est donc impératif que les populations aient les capacités nécessaires et la maîtrise de la gestion participative. Au niveau des communautés locales, la durabilité est donc liée à:

- *La maîtrise technique:* les membres des communautés locales qui ont pris part au projet et qui ont acquis une maîtrise technique en gestion participative de la faune, pourront avoir un rôle de «pairs» formateurs /encadreurs sur d'autres sites. Les actions de renforcement des capacités et l'implication étroite des communautés villageoises dans la réalisation des activités au cours de la phase 2, sont autant d'éléments, de facteurs favorables à la maîtrise technique de la stratégie et donc à la durabilité du projet.
- *Les bénéfices/avantages immédiats et futurs tirés du projet:* les populations locales vivant dans un contexte difficile et dans des conditions de grande pauvreté, elles seront très intéressées par l'expérience des forêts communautaires sous gestion participative de la faune sauvage dans la mesure où il existe un espoir d'en tirer un bénéfice/avantage pour la communauté mais d'abord et surtout pour l'individu lui-même et sa famille[16]. Il est donc important de bien préciser les bénéfices/avantages du projet à court terme, à moyen terme, à long terme, pour la communauté et/ou les membres de cette communauté de façon à ne pas susciter des attentes irréalistes pouvant avoir des conséquences sur la participation des communautés au projet. Les mécanismes de financements incitatifs, les activités génératrices de revenus alternatives, la commercialisation légalisée de la viande de brousse, l'utilisation des outils de gestion d'un projet, le contrôle de la chasse par la communauté villageoise dans la forêt communautaire, le renforcement des capacités matérielles (équipements pour la conservation de la viande de brousse dans les villages, matériel pour la pesée) sont autant de facteurs qui procureront des bénéfices/avantages visibles et importants aux communautés villageoises et aux individus dans les villages.
- *La cohésion sociale:* elle découlera de la bonne gouvernance du projet commun qu'est la gestion participative de la faune sauvage dans la forêt communautaire mais dépend également de la satisfaction des besoins individuels pour chaque participant à ce projet commun. La gestion transparente de la forêt communautaire, le partage équitable des bénéfices, le renforcement des capacités dans le domaine de la connaissance des

16 Application de la pyramide de la satisfaction des besoins de Maslow: une personne ne pensera aux intérêts pour la communauté que si ses propres besoins/intérêts sont d'abord satisfaits

lois, l'application sans exclusif des lois et règlements sur la chasse et le commerce de la viande brousse sont autant de facteurs qui renforceront la cohésion sociale. Le choix des personnes qui dirigeront le projet communautaire est donc capital.

181 L'équipe d'évaluation suggère au projet d'appuyer la création de très petites entreprises (TPE) pouvant regrouper quelques personnes dans les villages. Les TPE sont créatrices d'emplois et de valeur. Les instruments d'appui aux TPE existent au niveau des instances sous-régionales (la COMIFAC, la CEEAC).

6.4.2 Durabilité au niveau des institutions

182 La durabilité du projet est liée aux politiques nationales qui vont être élaborées par chacun des quatre pays avec l'appui de la COMIFAC, et des lois et règlements qui vont en découler. Ceci correspondant à la Composante 1 du projet, l'équipe d'évaluation estime, suite à l'analyse des résultats (voir Chapitre 5), que la durabilité du projet à ce niveau est potentiellement assurée.

183 Au terme du projet, l'atteinte des objectifs généraux d'amélioration de la conservation de la faune et de la sécurité alimentaire des populations, sera liée à la capacité et la volonté des États de mettre en œuvre les politiques sur la gestion participative de la faune et de faire appliquer les lois et règlements qui seront votés à cet effet. La capacité des États repose sur:

- *La maîtrise technique:* le personnel des ministères concernés doivent avoir la maîtrise totale du processus de mise en place de la stratégie de gestion participative de la faune sauvage, depuis la conception du projet jusqu'à son implémentation, pour la reproduire ailleurs. La reproduction de la stratégie de gestion participative de la faune sauvage pourrait, dans un premier temps, être faite avec l'appui des partenaires techniques. Les organes de soutien aux communautés doivent maîtriser les outils de gestion participative de la faune sauvage. Les formations prévues dans le cadre du projet doivent renforcer les capacités de ces organes de soutien en la matière.
- *la disponibilité des moyens:* les États doivent avoir les moyens nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie et faire appliquer les lois et règlements.

184 La durabilité du projet proviendra également de sa capacité à se reproduire. La qualité des résultats du projet à la fin de celui-ci, susciteront l'envie chez d'autres communautés villageoises voisines des sites pilotes ou lointaines, d'en faire autant afin d'avoir les mêmes bénéfices/avantages. Afin d'informer les populations et favoriser la duplication du système de gestion participative de la faune sauvage, il est recommandé, selon l'adage «le paysan entend avec les yeux», d'ouvrir les sites pilotes aux visites de personnes des villages voisins (ou assez lointains).

185 Il revient à la COMIFAC de prendre la relève à la fin du projet. Vu le nombre important d'experts étatiques et personnels des ONG formés dans le cadre du projet, elle devrait pouvoir bénéficier des compétences nécessaires pour soutenir, poursuivre, les initiatives de gestion participative de la faune sauvage dans les autres régions des pays impliqués actuellement et, par la suite, au sein des cinq autres pays membres.

6.4.3 Durabilité environnementale

186 Le projet vise à rendre les communautés capables de gérer le niveau de stock de la ressource faunique ou des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans leurs forêts communautaires. Des outils de suivi-évaluation leur seront fournis afin que les responsables connaissent à tout moment le niveau de la ressource faunique et par conséquent puissent estimer quand (ressource faunique importante) la chasse des animaux non protégés ne représente pas de problèmes et permet d'atteindre un niveau d'équilibre souhaité et quand (ressource faunique faible) il faut diminuer, restreindre les activités de la chasse commerciale par exemple, ou encore diminuer la durée de la période de la chasse.

187 De même pour la récolte ou cueillette des PFNL, la communauté connaissant le niveau de la ressource dans une zone de cueillette, elle pourra délaisser celle-ci pour une autre zone de

la forêt communautaire. Cette capacité des communautés villageoises à contrôler et gérer les prélèvements des ressources naturelles dans les forêts va contribuer à maintenir ou à régénérer, selon le cas, la base des ressources naturelles.

6.5 Impact

188 Au stade actuel du projet (à peu près un an de mise en œuvre effective), il est difficile de parler d'impact ni même d'effets à court terme. Le projet a consisté à asseoir ses mécanismes de gestion et de fonctionnement et à élaborer les outils qui seront nécessaires pour la phase concrète qui devrait démarrer en 2015.

189 Cependant, les communautés ont déjà délimité les forêts communautaires dans lesquelles elles vont réaliser la gestion participative de la faune sauvage. Cela traduit leur adhésion au projet et par conséquent leur engagement à changer de comportements, de façon de pratiquer la chasse.

190 Le projet a donc eu un impact positif immédiat chez les populations des sites pilotes.

191 Les conflits qui pourraient naître au sein des communautés villageoises, pendant l'exécution du projet, dus à une mauvaise gouvernance et à la non transparence dans la gestion des forêts communautaires et des bénéfices/avantages qui en résulteront peuvent représenter un impact négatif potentiel du projet.

192 Sur le moyen terme et le long terme, les impacts potentiels, prévisibles, du projet sont importants.

193 L'existence, dans les quatre pays, de politiques pour la gestion durable de la faune sauvage qui produiront, si elles sont appliquées efficacement, des résultats concrets durables tels que: la préservation de la faune sauvage dans les forêts assortie de résultats prouvés et mesurables à partir des activités de suivi–évaluation de la faune (objectif de conservation du projet); disponibilité constante de la viande de brousse pour l'alimentation des populations locales et légalité de la commercialisation de la viande de brousse comme activité génératrice de revenus pour les populations villageoises (objectif de développement du projet).

194 Le projet, dont le défi est de concilier la gestion durable de la faune avec le développement socio-économique des zones rurales, est sous-tendu par un renforcement des capacités pour faciliter la mise en œuvre des politiques forestières nationales, ainsi que par des actions de sensibilisation, de communication. Le renforcement des capacités des populations locales transformeront ces dernières en partenaires de l'État dans la mise en œuvre des politiques pour la conservation et la préservation de la biodiversité des forêts d'Afrique centrale.

7. Questions transversales

Bien que le document de projet reconnaît l'importance des femmes et prévoit de les impliquer de façon spécifique dans ses activités, aucun indicateur de résultats tenant compte de la dimension du genre n'a été formulé dans le PTA 2014.

Les peuples autochtones (PA) ne sont pas explicitement cités comme partie prenante «spécifique» dans le document de projet. Une stratégie spécifique devrait être mise en place pour assurer une participation réelle des PA dans les sites pilotes car cette expérience sera précieuse pour la reproduction de la stratégie de gestion participative.

L'accès équitable des femmes et des PA, aux bénéfices/avantages (y compris les formations) engendrés par le projet, devrait faire l'objet d'une définition de stratégie particulière.

Le développement des capacités des communautés des sites pilotes et des institutions est essentiel à l'application de la stratégie de gestion participative de la faune sauvage. Cependant, en raison des retards au moment du démarrage du projet, les activités de renforcement des capacités n'ont pas été mises en œuvre au cours de la phase écoulée. Dans le cadre d'autres activités mises en œuvre sur le terrain, les capacités des parties prenantes du projet ont été renforcées à travers l'utilisation de certains matériels, et/ou instruments techniques.

7.1 Intégration de l'approche Genre

195 Le document de projet fait mention des femmes comme composante sociale à impliquer dans la mise en œuvre du projet. Il fait état du rôle que jouent les femmes dans la chaîne d'exploitation de la viande de brousse et donc de la nécessité qu'elles soient parties prenantes dans la mise en place des mécanismes de contrôle de cette exploitation. Le document de projet reconnaît l'importance des femmes et prévoit de les impliquer de façon spécifique dans ses activités. Il prévoit de consulter les femmes pendant la mise en œuvre des activités «afin que les questions de parité et la participation des femmes dans la création de capacités soient prises adéquatement en compte»[17].

196 Néanmoins, il faut relever qu'aucun indicateur de résultats tenant compte de la dimension du genre n'a été formulé dans le PTA 2014 (par exemple: au niveau de la Composante 3 traitant du renforcement des capacités).

197 L'accès équitable des femmes, tout comme des populations ou peuples autochtones (PA), aux bénéfices/avantages (y compris les formations) engendrés par le projet devrait faire l'objet d'une définition de stratégie particulière. En effet, ce sont les femmes qui sont les plus impliquées dans le commerce de la viande de brousse et l'exploitation des PFNL, et les femmes des peuples autochtones en particulier.

198 La mise en place d'activités génératrices de revenus, de TPE structurées et rentables, comme le suggère l'équipe d'évaluation, suscitera l'intérêt des hommes pour des activités auparavant essentiellement féminines. Ceux-ci risquent d'écarter les femmes comme cela s'est déjà vu ailleurs lorsqu'un «créneau des femmes» devient lucratif. Toutes les précautions doivent être prises afin de garantir aux femmes un accès équitable tant aux ressources qu'aux bénéfices produits par le projet.

7.2 La question des peuples autochtones (PA)

199 Les relations complexes entre les Bantous et les PA, nécessitent une attention particulière vis-à-vis de ces derniers. En effet, le comportement de supériorité souvent affiché par les Bantous vis-à-vis des PA (que beaucoup de Bantous appellent encore «mes» ou «nos» PA) peut entrainer, comme pour les femmes, une pénalisation des PA en termes d'accès aux bénéfices/avantages du projet. De plus, les PA ont une implication très forte dans la chasse

17 Descriptif du projet, page 24: 2.2.8 «Parité hommes-femmes dans les activités du projet».

en tant qu'exécuteurs d'ordres des Bantous braconniers, bons connaisseurs de la forêt et donc des zones propices à la chasse, mais également détenteurs de traditions ancestrales de gestion de la faune sauvage. Leur participation aux actions du projet est donc essentielle et devrait être importante et surtout effective. Or, les PA ne sont pas explicitement cités comme partie prenante «spécifique» dans le document de projet. Une stratégie spécifique devrait être mise en place pour assurer une participation réelle des PA dans les sites pilotes car cette expérience sera précieuse pour la reproduction (leçons apprises) de la stratégie de la gestion participative.

200 Par exemple, dans les site de Ngombé et Zanaga en RDC, la population autochtone est importante: elle représente 44 pour cent de la population totale du village et 60 pour cent des chasseurs[18]. De ce fait, les PA seront immanquablement touchés par le projet mais il faut veiller à ce qu'ils jouent un rôle actif dans la gestion participative et non être des exécuteurs d'ordre des Bantous.

201 Les PA doivent avoir leur propre représentants, être réellement impliquer dans la mise en œuvre et pouvoir se prononcer sur les activités du projet et celles génératrices de revenus en particulier[19]. Ils doivent avoir accès aux activités de renforcement des capacités qui seront organisées dans le cadre du projet, de préférence selon l'équipe d'évaluation, au travers de sessions de formation spécifiques.

7.3 Développement des capacités

202 La composante 3 du projet vise le développement des capacités des communautés des sites pilotes et des institutions qui vont accompagner, encadrer ces communautés. Selon la conception du projet, sans ce renforcement des capacités, la nouvelle stratégie de gestion participative de la faune sauvage par les communautés locales ne saurait s'appliquer.

203 En effet, pour participer à la mise en œuvre des politiques pour la conservation et la préservation de la biodiversité des forêts, il faut que les populations locales puissent connaitre les lois qui en sont la traduction concrète; qu'elles puissent mettre en application les règlements pour la gestion de la faune; qu'elles utilisent un certain nombre d'outils de suivi de la faune; et qu'elles aient les capacités de gérer une activité économique.

204 Le renforcement des capacités est donc un volet très important du projet. Des résultats de cette action de renforcement des capacités dépendent, en grande partie, la réussite ou l'échec de la stratégie de la gestion participative de la faune sauvage que le projet veut promouvoir. Le seul fait qu'une entière composante du projet soit consacrée au renforcement des capacités est très significatif. Cependant, en raison des retards au moment du démarrage du projet, les activités de renforcement des capacités n'ont pas été mises en œuvre au cours de la phase écoulée. Néanmoins, dans le cadre d'autres activités mises en œuvre sur le terrain, les capacités des parties prenantes du projet ont été renforcées à travers l'utilisation de certains matériels, et/ou instruments techniques. Les principaux bénéficiaires en ont été le personnel des équipes nationales du projet (ATN, facilitateurs) et certains membres des communautés villageoises ainsi que les étudiants-stagiaires de CIRAD ou CIFOR et les étudiants nationaux. Le renforcement des capacités des étudiants est un résultat inattendu pour le projet.

205 Les capacités des ATN ont été renforcées, entre autres, en matière d'outils de diagnostic participatif et de processus de gestion communautaire de la faune. Ceci leur a permis de réaliser, avec les communautés villageoises concernées, les activités préalables et préparatoires pour la mise en place de la gestion participative dans les villages choisis.

18 Sources: « Rapport technique de restitution des travaux réalisés sur le site pilote de Zanaga» Rapport final, juillet 2014. Par Alain AMPOLO et Giglah BIKOUYA. et « Rapport technique RT –XX-001, sur l'analyse participative de la situation - Diagnostic participatif – Site de Ngombé » par Brigitte MBUYI BILONDA, Kinshasa Mai 2013.

19 «Les projets décident ailleurs des activités qu'ils jugent bonnes pour les PA. Ils viennent ensuite présenter l'initiative aux PA en disant 'nous voulons vous impliquer'; ils font signer les papiers et repartent sans avoir demandé aux PA s'ils ont des choses à dire ou des propositions à faire, etc. Le projet repart en déclarant avoir 'impliqué' les PA alors que ceux-ci n'ont fait que signer un document » (Extraits d'entretiens effectués durant la mission d'évaluation - M. KAPUPU, Membre du COPIL national de Kinshasa).

206 Dans le cadre des activités préalables à la mise en œuvre de la gestion participative sur les sites pilotes, des capacités de certains membres des communautés villageoises ont été développées en utilisant l'approche «learn by doing» ou apprentissage par l'action, en matière de: cartographie participative; identification des indicateurs simples de suivi de la faune sauvage, indicateurs pour l'évaluation de l'état de la ressource faunique et les indicateurs de suivi de la pression de chasse; certains outils utilisés lors des études techniques (GPS, boussole, pose des caméras-pièges); suivi des prélèvements grâce aux carnets de chasse; etc.

207 Dans le même cadre, les étudiants-stagiaires de CIRAD ou CIFOR, et les étudiants nationaux des trois pays ont été formés en: pose et récupération des caméras-pièges; utilisation du GPS; installation et utilisation de logiciel de cartographie et suivi de la faune; enquête de consommation de protéines; méthodologie du suivi des activités faune.

208 Les activités de renforcement des capacités organisationnelles ou opérationnelles des institutions de soutien et des communautés villageoises (Composante 3), nécessaires à la mise en œuvre de la Composante 2, sont prévues essentiellement lors de la deuxième phase du projet. L'approche participative est une stratégie innovante dans la gestion durable de la faune sauvage en Afrique centrale. Suite à l'expérience pilote réalisée dans le cadre du projet, cette stratégie sera certainement mise en œuvre ailleurs dans les quatre pays concernés actuellement mais aussi dans les cinq autres pays de la COMIFAC. Le renforcement des capacités crée les conditions favorables à la duplication efficace et efficiente de la stratégie. Au plan institutionnel, les quatre pays et/ou la COMIFAC vont disposer, à la fin du projet, d'un nombre important de personnes ressources opérationnelles maitrisant déjà les outils de cette stratégie (certains d'entre eux devront être adaptés au contexte local). Ces personnes ressources pourront être sollicitées pour appuyer et encadrer d'autres communautés dans la mise en place de la gestion participative de la faune sauvage. La diffusion de la stratégie novatrice dans les pays participant au projet ou dans les cinq autres pays membres de la COMIFAC pourra se faire sur des bases solides et des expertises locales, ce qui va faciliter la mise en œuvre de tout nouveau projet.

7.4 Matrice de notation du FEM

209 Afin de faciliter la comparaison avec les rapports de routine du FEM, l´évaluation a noté la réussite du projet sur le système d´échelle de six points du FEM: Très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), marginalement satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MI), Insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI), évalués dans le cadre suivant avec des commentaires.

Critères de valorisation	Rating
Réalisation des objectifs	MS
Réalisation des résultats et activités	MS
Progrès ver l´atteinte de FEM-4 domaines d´intervention priorités/objectifs	S
Coût-efficacité	I
Risques et gestion de risques	MI
Durabilité	MS
Participation des parties prenantes	S
Approche de mise en œuvre	MS
Appropriation par le pays	MS
Planification financière	MS
Reproductivité	MS
Suivi et évaluation	MI

8. Questions clés de l'évaluation et conclusions générales

Question clé 1

Est-ce que les cadres juridiques des pays impliqués dans le projet fournissent une base appropriée pour le développement de la gestion participative de la faune? Dans quelle mesure?

210 Selon le contexte analysé par l´équipe d´évaluation, une base juridique au développement de la gestion participative de la faune existe dans les quatre pays. Cependant, alors que la faune sauvage est traitée de façon générale dans les textes juridiques des quatre pays, les deux autres aspects du projet que sont la forêt communautaire et le commerce de la viande de brousse sont tantôt pris en compte tantôt absents du cadre juridique de l'un ou l'autre des pays.

211 Les textes juridiques des quatre États doivent être revisités afin de les rendre conformes à la nouvelle Stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage récemment adoptée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC. Les PTA 2014 prévoient un appui du projet à ce processus d'internalisation de la Stratégie sous-régionale.

212 D´autre part, le volet «commercialisation de la viande de brousse» qui donne au projet son caractère novateur, risque d'être un facteur bloquant la mise en œuvre de la gestion participative dans les sites pilotes. En effet, les aspects juridiques sur la question ne sont pas encore au point dans les pays impliqués dans le projet. Il est important que les quatre équipes nationales obtiennent des autorités gouvernementales les autorisations nécessaires, à défaut des lois, donnant aux communautés villageoises le pouvoir de vendre la viande de brousse issue de leurs forêts[20]. Les projets nationaux et la Coordination sous-régionale disposent d'un argument de poids à faire valoir devant les autorités gouvernementales: la 16ème Conférence du CITES a demandé à tous les pays d'intégrer dans leurs lois la viande de brousse comme produit commercialisable.

Question clé 2

La gestion participative de la faune sauvage est-elle réalisée dans les communautés ciblées par le projet et dans quelle mesure peut-elle être reproduite ailleurs?

213 Au moment de l'évaluation à mi-parcours du projet, la réalisation des activités concrètes de la Composante 2, qui porte sur la mise en œuvre des outils de la gestion participative de la faune par les communautés dans les sites pilotes, n'est pas encore effective. Donc la réalisation concrète de la gestion de la faune dans une approche participative n'a pas encore cours.

214 Des quatre pays, seule la RCA a une expérience de la gestion participative développée à petite échelle par certains projets[21]. Cependant, le niveau de gestion participative atteint au sein de ces projets est plutôt faible comparativement à celui auquel le projet «Gestion durable de la faune sauvage et de la viande brousse» veut parvenir, à savoir: la responsabilisation totale des populations locales.

20 Dans certains pays comme le Congo, les aspects juridiques de la commercialisation de la viande de brousse sont à clarifier très rapidement sinon le projet risque de travailler dans l'illégalité.

21 Il s'agit de: i) un programme de gestion participative des pêcheries appuyé par la Coopération technique allemande (GTZ), pendant plusieurs années, sur le site de Nguénguéli; ii) dans le site de Moloukou, ECOFAC avait mené une expérience de gestion participative, de 2004 à 2005, dans les zones périphériques du Parc M'Baéré Bodingué avec la perspective de responsabilisation des communautés dans le domaine de la gestion faunique communautaire; iii) enfin, le projet de cartographie participative réalisé par le "Rainforest Foundation UK", de 2009 à 2011.

Question clé 3

Est-ce que les communautés et les institutions de soutien ont développé effectivement des capacités adéquates pour continuer à élaborer et mettre en œuvre la gestion participative de la faune sauvage?

215 De par le retard pris par le projet la première année, les activités de renforcement des capacités qui constituent la Composante 3 du projet n'ont pas encore véritablement démarré. Pendant la phase de préparation des outils qui vient de se dérouler, certains membres des communautés villageoises ou des institutions de soutien, ont bénéficié de quelques actions de renforcement des capacités mais à un niveau que l'on peut qualifier d'initiation (Cf. Chapitre 7). C'est au cours de la seconde phase du projet que le programme de renforcement des capacités sera réalisé. La mise en application des acquis se fera également au cours de cette période.

216 Au stade actuel de la mise en œuvre du projet, les populations ou les organismes de soutien ne sont pas en mesure de mettre en application sur d'autres sites les quelques capacités acquises.

Question clé 4

Jusqu´à quel point le projet est dans la bonne voie pour atteindre les résultats attendus? Quels sont ses plus grands défis? Dans quelle mesure le projet a-t-il le potentiel pour les surpasser?

217 Le résultat final du projet «Démontrer que la gestion participative est une stratégie viable pour conserver les fonctions, l'intégrité et la biodiversité de l'écosystème forestier dans le bassin du Congo», dépend de trois résultats intermédiaires dont deux (Résultat 2 et Résultat 3) sont en passe d'être atteints cette année.

218 Avec l'approbation par la COMIFAC de la Stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage, le Résultat 1 est atteint à 50 pour cent. Les deux autres produits de ce résultat, à savoir les politiques nationales et les lois et règlements, dépendent des États qui en tant que membres de la COMIFAC, ont pris un engagement moral à revisiter leurs politiques conformément à la nouvelle Stratégie adoptée par leurs Ministres. L'atteinte complète du Résultat 1 dépend de la volonté des gouvernements à réaliser cette internalisation souhaitée dans les délais impartis par les PTA du projet.

219 Le Résultat 2 est relatif à la mise en place de la gestion participative. Les outils techniques et socioéconomiques, nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, sont élaborés à près de 90 pour cent. Il ne reste plus qu'à les valider.

220 Cependant la réalisation du Résultat 2 est liée au Résultat 3 relatif aux capacités des communautés villageoises des sites pilotes et des organismes de soutien. Le renforcement de capacités est au centre de la stratégie participative et c'est pour cela que le programme de renforcement des capacités est au premier plan des activités de la deuxième phase du projet qui démarre cette année.

221 Le projet doit relever trois défis majeurs:

- obtenir la mise en place de politiques nationales de gestion de la faune sauvage de la part des États avant la fin du projet;
- pouvoir réaliser les activités prévues dans les trois ans qui lui restent et avec les ressources financières encore disponibles;
- réussir à faire appliquer la loi sur la gestion de la faune et la commercialisation de la viande de brousse.

222 Premier défi: obtenir que les États mettent en place leurs politiques de gestion de la faune sauvage avant la fin du projet. La coopération étroite de la COMIFAC et de la FAO est plus que jamais nécessaire afin d'obtenir des gouvernements la mise en place rapide

de politiques cohérentes avec la Stratégie sous-régionale (uniformisation des politiques et stratégies nationales avec celles définies au niveau sous-régional). La corrélation entre certaines réalisations peut bloquer l'exécution du plan de travail du projet. Cela est le cas entre la Stratégie sous-régionale et les politiques nationales ou entre les politiques nationales et les lois/règlement qui en découlent ou encore entre la vente de la viande de brousse et l'existence de lois/règlements qui la régularisent. Afin de gagner du temps dans l'exécution du projet dans les pays, il faudrait amener les gouvernements à élaborer des stratégies et des Arrêtés qui faciliteraient la continuation de l'exécution du projet. Étant donné l'urgence à rattraper le retard pris par le projet et la complexité liée à l'élaboration des politiques, un investissement important en termes de plaidoyer auprès des décideurs est nécessaire. Or, les responsables rencontrés par l'équipe d'évaluation au sein des ministères se sont plaint de ne pas recevoir d'informations sur le projet. Le projet doit donc communiquer davantage avec les acteurs gouvernementaux.

223 Deuxième défi: réaliser toutes les activités du projet dans la durée prévue à l'origine et avec les ressources disponibles. Après une première année pratiquement improductive et se trouvant à mi-chemin de ses cinq ans d'existence prévus, le projet doit réaliser un programme d'activités prévu sur quatre ans. A cette difficulté il faut ajouter le problème des ressources financière encore disponibles, et donc travailler avec moins de 50 pour cent du budget prévu initialement. Le COPIL sous-régional tenu en mars 2015 a envisagé la solution qui consisterait à supprimer une partie des activités, en l'occurrence, la reproduction du projet sur de nouveaux sites pilotes, comme initialement prévu dans le programme quinquennal (Programme de travail provisoire). Cela aurait pour conséquence, de diminuer les expériences de mise en œuvre de la gestion participative et affaiblirait donc les «preuves» de viabilité et efficacité de l'approche proposée par le projet. C'est une décision stratégique importante qui doit être prise.

224 Troisième défi: réussir à faire appliquer la loi sur la gestion de la faune et la viande de brousse là où les États et d'autres projets ont échoué. C'est sur cet aspect que le résultat du projet sera suivi de près par les différents acteurs: ceux soucieux de la conservation de la faune sauvage; les consommateurs de la viande brousse; et, les sociétés privées telles que les exploitants forestiers. La réussite dépendra de la rigueur dans l'application des lois et règlements, et de la bonne gouvernance dont feront montre les membres des communautés gestionnaires des aires communautaires mais également de la qualité du travail des organismes qui vont les accompagner et des autorités locales qui devront les défendre contre ceux qui n'accepteront pas ces lois.

225 Le projet a le potentiel (ressources humaines compétentes et motivées; ressources matérielles techniques et logistiques) nécessaire pour atteindre son objectif mais risque d'être confronté à des limites de temps et de budget. Or, des nombreuses activités restant encore à mettre en œuvre dépendent la réussite du projet. Il faudra probablement opérer des choix, privilégier certaines activités et en abandonner d'autres, en fonction de leur importance, de leur contribution à l'atteinte des trois résultats recherchés. Seule une planification opérationnelle des activités des quatre composantes du projet pour les trois dernières années qui restent, permettra de déterminer avec plus de précisions (pas forcément avec certitude) si le solde budgétaire actuel peut être suffisant ou pas pour continuer le projet sans difficultés majeures. En l'état actuel des choses, le projet doit travailler sur trois hypothèses:

- *Hypothèse 1:* rechercher des fonds supplémentaires afin de pouvoir réaliser toutes les activités prévues. Le projet ne peut se contenter de l'expérience sur les sites pilotes si l'approche proposée doit être reproduite ailleurs.
- *Hypothèse 2:* supprimer certaines activités afin d'être en mesure de réaliser le projet dans les délais prévus et avec les ressources financières disponibles. C'est l'hypothèse envisagée, semble-t-il, par le COPIL lors de sa réunion de mars 2015 à Libreville. C'est une hypothèse réaliste, pragmatique même, mais le projet risque de perdre certaines données utiles pour démontrer la viabilité et l'efficacité de la stratégie de gestion participative de la faune sauvage.
- *Hypothèse 3:* négocier avec le FEM une rallonge budgétaire et une extension de la durée du projet (un an supplémentaire) afin de pouvoir réaliser le projet tel que conçu, à savoir: la mise en place de la gestion participative de la faune sauvage dans d'autres sites, d'autres localités, que les sites pilotes afin d'avoir une meilleure base d'évaluation de la stratégie et pouvoir tirer les leçons du projet en vue d'une diffusion à grande échelle de la gestion participative communautaire.

9. Recommandations

Recommandation 1: au COPIL sous-régional et à la FAO

Procéder au recrutement d'un Coordonnateur sous-régional pour dégager le LTO d'une double charge et mettre fin à un cumul de fonctions forcemment pesant. Le projet disposera ainsi d'un responsable sous-régional qui consacrera pleinement son temps et toute son énergie, au projet comme prévu dans le document de projet.

226 Le fonctionnaire d'appui technique principal (LTO) de la FAO du bureau de Libreville a assuré un interim depuis 2013, de la direction operationnelle du projet, tout en cumulant avec ses fonctions propres de LTO. Un cumul de missions, de fonctions, aussi performante, aussi compétente, que soit la personne qui l'assume, a toujours des limites (l'une ou l'autre des deux charges va en patir d'une manière ou d'une autre ; fatigue ; problème de disponibilité parce que plus spuvent sollicité par l'une ou l'autre des deux charges, etc.). Le LTO, dégagé de la responsabilité de la Cordination sous-régionale du projet, pourrait s'acquitter pleinement de ses missions d'appui technique.

227 Le projet gagnerait au niveau de l'exécution des projets nationaux au quotidien du projet dont le suivi pourrait être plus fort donc la prise de décision immédiate en cas de difficulté majeure ;l'encadrement des équipes nationales, par un Coordonnateur pleinement consacré au projet à plein temps, donc plus disponible y gagnerait .

Recommandation 2: au Gouvernement de chaque pays partie prenante

Débloquer les crédits restants alloués comme fonds de contrepartie nationale afin de permettre au projet de disposer des ressources financières adéquates pour réaliser son plan de travail tel que prévu jusqu'en septembre 2017.

228 Au moment d'entamer sa seconde phase, celle de la mise en pratique effective de la gestion participative, le projet ne dispose plus que de 42 pour cent du budget pour réaliser plus de 50 pour cent des activités prévues. La mise à disposition des fonds de contreparties nationales permettrait au projet de travailler dans la sérénité, réaliser la suite de son programme et atteindre les résultats visés et ses objectifs.

Recommandation 3: à la FAO, la Coordination sous-régionale et à la COMIFAC

Plaider auprès des Ministres et hauts Responsables des pays pour l'adoption rapide des lois relatives à la gestion de la faune et de la viande de brousse et permettre aux activités de la composante 2 du projet de se dérouler dans les temps.

229 L'examen de l'exécution du PTA 2014 a révélé que le projet connaît certains blocages dans son exécution liés à la corrélation entre certaines réalisations. Cela est le cas entre la vente de la viande de brousse provenant des captures faites sur les sites pilotes et les lois/règlement qui la légalisent, entre ces lois/règlements et l'adoption de politiques nationales cohérentes avec la nouvelle Stratégie sous-régionale de la COMIFAC. Au niveau du programme de travail du projet cela se traduit par exemple par le fait que tant que les politiques nationales sur la gestion de la faune sauvage ne sont pas élaborées, les équipes nationales du projet ne peuvent pas préparer la feuille de route pour la mise en œuvre de la gestion participative; ou encore tant que les feuilles de routes ne sont pas élaborées, les plans de formation ou de communication ne peuvent être préparés et diffusés. L'absence de lois relatives à la gestion de la faune et de la viande de brousse a ainsi perturbé l'exécution du PTA 2014 et cela risque de se reproduire avec celui de 2015.

230 L'équipe d'évaluation recommande un effort majeur en termes de lobbying/plaidoyer, communication et sensibilisation auprès des décideurs.

231 L'équipe d'évaluation recommande également de mener rapidement une réflexion au niveau du projet impliquant la COMIFAC afin de trouver des parades et solutions à ces blocages.

Parades possibles

- Élaboration par les pays d'une «stratégie sectorielle» plutôt que d'une «politique nationale» dont le processus peut être plus long, parce qu'il implique de nombreux acteurs.
- En attendant l'aboutissement de l'élaboration de la politique nationale et la promulgation des lois et règlements qui en sont la traduction concrète, obtenir des «Arrêtés» du gouvernement autorisant, par exemple, le commerce de la viande de brousse à titre expérimental dans la zone du site pilote. Les Arrêtés permettraient aux communautés de réaliser les composantes 2 et 3 du projet dans la légalité.

232 Avantage: la partie test du projet se déroule sans obstacle dans les sites pilotes. Les résultats obtenus peuvent être utilisés pour l'élaboration des politiques nationales (démarche rétroactive préconisée par le COPIL national de la RDC).

Recommandation 4: au Gouvernement de chaque pays partie prenante

Pour marquer fortement son soutien au projet, diligenter la mise en place de la politique nationale de la gestion durable des ressources naturelles en général et de la faune sauvage en particulier ainsi que le cadre juridique qui s'y rapporte, en conformité avec la Stratégie sous-régionale nouvellement adoptée au sein de la COMIFAC.

233 Sans un cadre juridique (des lois et règlements ou des Arrêtés) adéquat, favorable, le projet va travailler dans l'illégalité dans ses activités de promotion du commerce de la viande de brousse. Le cadre juridique en matière de faune dans lequel va être menée la gestion participative dans chacun des pays doit s'inspirer de la politique nationale du pays. Deux instruments absolument indispensables pour la mise en œuvre du projet comme le montre l'examen des résultats produits par l'exécution du PTA de 2014.

Recommandations 5: à la FAO, à la Coordination sous-régionale et aux équipes nationales

Élaborer et appliquer une stratégie tenant compte de la dimension du genre assurant un accès équitable des femmes aux avantages et bénéfices que va générer le projet.

234 Dans sa conception le projet tient compte de la dimension du genre, reconnaît l'importance des femmes, et prévoit de les impliquer et les consulter de façon spécifique dans ses activités.

235 Il est recommandé de formuler clairement une stratégie favorisant un accès équitable des femmes aux bénéfices/avantages générés par le projet. Ainsi les objectifs du projet seront atteints conformément au troisième Principe directeur de la Stratégie sous-régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés locales et autochtones des pays d'Afrique Centrale (COMIFAC, novembre 2013): «les femmes et les hommes ainsi que les minorités, participent au même titre et bénéficient équitablement des opportunités offertes par l'utilisation durable des ressources naturelles».

Recommandations 6: à la FAO, à la Coordination sous-régionale et aux équipes nationales

Élaborer une stratégie claire qui permettra aux populations autochtones de participer pleinement au projet et d'avoir accès directement et équitablement aux avantages que pourraient apporter le projet, sans pour cela passer par l'intermédiaire des populations bantoues.

236 Les PA ne sont pas explicitement considérés comme partie prenante «spécifique» du projet. Une stratégie spécifique devrait être mise en place pour assurer une participation réelle et une implication forte des PA dans les sites pilotes du projet.

237 Les PA doivent avoir leur propre représentants, être réellement impliqués dans la mise en œuvre du projet et pouvoir se prononcer sur les activités génératrices de revenus. Ils doivent avoir accès aux activités de renforcement des capacités qui seront organisées dans le cadre du projet au travers de sessions de formation spécifiques (séparés des Bantous).

238 En cas d'obtention de fonds supplémentaires pour prolonger l'expérience de la «gestion participative» sur un deuxième groupe de sites pilotes (voir Recommandation 1), il serait important, au Gabon et en RDC, de sélectionner des villages comprenant une communauté PA comme sites pilotes (par exemple, dans les territoires de Bafwasende ou Mambassa en RDC).

Recommandation 7: à la Coordination sous-régionale du projet

Mettre en place un système de suivi-évaluation facile à utiliser par les membres des équipes nationales et sous-régionales du projet, pour pouvoir prendre des décisions basées sur des évidences claires et systématisées

239 Un projet, surtout de cette envergure, ne peut pas fonctionner correctement sans disposer d'un système, d'outils qui permettent de surveiller et contrôler son état d'avancement vers les résultats attendus.

240 Le projet entre dans sa phase de réalisation d'activités concrètes (notamment pour les composantes 2 et 3), il est donc impératif et urgent d'activer un système de suivi-évaluation.

241 La mise en place du système de suivi-évaluation devrait, pour gagner du temps et faire des économies, se baser sur les résultats de la mission réalisée au moment de la conception du projet (engageant éventuellement le même consultant international pour une seconde mission).

242 Il est primordial que l'ensemble des personnes qui seront appelées à utiliser le système de suivi-évaluation reçoivent une formation adéquate. Un responsable S&E du projet devra être désigné et formé afin d'appuyer les utilisateurs du système au sein du projet.

Recommandation 8: A la FAO et la Coordination sous-régionale

Mettre en place un système mixte - à la fois communautaire et individuel - permettant aux individus des communautés villageoises de tirer profit des bénéfices du projet.

243 Il est reconnu que les populations de certains pays comme le Congo et même le Gabon[22] s'accommodent mal des actions communautaires. Elles les acceptent au début pour obtenir ce qu'elles espèrent ou attendent, mais après quelque temps, l'approche communautaire est remise en question. Il s'agit ici de prévenir ce genre de risque qui pourrait bloquer le projet ou fausser les résultats de l'expérience pilote de gestion participative.

244 Il faut garder à l'esprit, le contexte socio-économique dans lequel est réalisé le projet: la population est pauvre, il n'y a pas d'emplois dans les villages et les revenus proviennent essentiellement de la chasse. Si lorsque le projet fonctionne et génère des revenus, les individus de la communauté n'en perçoivent pas directement les bénéfices ou ne gagnent pas d'argent, les personnes insatisfaites des mécanismes de gestion communautaires en place vont contrevenir aux lois et règlements appliqués par la communauté.

245 A l'issue du projet, les communautés villageoises devraient voir leur situation s'améliorer tant au niveau global qu'individuel. La stratégie du projet de favoriser la mise en place d'activités génératrices de revenus est tout à fait pertinente. Cependant ces activités doivent être choisies par les communautés elles-mêmes et le projet doit accompagner celles-ci dans les différentes étapes du montage de leurs projets.

22 Selon le responsable de Wildlife conservation society rencontré à Libreville

10. Actions conseillées

246 L´équipe d´évaluation voudrait apporter des idées, des actions conseillées ou suggestions pouvant améliorer la gestion et la mise en œuvre du projet en vue de mieux atteindre les objectifs et résultat attendus:

247 Action 1 (COPIL sous-régional, FAO)

- *Vu les limitations financières qui pourraient se profiler à l'horizon, il est suggeré de réduire la portée du projet. Il faut poursuivre le projet avec les trois pays actuellement impliqués (Congo, Gabon et RDC) et ne pas ouvrir de nouveaux sites pilotes à moins que de nouveaux financements ne soient disponibles.*

248 Le projet ne dispose plus que de 42 pour cent du budget pour réaliser plus de 50 pour cent des activités prévues. Des choix stratégiques devraient donc être faits tout en sachant que les activités qui restent à mettre en œuvre font partie des deux principales composantes du projet au travers desquelles l'approche participative pour la gestion durable de la faune sauvage va devenir véritablement opérationnelle.

249 Dû à la situation sociopolitique en RCA, les instances dirigeantes du projet ont été obligées de prendre la décision de suspendre le projet. De plus, les informations collectées au cours de la mission d'évaluation en RCA, ont révélé que l'équipe nationale du projet avait rencontré des difficultés à réaliser les activités en 2013 parce qu'elle dépendait totalement de la Représentation nationale de la FAO pour les déplacements sur le terrain. La mission d'évaluation à mi-parcours a rencontré les mêmes difficultés. Cette faiblesse au niveau de la logistique reste donc inchangée et pourrait constituer une entrave sérieuse au travail de l'équipe nationale du projet qui devra réaliser en deux ans-et-demi ce que les trois autres pays ont fait en quatre ans. Faire revenir la RCA dans le projet, au stade actuel, c'est utiliser les ressources financières limitées du projet pour un faible résultat, et prendre le risque de se retrouver avec un budget insuffisant pour l'ensemble du projet. L'équipe d'évaluation suggère d'arrêter définitivement les activités en RCA afin de consacrer toutes les ressources disponibles à la réalisation de la suite du programme dans les trois pays qui sont déjà bien avancés dans l'exécution du projet.

250 Réduire la portée du projet signifie lui permettre d'être rationnel et efficace («faire peu et bien» plutôt que «faire beaucoup et mal»). Limiter le projet aux trois pays dans lequel il est actif permettra de réaliser totalement les activités et obtenir des résultats qui permettront d'évaluer l'approche participative pour la gestion durable de la faune sauvage sur base d'informations les plus complètes possibles.

251 La réalisation, sur des sites pilotes, d'actions concrètes visant à démontrer l'efficacité de l'approche participative pour la gestion durable de la faune sauvage, est un test grandeur nature d'intérêt stratégique majeur. Or, deux sites pilotes seulement dans chacun des trois pays d'une sous-région ne suffisent pas à démontrer objectivement la pertinence de cette approche. Une deuxième expérience de gestion participative serait nécessaire afin d'obtenir plus d'informations concernant les «bonnes pratiques» et pouvoir tirer quelques leçons qui devraient servir pour la reproduction de l'expérience sur l'ensemble du territoire national ou dans les cinq autres pays membres de la COMIFAC (en dehors du Cameroun qui a déjà mis en route un projet de commercialisation de la viande de brousse). L'équipe d'évaluation suggère de renouveler l'expérience sur un nouveau site pilote au Congo, au Gabon et en RDC.

252 Des financements complémentaire auprès du FEM ou d'un autre partenaire devraient être recherchés afin de reproduire la stratégie c'est-à-dire renouveler l'expérience de la «gestion participative» sur un deuxième groupe de sites pilotes.

253 La COMIFAC devrait prendre le leadership qui lui revient en tant que organisation sous-régionale, dans la recherche de financement pour cette nouvelle expérience ou chercher des partenaires pour sa mise en œuvre si elle ne peut être réalisée dans le cadre du présent projet.

254 Action 2 (FAO)

- *Communiquer une fois par trimestre l'état des dépenses et le solde du budget du projet aux équipes nationales.*

255 Les informations sur le budget général du projet étant disponibles lors de chaque COPIL national et sous-régional et afin de répondre aux plaintes relatives à la non diffusion des informations concernant le budget du projet pour chaque pays, la FAO pourrait envoyer à chaque équipe nationale, à la fin de chaque trimestre, une note récapitulative indiquant le niveau de consommation de son budget. Cette note indiquerait: le montant du budget alloué par an, ainsi qu'une mise à jour du total des dépenses et du solde à disposition.

256 Action 3 (FAO)

- *Favoriser le processus de mise en place des «baby budget Project».*

257 Pour plus de souplesse dans les décaissements des fonds et d'efficacité dans le travail des équipes nationales, la FAO pourrait mettre en place le mécanisme des «baby budget Project» au sein des Représentations nationales de l'Organisation. L'équipe nationale du projet devrait faire une planification opérationnelle de ses activités accompagnée du budget nécessaire au début de chaque semestre (ou si possible, pour les douze mois de l'année) à faire valider par la Coordination sous-régionale ou lors du COPIL, afin de bénéficier du mécanisme de «baby budget Project». Cela pourrait se faire dans un premier temps sous forme de test afin de voir les conséquences de ce type de fonctionnement sur le service administratif et financier de chaque Bureau national de la FAO et sur le fonctionnement des équipes nationales du projet.

258 Action 4 (COPIL sous-régional, FAO)

- *Favoriser la création et la promotion de très petites entreprises (TPE) pour l'exploitation des PFNL ou toute autre ressource naturelle disponible, dans le cadre de la mise en place d'activités alternatives génératrices de revenus dans les villages.*

259 Dans la pratique courante la vente de PFNL ou tout autre produit se fait sur des étals placés devant les maisons ou sur la route. Cette pratique n'est pas créatrice d'emplois et génère des revenus limités car l'offre des produits est irrégulière et le marché limité. Si les communautés des sites pilotes maintiennent uniquement cette pratique, les bénéfices apportés par le projet seront très limités.

260 Les activités d'exploitation économique des PFNL devraient viser la création de TPE créatrices d'emplois et de revenus. L'activité, pour être pertinente, devrait être menée à une échelle plus importante, avoir un «marché» assuré et un ou des produit(s) disponible(s) de manière régulière et en quantité suffisante pour justifier le déplacement de la part des potentiels clients.

261 Pour cela, le projet/la FAO devrait accompagner les communautés villageoises ou les membres de ces communautés, dans toutes les étapes de mise en place d'un projet économique, notamment celles de l'étude de faisabilité comprenant la recherche de marchés, la mise en place d'outils simples de gestion, etc. La FAO pourrait recourir à des partenariats afin d'obtenir l'expertise nécessaire pour la mise en place de ces projets économiques et créer des TPE viables dans les villages. Elle pourrait également valoriser les expériences acquises dans ce domaine au travers, notamment, du projet GCP/RAF/441/GER «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux»[23].

23 Grâce à ce projet «les ventes groupées des PFNL au Congo, en RCA et au Gabon ont rapporté des bénéfices substantiels aux communautés locales organisées en groupements d'intérêt communautaire ou en petites et moyennes entreprises forestières. » (Cf. Rapport N° BORAA001 « mission report -JC Nguinguiri atelier final PFNL GCP-RAF-441-GER (dec 2012)-1).

262 Le contexte, tant sous-régional qu'international, est favorable à ce genre de projet. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a entamé une réflexion sur la création des TPE exploitant les PFNL. A l'issue de la Conférence sur l'économie verte, en mai 2012, les Ministres de la CEEAC ont adopté le Programme de développement de l'économie des PFNL qui fait de ces derniers un enjeu économique[24] et environnemental[25] et fourni des informations utiles concernant les sources de financement:

- Différentes institutions et organismes, tels que la coopération allemande et la COMIFAC, sont sensibles à des partenariats dans ce domaine
- En dehors des PFNL, des initiatives existent sur lesquelles le projet peut s'appuyer pour développer des activités génératrices de revenus dans les communautés villageoises. Par exemple, au Gabon le projet « GRAINE », mis en place par l'État, vise à aider les populations à agrandir leurs superficies agricoles.

263 Quelques pistes à explorer pour le développement des TPE dans les villages afin de créer des emplois et impulser un développement durable dans les communautés parties prenantes du projet:

- *Commercialisation de la viande brousse*: la distribution d'équipements au profit des communautés des sites pilotes est prévue afin que ces dernières puissent garantir la qualité de leurs produits (fraicheur de la viande non transformée, bonne conservation des viandes fumées). Il serait judicieux de former deux jeunes dans les villages pour assurer l'entretien des équipements ou du matériel ou pour la réparation de petites pannes sur place. Cela représente la création de deux postes de travail et permet d'éviter la paralysie des activités qui peuvent avoir des incidences négatives sur les projets (diminution des ventes, démoralisation des «commerçants», etc.).
- *Activités d'élevage:* Il serait bon de former deux jeunes de la communauté villageoise en soins vétérinaires de base et gestion d'une petite pharmacie vétérinaire de base et de les doter d'un fonds (subvention ou prêt, au projet de décider) pour la mise en place de cette strucuture. Un fois formés, ils pourraient pratiquer les premiers soins en attendant l'arrivée du vétérinaire (afin de limiter les dégâts souvent traumatisant) en cas d'épidémies[26], veiller à l'entretien des élevages, et assurer la vaccination des bêtes (rappel du calendrier aux éleveurs et mise à disposition des vaccins qu'ils iraient acheter en ville le moment venu).

264 Action 5

- *Améliorer la communication avec les partenaires en attendant la finalisation du plan de communication*

265 Afin de sensibiliser les responsables politiques et améliorer la communication concernant les activités du projet (jugée insuffisante par les acteurs institutionnels), les équipes nationales ou la Coordination du projet pourrait envoyer, par voie officielle, des rapports d'activités trimestriels aux ministèrex de tutelle ainsi qu'aux autorités administratives locales des sites pilotes (provinces, préfectures et sous-préfectures et des services décentralisés).

266 La communication devrait être élargie aux ONG internationales de conservation afin de les informer et les sensibiliser quant à l'approche du projet.

24 «Faire de la production des PFNL le levier pour le développement économique des localités qui en sont les « fournisseurs », grâce au développement des petites et très petites entreprises impliquées dans les filières des PFNL depuis plusieurs années» (Fiche N° 7: Produits Forestiers Non-Ligneux – présentée lors de la Table-ronde régionale sur le financement du Processus PDDAA en Afrique Centrale - Mai 2013.)

25 «Sur le plan environnemental, le développement des filières des PFNL, tant d'origine animale que végétale, devrait contribuer à la conservation des espèces menacées, grâce à la promotion de la pratique de la domestication… » (idem Fiche N° 2)

26 Au Congo, lors de la mise en place du projet de parc de Conkouati, les populations riveraines avaient choisi l'élevage comme activité alternative. Une maladie s'est déclenchée dans les élevages. Les villageois n'avaient aucun moyen pour traiter les bêtes, ils ont perdu de nombreux sujets. A la suite de cela, nombreux villageois ont abandonné l'élevage

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

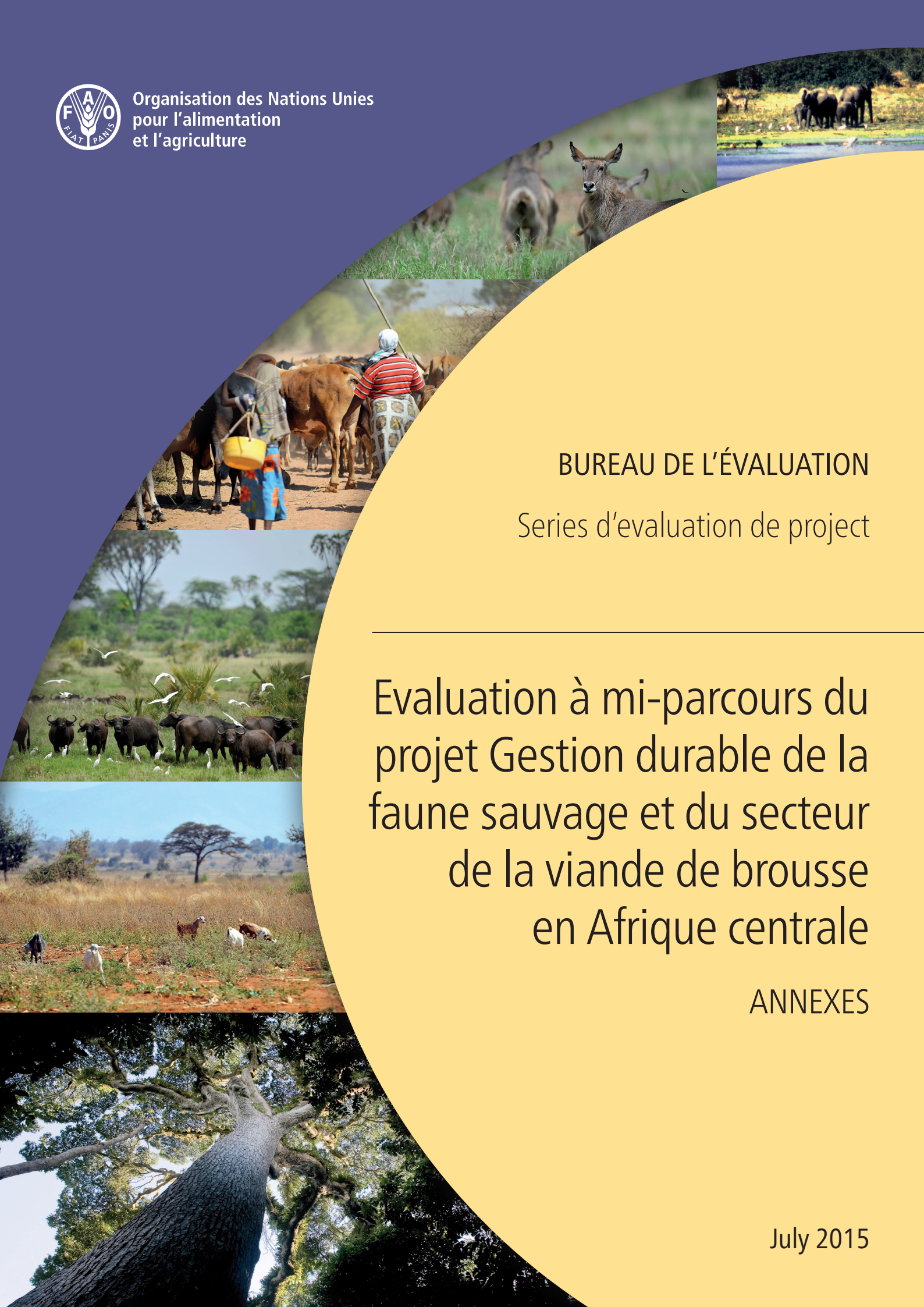

BUREAU DE L'ÉVALUATION

Series d'evaluation de project

Evaluation à mi-parcours du projet Gestion durable de la faune sauvage et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale

ANNEXES

July 2015

SERIES D´EVALUATION DE PROJECT

Evaluation à mi-parcours du projet Gestion durable de la faune sauvage et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale

ANNEXES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
BUREAU DE L'EVALUATION

July 2015

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de l'Évaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: http://www.fao.org/evaluation

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2015

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, Bureau d´Évaluation (OED)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agricult
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153
Rome, Italie
Email: evaluation@fao.org

FGCP/RAF/455/GFF

Matières

Annexe 1: Termes de référence de l'évaluation 1

Annexe 2: Bref profile des membres de l'équipe 14

Annexe 3: Organigrammes du Projet 16

Annexe 4: Liste de documents examinés 18

Annexe 5: Liste des institutions et parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation 21

Annexe 6: Produits du projet 31

Annexe 1: Termes de référence de l'évaluation

Introduction

1 Le projet GCP/RAF/455/GFF « Gestion durable de la faune et du secteur de la viande de brousse en en Afrique Centrale » est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en collaboration avec les Ministères en charge de la faune du Congo, du Gabon, de la RCA et de la RDC, et les partenaires techniques et de cofinancement (CIFOR, CIRAD, UICN, COMIFAC, RAPAC, Rougier Gabon).

2 Le budget du projet est de 12,2 millions de dollars des EU. Il est financé principalement par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), à hauteur de 4,2 millions de dollars des EU. Des cofinancements en nature et en espèces sont apportés par les gouvernements des pays concernés (2,4 millions de dollars des EU), la FAO (2 millions de dollars des EU) et d'autres partenaires de cofinancement (3,6 millions de dollars des EU).

3 Le projet a une durée de 5 ans. Il est opérationnel depuis le mois de septembre 2012. La date de fin de projet est prévue en août 2017.

4 Le document du projet prévoit une évaluation indépendante à mi-parcours durant la seconde année pour mieux réorienter les activités du projet. L'évaluation à mi-parcours a été inscrite dans le plan de travail du projet pour 2014.

5 Un certain nombre d'acteurs sont concernés par le projet et seront donc impliqués dans le développement de cette évaluation. Il s'agit, au sein de la FAO, du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale (SFC) qui supervise le projet, de la Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts(FOM) qui assure le rôle d'Unité technique chef de file (LTU), du Bureau de l'évaluation de la FAO, de l'Unité GEF de la FAO, de la Coordination régionale du projet à Libreville, des Coordinations nationales du projet (CNP) au Congo, au Gabon, en RCA et en RDC. Il s'agit aussi des Ministères en charge de la faune au Congo, au Gabon, en RCA et en RDC , de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), des partenaires techniques (CIFOR, CIRAD, UICN, Rougier Gabon), et des bénéficiaires du projet au niveau des sites pilotes.

Contexte du projet

Contexte regional

6 Les forêts du Bassin du Congo constituent le second massif forestier au monde et revêtent une importance planétaire tant pour leur richesse en biodiversité que pour les services écosystémiques qu'elles procurent aux niveaux local, régional et global. La faune sauvage est riche ; les espèces phares comprennent le gorille occidental et oriental, le chimpanzé, le bonobo, l'éléphant de forêt, l'okapi, le pangolin géant, le paon du Congo, et le crocodile nain.

7 La faune sauvage joue un rôle économique, culturel et nutritionnel important. Plusieurs millions d'habitants dépendent de la faune sauvage pour leur subsistance. Dans chaque pays, des mesures ont été prises par les gouvernements pour gérer d'une manière durable la faune sauvage. Environ, 11% du territoire national a été classé en aires protégées. La chasse est réglementée dans les zones banales et dans les concessions forestières. Certaines espèces sont intégralement ou partiellement protégées ; d'autres peuvent être chassées pendant la période d'ouverture de la chasse à condition d'être détenteur d'une autorisation délivrée par les services en charge de la faune et de la chasse. Les populations locales bénéficient des droits d'usage. Parallèlement au cadre réglementaire, au niveau local en particulier, l'accès à la faune et aux autres ressources naturelles est régie par des règles locales. Celles-ci tirent leur légitimé de la coutume et des modes locaux

d'appropriation de l'espace et des ressources naturelles qui se sont forgés et imposés au cours des années.

8 Toutefois, l'exploitation de la faune n'est pas toujours durable. D'une part, le grand braconnage est un phénomène récurrent qui tend aujourd'hui vers la criminalité faunique. D'autre part, la récolte du petit gibier pour alimenter le marché de la viande de brousse n'obéit pas ni au cadre règlementaire ni aux systèmes traditionnels. Il se pose donc un réel problème de gouvernance de la faune qui peut avoir un impact négatif, aussi bien sur la faune sauvage que sur le bien-être des populations qui dépendent de la faune pour leur subsistance.

Présentation du projet

9 Le projet a été conçu en réponse à une requête formulée par les gouvernements du Congo, du Gabon, de la RCA et de la RDC en 2008. Cette requête a été motivée par l'épineuse question de la crise de la viande de brousse, en général, et les faibles performances des dispositifs mis en place pour lutter contre le braconnage destiné à alimenter les marchés de viande de brousse, en particulier. L'assistance de la FAO, en sa qualité d'agence d'exécution du GEF, a été sollicitée pour accompagner les quatre pays cités ci-dessus dans la formulation d'une proposition de projet à soumettre au financement du GEF 4. La note de concept du projet (PIF) a été approuvée par le Secrétariat du GEF en 2009 et le financement nécessaire à la formulation du projet a été mis à la disposition de la FAO par le Secrétariat du GEF au cours du dernier trimestre de la même année.

10 Un processus de formulation participative du projet a été initié au cours d'un atelier sous-régional tenu à Libreville, du 25 au 27 novembre 2009. Le démarrage des activités du projet a été retardé d'un an environ, à cause de la signature tardive de l'accord de projet par certains pays bénéficiaires. Le projet est mis en œuvre depuis le 1er septembre 2012 pour une durée de 5 ans. Un atelier de planification des activités de l'année 1 a été organisé en novembre 2012. Le plan de travail et le budget de l'année 1 ont été approuvés par le Comité de pilotage régional au cours de sa première réunion tenue le 17 décembre 2012.

Objectifs, résultats visés et bénéficiaires du projet

11 L'objectif de conservation du projet est de démontrer que la gestion participative de la faune sauvage peut être une stratégie viable pour conserver les fonctions, l'intégrité et la biodiversité de l'écosystème forestier dans le bassin du Congo. Son objectif de développement est de renforcer et d'augmenter la viabilité des moyens d'existence des communautés locales dans le bassin du Congo.
Trois produits sont attendus:

- Le cadre juridique dans les quatre pays fournit une base claire, solide et directe pour le développement de la gestion participative de la faune ;
- La gestion participative de la faune sauvage se réalise dans les communautés ciblées par le projet et peut être reproduite ailleurs ;
- Les communautés et les institutions de soutien ont les capacités nécessaires à continuer à élaborer et mettre en œuvre la gestion participative de la faune sauvage.

12 Une douzaine de sous produits (résultats) participent aux trois produits cités ci-dessus:

S/Produit 1.1.1: La stratégie régionale pour la gestion de la faune sauvage est produite et adoptée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC;

S/Produit 1.1.2: Les quatre pays ont tous des politiques nationales de gestion de la faune sauvage

S/Produit 1.2.1: Les lois et les règlements permettant la gestion participative de la faune sauvage sont élaborés;

*S/Produit 1.2.2: L*es ventes légales de viande de brousse et d'autres produits animaux par les gestionnaires communautaires sont autorisées

S/Produit 2.1.1: Les outils de gestion participative de la faune sauvage sur le terrain sont élaborés

S/Produit 2.2 1: Les outils pour les incitations financières et le financement viable sont élaborés

S/Produit 2.3.1: Les systèmes de suivi et d'évaluation de la faune sauvage à l'intention des communautés et des services techniques sont élaborés

*S/Produit 2.4.1:*Trois examens de la gestion participative de la faune réalisés

S/Produit 2.4.2: Huit études coûts-avantages des systèmes de gestion participative de la faune sauvage établis dans les sites pilotes

S/Produit 2.4.3: Un manuel de pointe pour vulgariser la gestion participative de la faune sauvage et du matériel de formation connexe produits

*S/Produit 2.5.1: D*es campagnes de sensibilisation et matériels associés (affiches, dépliants, etc.)

S/Produit 3.1.1: Environ 560 membres des communautés formés aux techniques de gestion participative de la faune sauvage et à d'autres compétences en matière de gestion des ressources naturelles

S/Produit 3.2.1: Environ 240 membres du personnel du gouvernement et des ONG locales formés aux techniques de gestion participative de la faune sauvage, à la surveillance et au règlement des différends;

S/Produit 3.3.1: Environ 240 membres du personnel du gouvernement et des ONG locales formés à l'évaluation rurale participative, à la planification et au zonage de l'utilisation des terres et à la gestion adaptative

13 Les bénéficiaires du projet sont:

- Les communautés locales et autochtones qui dépendent des produits forestiers et de la faune pour leur subsistance.
- Les acteurs de la filière viande de brousse : chasseurs, collecteurs grossistes, vendeurs au détail, restaurateurs, transporteurs, etc., qui s'approvisionnent dans des aires de chasses gérées de manière durable et travailleront en toute légalité, à cause du cadre réglementaire qui sera mis en place avec l'appui du projet.
- Le Secteur public, en particulier les ministères en charge de la faune et les autres concernés par l'accompagnement des populations rurales
- Le secteur privé, notamment les compagnies forestières qui ont l'obligation légale de lutter contre le braconnage dans leurs concessions forestières.
- Les organisations régionales ,notamment le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale et la Commission des forêts d'Afrique centrale.

Principales réalisations

14 Le projet est opérationnel depuis septembre 2012. Le personnel pris en charge par le projet, notamment le Conseiller technique principal et les quatre Assistants techniques nationaux, a été recruté en 2012. Le personnel mis à disposition par les gouvernements des pays bénéficiaires, à savoir les quatre Coordonnateurs nationaux, les assistants administratifs et les chauffeurs, a aussi rejoint le projet à la fin de l'année 2012. Pendant la même période, les membres du Comité de pilotage sous-régional ont été désignés. Le Comité de pilotage sous-régional, organe de suivi et d'orientation du projet, s'est déjà

réuni trois fois ; en décembre 2012 pour examiner et valider le plan de travail et le budget de l'année 1, en janvier 2014 pour examiner et valider le rapport d'avancement, le plan de travail et le budget de l'année 2, et le 28 février 2014 en réunion extraordinaire pour examiner une seconde fois et valider le rapport d'avancement, le plan de travail et le budget de l'année 2 du projet. Les comités de pilotage nationaux sont aussi en place. Le Comité scientifique a été mis en place en 2014.

15 Les réalisations de l'année 1 portent principalement sur la mise en place des conditions appropriées au pilotage de ce projet complexe. Il s'agit en particulier du choix de l'arrangement entre partenaires techniques le plus approprié pour la mise en œuvre du projet, de l'adhésion des parties prenantes au niveau des huit sites pilotes (deux par pays) au processus que le projet entend faciliter, des données préliminaires sur le milieu naturel et socio-économique au niveau des sites pilotes, de la feuille de route du processus d'élaboration participative de la stratégie sous-régionale sur la gestion communautaire de la faune sauvage, du choix des outils et approches méthodologiques à privilégier dans la réalisation des activités de l'année 2, etc. Un atelier technique a été organisé en novembre 2013 pour évaluer la pertinence des outils proposés par chaque partenaire. La seconde année a été abordée avec beaucoup d'enthousiasme. Elle a été consacrée à la facilitation du processus d'élaboration de la stratégie sous-régionale sur la gestion communautaire de la faune et à la collecte des informations au niveau des sites pilotes sur le milieu naturel et le milieu socio-économique. Les progrès réalisés au cours de cette seconde année sont relativement importants.

16 La principale réalisation, en année 2, dans la composante 1 est la stratégie sous –régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC. Le processus de formulation participative de cette stratégie sous-régionale a été soutenue financièrement par le RAPAC dans le cadre du programme ECOFAC V. Il a été lancé au cours du dernier trimestre de 2013, avec la production par les Assistants techniques nationaux des rapports sur le diagnostic fait dans chaque pays concerné par le projet. Une synthèse sous-régionale a été rédigée en janvier 2014 et a servi de document de base de discussions pendant l'atelier de planification tenu à Brazzaville en janvier 2013. Cet atelier a permis de finaliser le diagnostic, notamment l'analyse des problèmes, et d'élaborer le cadre stratégique. Une version zéro de la stratégie a été élaborée sur la base des résultats de l'atelier de Brazzaville et soumis à l'examen du Groupe du travail de la COMIFAC sur la biodiversité en Afrique centrale (GTBAC) en février 2014. Le cadre stratégique a été revu et adopté par le GTBAC. Le processus s'est poursuivi en mars 2014 par la rédaction de la version 1 du document de stratégie. Celle-ci a été revue dans les pays concernés par le projet, par la CEFDHAC et d'autres personnes ressources. Les commentaires ont été pris en compte dans une version 2 qui est disponible depuis le mois de mai et qui sera validée pendant la réunion du Sous-groupe de travail de la COMIFAC sur les aires protégées et la faune sauvage, en novembre 2014.

17 Les activités qui contribuent à la composante 2 relative aux outils de gestion participative de la faune ont été réalisées en collaboration avec les partenaires techniques du projet, à savoir l'UICN, le CIRAD et le CIFOR. Conformément aux conclusions de l'atelier technique tenu à Kinshasa en septembre 2013, une attention particulière a été accordée en 2014 aux outils consacrés à la connaissance du milieu naturel et du milieu socio-économique au niveau des sites pilotes. Les informations obtenues permettront non seulement d'établir une situation de référence, mais aussi d'alimenter le dialogue entre les parties prenantes sur les nouveaux arrangements institutionnels qui sera facilité en 2015. L'analyse du milieu socio-économique a été réalisé avec l'appui de l'UICN à travers des enquêtes participatives rapides au moyen de la boite à outils « pauvreté-forêts ». Le CIRAD et le CIFOR se sont chargés de collecter les informations sur les territoires de chasse, les espèces fauniques et leur abondance, les techniques de chasse, le suivi des captures, de la consommation locale et du commerce de la viande de brousse. Les observations sur la faune ont été faites au moyen des caméras trappe. Ces informations ont été collectées par des étudiants accueillis en stage, pendant cinq mois environ, sur les sites pilotes du projet. Un second atelier technique est prévu au cours de la première semaine de janvier 2015. Il permettra de faire le point sur l'usage de ces différents outils et d'identifier ceux qui feront partie de la boite à outils, l'une des réalisations phares attendues du projet.

18 Les activités qui participent à la composante 3 relative au renforcement des capacités des parties prenantes ont été réalisées parallèlement avec celles de la composante 2. Le

projet a privilégié une approche d'apprentissage par l'action (« Learn by doing »). Dans cette perspective, les populations au niveau des sites pilotes ont joué un rôle majeur dans la production des informations nécessaires à la connaissance du milieu naturel et du milieu socio-économique. La boite à outils « pauvreté – forêts » donne l'opportunité aux populations de participer au diagnostic participatif de leur terroir. Les informations collectées sont ensuite débattues ensemble pendant la séance de restitution/validation. Les populations ont également participé à la production des informations sur la faune, les techniques de chasse, le suivi des captures, de la consommation et du commerce de la viande de brousse. Au niveau de chaque site pilote, un atelier restitution des premiers résultats a été organisé en juillet ou en août. Ces ateliers ont servi aussi de cadre de réflexion qui a permis aux parties prenantes, sur la base des premiers résultats, de s'engager dans l'action.

Difficultés relevées par les responsables du projet dans la mise en œuvre

19 Il était initialement prévu dans le document de projet que les activités au niveau de chaque site pilote devraient être réalisées par un partenaire technique, responsable à part entière de la facilitation du processus de gestion participative de la faune sauvage sur le site pilote. Cependant, pour diverses raisons liées en partie aux ***difficultés de mobilisation des cofinancements***, les partenaires techniques ont remis en cause ce montage en privilégiant une approche d'accompagnement scientifique et technique de l'équipe du projet, représentée par le CTP et les ATN. Ce nouveau montage organisationnel a eu une incidence sur le budget du projet et sur le redéploiement des membres de l'équipe du projet.

20 La première difficulté liée à l'adoption de ce nouveau montage organisationnel est d'ordre logistique. Les sites pilotes sont assez éloignés des villes capitales où devraient être basés les ATN. Le budget prévu pour l'achat de véhicules est assez limité et ne peut permettre d'acquérir qu'un seul véhicule et deux à trois motos. A cet effet, le projet dépend dans certains pays des Représentations de la FAO pour le déplacement sur les sites pilotes. En RDC, un contrat a été signé avec un partenaire local pour faciliter les déplacements sur le site de Kisangani (Tropenbos: 200$ /mois ce qui est peu).

21 La seconde difficulté a trait à la capacité du projet d'assurer une présence permanente sur chaque site pilote. Face à cette lacune, les ATN ont été affectés en 2014, chacun sur un des deux sites pilotes de leur pays respectif. Le projet a eu recours soit aux ONG locales, soit à des consultants facilitateurs pour résoudre partiellement ce problème au niveau du second site. Si cette approche semble donner des bons résultats au Congo et en RDC (NON), ***la situation est déplorable au Gabon.***

But et Objectif de l´évaluation

22 L'évaluation à mi-parcours du projet a le but de fournir à toutes les parties prenantes, notamment le Gouvernement du Congo, le Gouvernement du Gabon, le Gouvernement Centrafricain, le Gouvernement de la RDC, le Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial, la COMIFAC et la FAO à tous les niveaux concernés, une analyse indépendante et rigoureuse du déroulement du projet, de son état d'avancement, de sa performance et des répercussions éventuelles, à la lumière des observations, sur l'atteinte des produits attendus.

23 L'évaluation a pour objectif de dégager des conclusions sur le déroulement du projet, et d'orienter toute révision éventuelle du montage du projet en fonction des leçons apprises de son exécution et de l'évolution du contexte.

24 L´évaluation devra, donc, répondre aux questions clés suivantes, en tenant compte que c´est une évaluation à mi-parcours:

- Est-ce que les cadres juridiques des pays impliqués dans le projet fournissent une base appropriée pour le développement de la gestion participative de la faune ? Dans quelle mesure ?

- Dans les communautés ciblées par le projet, se réalise-t-il la gestion participative de la faune sauvage et dans quelle mesure peut être reproduite ailleurs ? ***RC (evaluation finale)***
- Est-ce que les communautés et les institutions de soutien ont développé effectivement des capacités adéquates pour continuer à élaborer et mettre en œuvre la gestion participative de la faune sauvage ? ***RC en partie (question pour l'évaluation finale parce que avec le retard pris par le projet la première année, le renforcement des capacités est une activité renvoyée à la seconde partie du projet***
- Jusqu´à quel point le projet est dans la bonne voie pour atteindre les résultats attendus à sa fin ? Quels sont ses plus grands défis ? Dans quelle mesure le projet a-t-il le potentiel pour les surpasser ?

Domaine d'action de l'évaluation

25 L'évaluation devrait aider à apporter un éclairage sur les questions suivantes :

Pertinence du concept et de l'approche

a. La pertinence du projet vis-à-vis des priorités au niveau national/régional dans le secteur forestier, spécialement dans la gestion de la viande de brousse, et sa contribution au développement des pays et des communautés, en liaison avec les compromis liés au changement climatique et à l'environnement. La pertinence vis-à-vis des autres programmes mis en œuvre dans les pays devrait également être examinée, en termes de synergies, des complémentarités et d'absence de duplication des efforts.
b. La solidité et le réalisme de la théorie du changement étayant le projet.
c. Cohérence avec les cadres stratégiques de la FAO et priorités des pays/ institutions concernés comme la COMIFAC, le RAPAC notamment par rapport la gestion durable des ressources faunique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.
d. La stratégie de cofinancement dans la formulation du projet est-elle pertinente pour atteindre les résultats?
e. La clarté, la cohérence et le réalisme du cadre logique[1] du projet et de sa conception, notamment:

   - La relation de cause à effet entre les apports, les activités, les produits, les résultats attendus (objectifs immédiats) et l'impact (objectifs de développement);
   - La validité des indicateurs, des hypothèses et des risques;
   - L'approche et la méthodologie;
   - Les ressources (humaines et financières) et leurs durées;
   - L'identification et l'analyse des parties prenantes et des bénéficiaires;
   - Les arrangements en matière de structure institutionnelle et de gestion.

Efficacité des produits et des résultats

f. Dans quelle mesure le projet a atteint les résultats appropriés à ce stade de la mise en œuvre?
g. Dans quel mesure la direction, stratégie et méthodologie actuelles du projet vont permettre d'attendre les résultats espérés?
h. Efficacité globale du projet à atteindre ses objectifs intermédiaires/spécifiques:
   - La description et l'analyse des résultats produits, en termes de quantité, qualité et rapidité.
   - La description et l'analyse des résultats obtenus, attendus et non attendus, leur solidité et leur assimilation et la diffusion escomptée.
   - L´opportunité de la préparation et de mise en œuvre des activités au niveau sous-régional ; national et local.
i. L'utilisation faite par le projet des produits normatifs et informatifs de la FAO et la contribution actuelle et potentielle du projet à la fonction normative et de diffusion de connaissances de l'Organisation.

1 Le cadre logique adopte l'approche de gestion axée sur les résultats dans un projet.

j. Les mécanismes de cofinancement existants sont-ils adéquats et cohérents avec la philosophie des projets FEM (GEF)? Comment sont ces mécanisme et dans quels mesure contribuent aux résultats?

Efficience et efficacité des processus de mise en œuvre du projet

k. Évaluation de la gestion du projet:
   - Qualité, réalisme et orientation des plans de travail;
   - Analyse de l'exécution, des causes et des conséquences des retards et de toute mesure corrective prise, le cas échéant;
   - Suivi et boucle de rétroaction pour l'amélioration de la gestion et des opérations;
   - Gestion du personnel;
   - Développement et mise en œuvre d'une stratégie de sortie.
   - Adéquation des intrants (qualité, quantité et timing) incluant la formation
   - Niveau de coordination et qualité des partenariats, qualité du leadership thématique sous-régional et national de la FAO dans la contribution des produits forestiers, y compris la faune, à la sécurité alimentaire.

l. Cadre institutionnel:
   - Soutien administratif et technique de la part des bureaux de la FAO, au niveau du siège, et bureau sous-régional;
   - Cadre institutionnel, processus de revue interne, coordination et organes de direction;
   - Apports et soutien du/des gouvernement/s et des partenaires fournisseurs de ressources
   - Efficience de la structure et des procédures de gestion en terme de temps et de coûts et la durée du projet.
   - Performance de la gestion de projet: chaine de commande, systèmes de Suivi Evaluation (SE); capacités humaines et matérielles, appui par les structures de la FAO et des gouvernements.

m. Évaluation de la gestion des ressources financières, notamment:
   - La pertinence et le réalisme des allocations budgétaires pour atteindre les résultats escomptés;
   - L'adéquation et le réalisme des révisions budgétaires par rapport aux besoins de mise en œuvre et des objectifs du projet;
   - Le taux d'exécution et le solde budgétaire au moment de l'évaluation et par rapport aux plans de travail.
   - L''analyse des cofinancements matérialisés dès la mise en œuvre du projet jusqu'au moment de la MTE.

Impact

n. Impact global du projet jusqu´à présent, actuel ou potentiel, positif et négatif, produit directement ou indirectement, intentionnellement ou non.
o. Effets actuels et potentiels des résultats actuels et potentiels comparés aux objectifs recherchés
p. Contribution globale du projet aux cadres de programmation par pays, résultats organisationnels et objectifs stratégiques, ainsi que mise en œuvre des fonctions essentielles de la FAO.

Durabilité

q. Mise en évidence de facteurs favorables à un potentiel impact futur et de facteurs favorables à la durabilité des résultats obtenus .
r. Les perspectives de maintien et d'ampliation des résultats du projet par les bénéficiaires et les institutions hôtes, après la fin du projet.
s. L'évaluation de la durabilité comprendra, selon le cas:
   - La durabilité institutionnelle, technique, sociale et économique des technologies, innovations et/ou processus proposés;
   - Les perspectives d'une utilisation institutionnelle et l'intégration des capacités récemment acquises, ou la diffusion au-delà des bénéficiaires ou du projet;
   - La durabilité environnementale: contribution du projet à la gestion durable des ressources naturelles en termes de maintien et/ou de régénération de la base de ressources naturelles.

Critère d´analyse de genre

t. Analyse de l'intégration des considérations de parité hommes-femmes pour l'égalité entre hommes et femmes.[2] Ceci couvrira:
   - La mesure dans laquelle les questions d´intégration de genre étaient reflétées dans les objectifs et la conception du projet pour prendre en compte les besoins, les priorités et les contraintes pour les femmes et pour les hommes, et dans l'identification des bénéficiaires;
   - La mesure dans laquelle les considérations d´intégration de genre ont été prises en compte dans la gestion du projet;
   - La mesure dans laquelle les considérations de relations de genre ont été, ou seront probablement, affectées par le projet.

Analyse de l'application des principes communs de l'ONU de programmation par pays, thèmes transversaux,

u. Analyse de la dimension 'Renforcement des capacités' dans la conception, la mise en œuvre et les résultats du projet, au niveau individuel, organisationnel et de l'environnement porteur.[3] Il s'agira notamment du renforcement des capacités au niveau technique et en matière de planification, budgétisation, partenariat et négociation.

v. Analyse des partenariats et les alliances, notamment:[4]
   - leur planification dans la conception du projet et leur mise en œuvre;
   - leur domaine et solidité;
   - leur effet sur les résultats et la durabilité du projet.

w. Sur la base de cette analyse, l'évaluation tirera des conclusions spécifiques et formulera des recommandations en vue d'une action ultérieure de la part du gouvernement, de la FAO et/ou des autres parties afin d'assurer un développement durable, y compris des activités de suivi ou d'ampliation si nécessaire. L'évaluation attirera l'attention sur les bonnes pratiques et les leçons spécifiques pouvant intéresser des activités similaires. Toute proposition d'aide ultérieure devra spécifier les objectifs et produits majeurs ainsi que les apports indicatifs requis

Méthodologie et mise en place de la mission

Méthodologie

26 L'évaluation indépendante devra être mise en œuvre selon les directives du bureau d'évaluation de la FAO et adhèrera aux normes et standards de de l'UNEG (Groupe des Nations Unies d'évaluation).

27 L'évaluation analysera le projet par rapport aux critères internationaux standard de l'évaluation, notamment la pertinence de l'intervention, l'efficacité, l'impact et la durabilité des résultats acquis, autant que l'efficience dans leur réalisation.

28 L'évaluation sera conduite par une équipe d'experts indépendants afin de garantir la neutralité de leur analyse. L'approche sera consultative et transparente avec les parties prenantes à internes et externes tout au long du processus d'évaluation. La triangulation des données et des informations rassemblées étayera la validation de celles-ci ainsi que leur analyse, et appuiera les conclusions et recommandations.

29 L'Évaluation utilisera notamment les outils suivants:

- Analyse du document du projet, y inclus tous les rapports d'activité et les rapports techniques produits par le projet;
- Consultation avec les parties prenantes à travers des entretiens individuels et collectifs semi-structurés au niveau sous régional et national et dans les sites pilotes du projet

2 Voir: http://typo3.fao.org/fileadmin/templates/gender/docs/FAO_FinalGender_Policy_2012.pdf

3 Voir: http://www.fao.org/capacitydevelopment/en/

4 Voir: http://www.fao.org/partnerships/partners-home/en/

et aussi avec des agences gouvernementales impliquées dans la gestion durable de la faune, d'autres bailleurs et partenaires nationaux et internationaux qui mènent des activités dans le secteur de la faune;

- Visites sur le terrain dans les sites pilotes du projet et observation directe;
- Consultation avec les bénéficiaires du projet dans des sites pilotes;
- enquêtes et questionnaires; etc.

30 Une attention particulière sera portée aux femmes et aux peuples autochtones, afin de s'assurer qu'ils sont consultés de manière adéquate. Dans la mesure où cela est possible et approprié, des non-participants seront également consultés afin de sonder leurs opinions. Le Cadre des moyens d'existence durable[5] et le cadre des atouts, points faibles, opportunités et menaces (AFOM)[6] peuvent être utilisés pour l'évaluation des résultats du projet.

Critères de valorisation	Rating	Commentaires
Réalisation des objectifs		
Réalisation des résultats et des activités		
Progrès vers l'atteinte de FEM-4 domaines d'intervention priorités/objectifs		
Coût-efficacité		
Risques et gestion des risques		
Durabilité		
Participation des parties prenantes		
Appropriation par les pays		
Approche de mise en œuvre		
planification financière		
reproductibilité		
Suivi et évaluation		

31 Afin de faciliter la comparaison avec les rapports de routine pour le FEM (GEF an anglais) et le contribuer au programme d'apprentissage du FEM (portefeuille PMA), l'évaluation notera la réussite du projet sur le système d'échelle de six points du FEM: Très satisfaisant (TS), satisfaisant (S), marginalement satisfaisant (MS), modérément insatisfaisant (MI), insatisfaisant (I) et très insatisfaisant (TI). Chacun des éléments énumérés ci-dessous doit être évalué séparément, avec des commentaires et une note globale donnée

Parties prenantes et processus de consultation

32 L'équipe d'évaluation discutera en détail avec les principales parties prenantes du projet et prendra en considération leurs perspectives et opinions. Les consultations formelles avec la FAO, les Gouvernements et toutes autres parties prenantes, à divers stades du processus (termes de mandat, début et fin de mission, rapport) sont un élément important du processus de l'évaluation.

33 L'équipe de l'évaluation travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes:

- Le détenteur du budget du projet et le chargé de l'administration au Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale à Libreville;
- Les Bureaux nationales de la FAO, notamment les représentant de la FAO à Libreville, Brazzaville, Kinshasa et Bangui.

5 Le Cadre des moyens d'existence durable identifie cinq aspects capitaux distincts (humain, social, naturel, financier et physique), chacun incluant différents éléments. Il aide à améliorer la compréhension des moyens d'existence, en particulier des pauvres. Pour plus d'informations, consulter entre autre: http://www.livelihoods.org/info/guidance_sheets_pdfs/section2.pdf

6 AFOM est un outil de planification stratégique d'usage très répandu, également utile dans l'évaluation des interventions en matière de développement, afin d'examiner en profondeur leurs atouts et leurs points faibles, ainsi que les perspectives pour le futur. Il est particulièrement utilisé dans les groupes de réflexion, mais il peut aussi être adapté aux entretiens individuels.

- La Coordination régionale du projet à Libreville ;
- Les coordinations nationales du projet à Libreville, Brazzaville, Kinshasa et Bangui.
- Le Secrétariat Exécutif du RAPAC à Libreville ;
- Les Ministères en charge de la faune à Libreville, Brazzaville, Kinshasa et Bangui (si les conditions sécuritaires peuvent le permettre) ;
- les Points Focaux Opérationnels du GEF dans chaque pays;
- Les partenaires techniques et financiers du projet.
- Les communautés villageoises des sites pilotes

34 L'équipe d'évaluation se tiendra en liaison étroite avec: le Bureau de l'évaluation de la FAO et le personnel de projet au niveau du SFC, RAF et siège. Bien que la mission soit libre de discuter avec les autorités concernées tout objet utile à sa mission, elle n'est pas autorisée à prendre un engagement au nom du gouvernement, du donateur ou de la FAO.

35 La version préliminaire des termes de référence sera distribuée entre les principales parties prenantes pour commentaires avant sa finalisation; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par OED. Le rapport d'évaluation préliminaire du projet sera également distribué aux principales parties prenantes pour commentaires avant sa finalisation; les suggestions seront intégrées si elles sont jugées appropriées par l'équipe d'évaluation.

36 Une fois toutes les données et informations collectées, l'équipe de l'évaluation présentera ses constatations, conclusions et recommandations préliminaires sous forme d'une présentation aux parties prenantes, afin de les discuter et valider.

37 Les rapports nationaux, l'aide-mémoire et le rapport final d'évaluation seront écris en Français, puis traduit en anglais.

- Le rapport d'évaluation fournira des réponses aux domaines/thèmes/questions à évaluer couvrant les critères d'évaluation standards mentionnés dans ces termes de mandat. Le rapport, qui sera un document exhaustif, sera aussi clair, concis et équilibré que possible et mettra l'accent sur les constats, conclusions et recommandations. Le rapport contiendra aussi un résumé analytique qui ne devra pas dépasser 10% du rapport complet. Les données et analyses considérées comme utiles pour compléter le rapport principal ou pour servir de référence, seront jointes en annexe.
- Le rapport final d'évaluation devrait respecter le canevas présenté dans les annexes, et ne dépassera pas 50 pages (annexes non comprises) dans la mesure du possible.
- L'équipe d'évaluation est pleinement responsable de son rapport indépendant, qui ne doit pas nécessairement refléter le point de vue des Gouvernements, de la FAO ou des bailleurs de fonds.
- Bien que la mission jouisse d'une totale liberté pour discuter avec les autorités concernées de tout point qu'elle jugera pertinent pour son travail, elle n'est autorisée à prendre aucun engagement au nom de la FAO, du Fonds pour l'Environnement Mondial ou des Gouvernements.

Équipe d'évaluation

38 L'évaluation sera conduite par une équipe d'experts indépendants ayant les meilleures compétences professionnelles nécessaires pour l'analyse des projets et des questions soulevées. Une bonne maitrise des domaines suivants sera notamment recherchée :

- Utilisation et gestion durable de la faune et d'autres ressources naturelles ;
- Gestion participative de la faune sauvage ;
- Développement des cadres politiques et de ses instruments de mise en œuvre ;
- Suivi écologique de la faune et des populations des espèces les plus chassées ;
- Renforcement des capacités entrepreneuriales ;
- Dimension de genre et HRBA ;

- Connaissance des pays et de la région;
- Evaluation.

39 Tenant compte des contraintes logistiques dans la région et du budget, il est prévu que l'équipe d'évaluation se compose de cinq membres, dont un/e consultant/e international/e et quatre consultants nationaux du Congo, du Gabon, de la RCA et de la RDC respectivement ; les termes de référence des consultants sont décrits dans les annexes 9.1 et 9.2.

40 Les membres de la mission devront être indépendants, à savoir qu'ils ne devront pas avoir été directement impliqués dans le projet ou dans sa formulation, ou dans son exécution et suivi technique.

Rôles et responsabilités des parties prenantes

41 Le responsable du budget de la FAO (BH) au Bureau sous-régional à Gabon (SFC), le directeur technique principal (LTO) et l'équipe du projet à évaluer (PTF), sont chargés d'initier le processus d'évaluation, de rédiger la première version des Termes de référence, et de soutenir le travail de l'équipe d'évaluation. Ils sont tenus de participer à des réunions avec l'équipe, de fournir l'information et la documentation nécessaires, et de commenter les termes de référence et le rapport préliminaires. L'implication des différents membres du groupe de travail du projet dépendra des rôles respectifs et de leur participation dans le projet.

42 SFC est également chargé de diriger et de coordonner la préparation de la réponse de la direction de la FAO et le rapport de suivi de l'évaluation; il sera pleinement soutenu dans cette tâche par le LTO et le PTF. Les directives d'OED pour la Réponse de la direction et le rapport de suivi fourniront les détails nécessaires sur ce processus.

43 Le Bureau de l'évaluation de la FAO est responsable de la finalisation des termes de référence en intégrant les commentaires reçus de l'Unité GEF de la FAO, su SFC, de la LTU, etc, et de la composition de l'équipe;[7] il doit travailler avec l'équipe d'évaluation sur la méthodologie et le processus d'évaluation et examinera le rapport préliminaire afin de s'assurer de sa qualité au niveau de: la présentation, le respect des termes de référence et des délais de la rédaction, de la qualité, la clarté et la solidité des preuves fournies et de l'analyse à l'appui des conclusions et des recommandations.

44 Le Bureau de l'évaluation est également responsable du suivi avec SFC de la préparation en temps opportun de la réponse et du suivi des recommandations par la Direction.

45 L'équipe d'évaluation est chargée de conduire l'évaluation et d'appliquer la méthodologie appropriée, ainsi que de produire le rapport d'évaluation. Tous les membres de l'équipe, y compris le chef d'équipe, participeront aux réunions d'information et de débriefing, aux discussions, aux visites sur le terrain, et contribueront à l'évaluation par leurs apports par écrit aux rapports préliminaire et final.

46 Le/a chef d'équipe guidera et coordonnera les membres de l'équipe dans leurs tâches spécifiques, discutera de leurs observations, conclusions et recommandations et préparera le projet de rapport final et le rapport final, regroupant les contributions des membres de l'équipe et les complétant par ses observations.

47 L'équipe d'évaluation sera libre d'étendre la portée, les critères, les questions et les domaines énumérés ci-dessus, ainsi que de développer ses propres outils et cadre d'analyse, dans le temps imparti et selon les ressources disponibles.

48 L'équipe d'évaluation est entièrement responsable de son rapport, qui ne reflètera pas

7 La responsabilité de procédures administratives pour le recrutement des consultants sera décidé sur une base de cas-par-cas

nécessairement les points de vue du gouvernement ou de la FAO. Un rapport d'évaluation n'est pas tenu d'être approuvé techniquement par la FAO mais OED sera chargé de veiller à ce qu'il soit conforme aux normes établies concernant les rapports d'évaluation.

49 En tant que contribution au Système de gestion de connaissances de OED:

- Le/a chef d'équipe complétera, au même temps de la finalisation du rapport, le questionnaire quantitatif de OED sur la performance du projet;
- OED demandera à tous les membres de l'équipe de compléter un questionnaire, anonyme et confidentielle, afin d'obtenir leur retro-alimentation sur le processus de l'évaluation.

50 On priera à toutes les parties prenantes d'être disponible pour des consultations avec l'équipe d'évaluation et donner leurs avis sur les termes de mandat de l'évaluation et le rapport préliminaire d'évaluation ainsi que, selon leur implication au niveau national, sur les rapports préliminaires des consultants nationaux. Les parties prenantes seront demandés de soutenir la mission d'évaluation dans les suivantes domaines:

a. Aux Gouvernements impliqués: se faire représenter pendant les missions sur le terrain dans les sites pilotes du pays par le Coordonateur national et de fournir les informations nécessaires à la conduite de l'évaluation.
b. À l'Unité technique chef de file (FOM) : appuyer la Coordination régionale dans le recrutement des consultants qui doivent faire partie de l'équipe d'évaluation ; assurer la collaboration technique avec le Bureau d'évaluation et les autres unités techniques impliquées dans la mise en œuvre du projet et basées au siège de la FAO ; et commenter les rapports préliminaires des consultants nationaux, l'aide-mémoire et le rapport préliminaire d'évaluation du consultant international.
c. À la Coordination régionale du projet:
   i appuyer l'élaboration termes de référence de la mission d'évaluation et des consultants ;
   ii assister aux représentations nationales et aux coordonnateurs nationaux et les Assistants techniques nationaux dans le processus de recrutement des consultants nationaux
   iii appuyer la préparation de la mission du/de la consultant/e international/e et appuyer les coordonnateurs nationaux et les Assistants techniques nationaux dans la préparation des missions des consultants nationaux ;
   iv rendre disponible les documents du projet à la/au consultant/e international/e préalable à sa mission ;
   v envoyer à l'OED les commentaires sur le rapport d'évaluation, appuyer la distribution du rapport auprès des parties prenantes et publier le rapport sur le site web du projet

51 Aux coordonnateurs nationaux et assistants techniques nationaux : commenter les termes de référence de l'évaluation et des consultants ainsi que les rapports des consultants nationaux, l'aide-mémoire et le rapport préliminaire d'évaluation.

Calendrier

52 Les voyages des coordonnateurs nationaux sur les sites en accompagnant l'équipe d'évaluation seront couverts par le budget des voyages nationaux de chaque coordination nationale.

53 L'évaluation se déroulera dans la période de ~~décembre~~ janvier 2014 à ~~février~~ mars 2015 avec trois phases, à savoir (i) la phase de préparation, (ii) la mission sur le terrain de la/du consultant/e international/e y compris la visite d'un site pilote et des consultants nationauxs et (iii) celle de la rédaction du rapport d'évaluation. Il est prévu que chaque phase dure approximativement quatre semaines.

54 La mission sur le terrain de la/du consultant/e international/e durera 20 jours, aura lieu en janvier/février 2015 et couvrira le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale à Libreville, où il devra s'entretenir avec les partenaires techniques invités à la seconde réunion technique du projet, les coordinations nationales du Gabon, du Congo, de la RCA et de la RDC. Vu les contraintes du temps et du budget, la mission formé par le/a consultant/e international visitera seulement un site pilote par pays, puis le consultant national continuera la recollections des données dans d'autres sites choisis préalablement avec le consultant international.

Plan de travail indicatif pour l'évaluation

Tâche	Calendrier	Durée	Responsabilités
Finalisation des TdR	Octobre 2014	1 Mois	SFC/FOM/OEDD
Identification et recrutement des consultants	Oct-Nov	1 Mois	OEDD
Organisation des missions	Nov-Dec 2014	15 Jours	OEDD/ SFC
Lecture de la documentation	Dec 2014 Janvier 2015	15 jours	Équipe d'évaluation (EE)
Briefing	Jan 2014	4 Jours	OEDD/ EE
Mission d'évaluation	20 25 Janvier- 9 14 février	19 Jours	EE
Brouillon du rapport d'Évaluation	26 Février 3 Mars	14 Jours	EE
Révision et circulation du brouillon	Mars		EE/OED/SFC/ FAO nationaux

Annexe 2: Bref profile des membres de l'équipe

Flavie Alice NGOMA

De nationalité Congolaise et économiste de formation, **Flavie Alice NGOMA** a longtemps travaillé dans le monde du développement au sein des ONG internationales avant de se mettre dans la consultance. Elle totalise 30 ans d'expérience professionnelle dans les pays d'Afrique Centrale Cameroun, Congo, RCA, RDC, Tchad.

Flavie Alice NGOMA a accompagné plusieurs groupements en milieu rural et urbain, des entreprises forestières ou minières ou travaillant dans le domaine de l'énergie - installation des ouvrages hydroélectriques – des pays du Bassin du Congo (Congo, Cameroun, RDC) et a participé également dans des missions pour le compte des organisations internationales (FIDA, Commission Européenne, Agence Française de développement, ATIBT, ...) ou des entreprises privées. Elle a ainsi mis à disposition son expertise, ses compétences, dans les domaines du développement urbain et rural participatif, la gestion de la formation, la gestion participative du cycle des projets/programmes, la prise en charge des impacts sociaux dans les études d'impact environnemental (elle a animé le module relatif à ce thème pour la session organisée en juillet 2014 par l'Institut FORHOM, à La Rochelle, en France), l'organisation et l'animation des réunions de concertation publique. Flavie Alice NGOMA compte à son actif plusieurs missions d'évaluation des projets de développement ; d'études socio-économiques (CIB); d'études d'impact (WIJMA Douala, PALLISCO, CIB, SODEFOR, MPD Congo, Rio Tinto Alcan, ALUCAM) ; la préparation et l'animation des sessions de formation.

Ses principales qualifications en rapport avec cette mission concernent ses réalisations dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes, la formation et le renforcement des capacités. Flavie Alice NGOMA a développé des compétences dans l'approche ***Genre*** sur laquelle elle a été formée au Canada dans le cadre de sa participation au Conseil d'administration et au Comité des Programmes d'une ONG de financement du développement en Afrique.

Flavie Alice NGOMA a, par ailleurs, suivi une formation de Consultante en Développement Organisationnel (DO). Elle est familière de la politique RSE.

Samuel BEGGA

Samuel BEGAA est un Ingénieur forestier et Expert en suivi et évaluation des projets liés au développement et aux ressources naturelles. Il a un Master en Gestion de la Biodiversité et Aménagement Forestier Durable de l'Université de Kisangani (RDC).

Il est l'auteur de plusieurs publications dont « l'impact socio économique de l'exploitation artisanale de bois sur la vie des communautés locales du territoire d'Isangi, Province Orientale, RDC dans le Bois à l'ordre du jour ». Tropenbos International.

Actuellement il **Samuel BEGGA** est Expert en suivi et évaluation du projet de construction des routes a à l'Est de la RDC, sous financement DFID.

Elvis Joe MVE ABESSOLO

Originaire du Gabon et juriste publiciste de formation, **Elvis Joe MVE ABESSOLO** est au début de sa carrière professionnelle. Il totalise près de 3 ans d'expérience professionnelle, dans les domaines de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Il a également suivi une formation en gestion de projet Il a commencé sa carrière avec une ONG locale où il est a été recruté comme juriste assistant de projet dans le cadre du projet « Renforcement des capacités pour le respect et la promotion des droits des communautés forestières », mis en œuvre au Gabon en partenariat avec l'ONG britannique Rainforest Fundation United Kingdom (RFUK). **Elvis Joe MVE ABESSOLO** avait ainsi pour missions, d'une part de promouvoir les droits des communautés dans le secteur forestier par le truchement des sensibilisations, la mise en œuvre des plan d'actions

communautaires, des sensibilisations dans les cadre de la mise en place des comités consultatifs de gestion locale (CCGL), des formations aux communautésd'autre part, il s'est spécifiquement de l'accès à la citoyenneté de ces peuples autochtones. Il a accompagné plusieurs familles autochtones pygmées (déclaration de naissance reconstitution d'acte de naissance).

Elvis Joe MVE ABESSOLO a participé activement à plusieurs ateliers, en partenariat avec le ministère des Eaux et Forêts du Gabon, sur les droits des communautés dans le secteur forestier. Il a fortement contribué à la rédaction sur de la publication « La protection des droits des peuples autochtones au Gabon : le cas des Bakas de Minvoul » (disponible sur internet).

En ce moment **Elvis Joe MVE ABESSOLO** est en instance de soutenance d'un Mémoire de Master 2 à l'Université Omar Bongo du Gabon sur « La protection des droits populations autochtones au Gabon ».

Jean Albert Placide KAYA

De nationalité Congolaise, Forestier environnementaliste et spécialiste des Changements Climatiques, **Jean Albert Placide KAYA** a longtemps travaillé au ministère de l'Economie Forestière, à la recherche forestière en qualité de responsable des forêts à Okoumé dans la bande littoral et des mangroves avant de se mettre dans la consultance au sein du bureau d'étude Eco Durable et de l'ONG « Congo Nature Conservation ». Il totalise plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans les pays d'Afrique sur la question de la protection du milieu marin et côtier.

Jean Albert Placide KAYA a accompagné plusieurs projet développement minier et pétrolier au Congo en partenariat avec plusieurs bureaux d'étude internationaux dont: WSP du Canada, ARTELIA et SOFRECO en FRANCE.

Actuellement, **Jean Albert Placide KAYA** travaille pour les projets de développement des infrastructures dans le parc national d'Odzala-Kokoua, la mise en œuvre des projets de conservation des mangroves, la mise sur pieds du projet de développement communautaire avec les femmes dans le district de Kimongo au sud de la république du Congo.

Annexe 3: Organigrammes du Projet

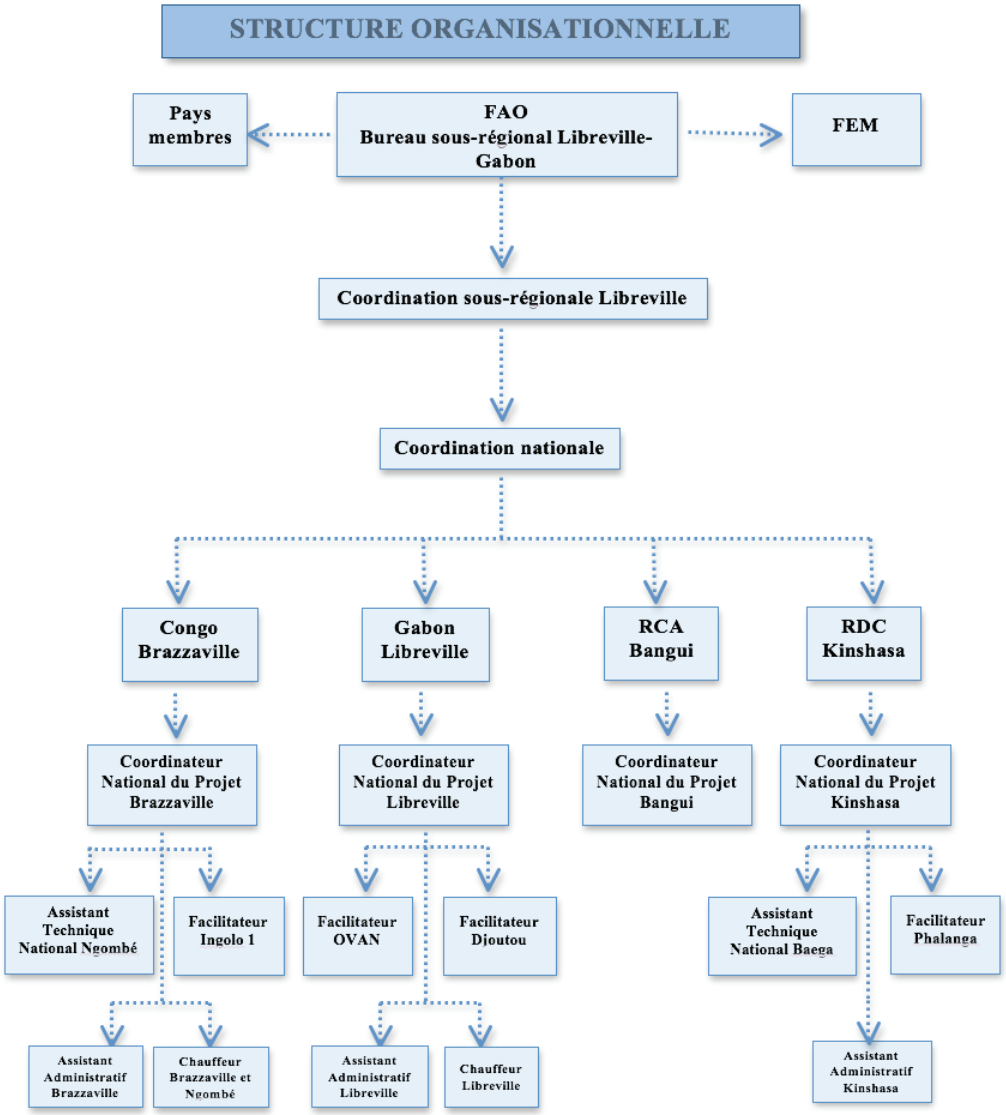

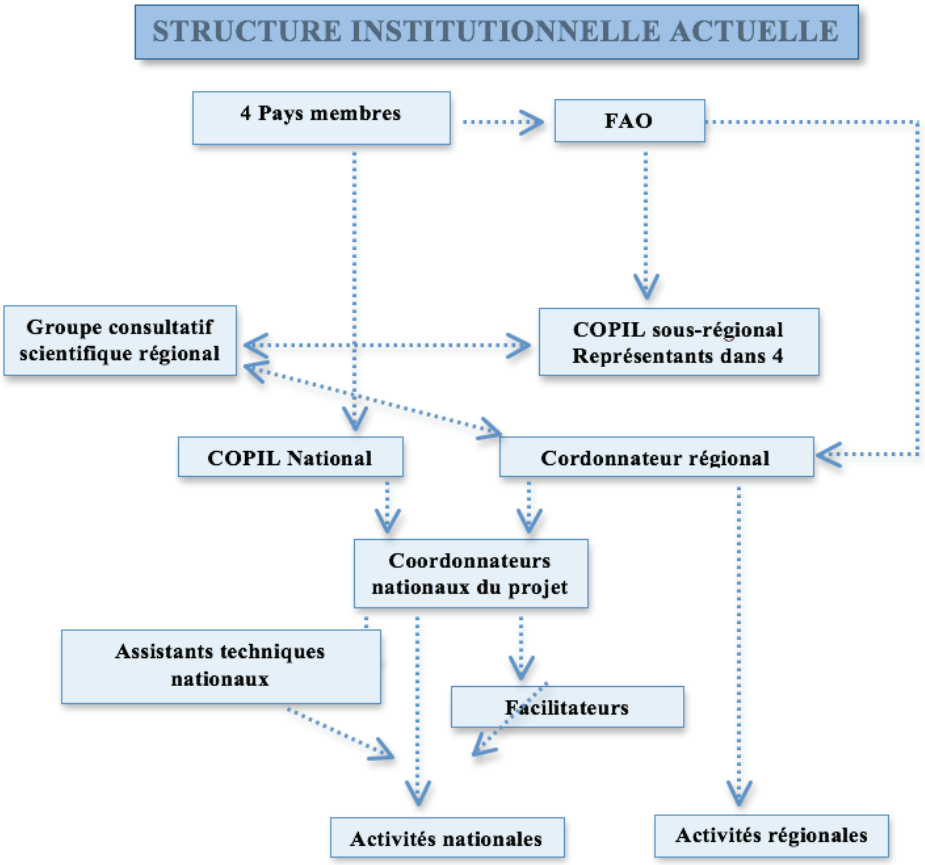
STRUCTURE INSTITUTIONNELLE ACTUELLE
4 Pays membres
FAO
Groupe consultatif scientifique régional
COPIL sous-régional Représentants dans 4
COPIL National
Cordonnateur régional
Coordonnateurs nationaux du projet
Assistants techniques nationaux
Facilitateurs
Activités nationales
Activités régionales

Annexe 4: Liste de documents examinés

Documents produits par le projet

ANALYSE APPROFONDIE DES PARTIES PRENANTES, SITE PILOTE DE NGOMBE. Ampolo Alain

ANALYSE CRITIQUE DES OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES SUR LE MILIEU NATUREL ET SOCIO-ECONOMIQUE. Aboumgone Obame S.M. ATN Gabon

ATELIER DE PLANIFICATION DU PROJET SOUS-REGIONAL GCP/RAF/455/GFF. D. Bruno Waneyombo-Brachka (Assistant Technique National) et Jérémie Ndallot Olobanda (Chef de Service de faune MEFCP - RCA); 19.12.12 RCA

CADRE LOGIQUE DU PROJET FAO_ Vdb_ Rap 01-Ann.06

CADRE STRATEGIQUE 2010-2019 REVISE. FAO. 38ème Session - Rome, 15 - 22 juin 2013

COMPTE RENDU D'UNE REUNION ELARGIE POUR L'ELABORATION D'UN PLAN DE TRAVAIL DU PROJET « gestion durable de la faune sauvage et de viande de brousse ». D. Bruno Waneyombo-Brachka

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR SKYPE ENTRE LE PROJET ET LE CIFOR SUR L'APPROCHE ANALYSE ET DEVELOPPEMENT DES MARCHES (ADM). D. Bruno Waneyombo-Brachka

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE REGIONAL DU PROJET GCP/RAF/455/GFF «GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA VIANDE DE BROUSSE EN AFRIQUE CENTRALE». 2015

DEUXIEME ATELIER TECHNIQUE AVEC LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET. Libreville du 07 au 09 janvier 2015. Rapport atelier. Equipe du projet, Gabon

DIAGNOSTIC APPROFONDI POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE DE LA CHASSE VILLAGEOISE. Guide pratique et exemples d'application en Afrique Centrale. CIRAD-CIFOR

DOCUMENT PROJET « GESTION DURABLE DE LA FAUNE LA FAUNE SAUVAGE ET DU SECTEUR DE LA VIANDE DE BROUSSE EN AFRIQUE CENTRALE », FAO/Fonds pour l'environnement mondial, pays Gabon, République Démocratique du Congo, République du Congo, République centrafricaine

DOCUMENTS RELATIFS A LA FORMULATION DU PROJET: lettres d'endossement du Congo, du Gabon, de la RCA et de la RDC; lettres pour la participation au cofinancement du projet signées par les quatre pays membres du projet ainsi que les différents partenaires (partenaires techniques, ONG internationales et nationales, secteur privé); PPRC final document 2011 (versions commentées du projet: GCPRAF455GFFd rev by LEG, GCPRAF455GFFADGTC, GCPRAF455GFFd, GCPRAF455GFFf, GCPRAF455GFFr)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET GCP/RAF/455/GFF en RCA. D. Bruno Waneyombo-Brachka; 21.06.13, RCA

ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DE FAUNE SAUVAGE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. D. Bruno Waneyombo-Brachka

ETUDE SOCIOECONOMIQUE DE REFERENCE DE LA COMMUNAUTE OVAN AU GABON. UICN Cameroun. Février 2014

FAO/FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL DESCRIPTIF DU PROJET

FAO/GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY PROJECT DOCUMENT. GCPRAF455GFFd rev by LEG.
FAO-GEF Project Implementation Review 2014 (1 July 2013 to 30 June 2014)

LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS PAR LA RCA, D. Bruno Waneyombo-Brachka, De décembre 2012 – janvier 2014

ORIGINAL BUDGET Aout 2012. PDF

Première Réunion du Comité de Pilotage Régional DU PROJET GCP/RAF/455/GFF «GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA VIANDE DE BROUSSE EN AFRIQUE CENTRALE». Libreville, Gabon, 17 décembre 2012.

PRESENTATION ATELIER DE REFLEXION ET D'ECHANGES SUR LE DEVELOPPEMENT DES FORETS COMMUNAUTAIRES A VOCATION GESTION DURABLE DE LA FAUNE. NDOUTOUME-OBAME Charles, Ingénieur des Eaux et Forêts, Directeur des forêts communautaires, Octobre 2014
Project Implementation Review 2014, (1 July 2013 to 30 June 2014) FAO-GEF.

Project Progress Report July-December 2013. Sustainable Management Of The Wildlife And Bushmeat Sector In Central Africa GCP/RAF/455/GFF

PROJET FAO-GEF «GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA VIANDE DE BROUSSE EN AFRIQUE CENTRALE». Rapport final. CIRAD CIFOR

PROPOSITION D'APPROCHE AIRE COMMUNAUTAIRE. D. Bruno Waneyombo-Brachka

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2013. Ampolo Alain

RAPPORT AVANCEMENT DES ACTIVITES DU PROJET AU COURS DE L'ANNEE 2014. Projet « Gestion Durable de la Faune Sauvage et du Secteur de la Viande de Brousse en Afrique Centrale GCP/RAF/455/GEF »

RAPPORT D'IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES POINTS FOCAUX POUR LES SITES PILOTES. D. Bruno Waneyombo-Brachka et José Madomi

RAPPORT DE LA MISSION SOUS REGIONALE POUR LA COLLECTE DES DONNEES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SUIVI DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE LA VIANDE DE BROUSSE A MOLOUKOU. D. Bruno Waneyombo-Brachka (RCA)

RAPPORT DE LA PREMIERE MISSION DE PROSPECTION DU SITE PILOTE DE MOLOUKOU - RCA. D. Bruno Waneyombo-Brachka
RAPPORT DE LA REUNION TECHNIQUE SUR LE PTA GABON 2014, Equipe de projet, décembre 2013

RAPPORT DE MISSION DE FORMATION DES ASSISTANTS TECHNIQUES NATIONAUX - République de Congo

RAPPORT DE MISSION du SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION «Gestion durable de la faune sauvage et du secteur de la viande de brousse en Afrique centrale». M. Gérard D. MEUNIER; Septembre 2013, RCA.

RAPPORT DE MISSION SUR LA PARTICIPATION A L'ATELIER DE PARTENARIAT ET DE FACILITATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE PROJET ET LES PARTENAIRES AU COFINANCEMENT. Rapport N° BOR-BMB-0004

RAPPORT DE PARTICIPATION A L'ATELIER FINAL DE RESTITUTION DES RESULTATS DU PROJET « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux » Projet GCP/RAF/441/GER. Report Nr BORAA001. Jean-Claude NGUINGUIRI.

RAPPORT DE PROGRES SEMI-ANNUEL DU PROJET (JUILLET-DECEMBRE). Gabon; Equipe du projet
RAPPORT DE PROGRES SEMI-ANNUEL GABON. Suzy Marleine ABOUNGONO OBAME, ATN Gabon, juillet-décembre 2014

RAPPORT DE PROSPECTION DES VILLAGES BAKOTA - MOLOUKOU - MOALE. D. Bruno Waneyombo-Brachka

RAPPORT DU PREMIER ATELIER TECHNIQUE Revue des méthodes et outils les plus appropriés pour le suivi de la chasse et l'étude de la filière viande de brousse. Stratégie de la mise en œuvre et programmation des missions d'appui en 2014 ». CIFOR

Rapport N° BORAA001 « mission report -JC Nguinguiri atelier final PFNL GCP-RAF-441-GER (dec 2012)-1

RAPPORT SUR L'ANALYSE CRITIQUE DES OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES DU MILIEU NATUREL ET SOCIO-ECONOMIQUE. Suzy Marleine ABOUNGONO OBAME, ATN Gabon, Novembre 2014

RAPPORT TECHNIQUE SUR L'INDENTIFICATION DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES DE SOUTIEN DANS LE DOMAINE DE LA GESTION COMMUNAUTAIRE. Suzy Marleine ABOUNGONO OBAME, ATN Gabon, 25 avril 2014

RAPPORTAGE DE PROGRES SEMI-ANNUEL (Janvier-Juin 2013) DU PROJET Pays République Centrafricaine. D. Bruno Waneyombo-Brachka; 31.07.13, RCA

RAPPORTAGE DE PROGRES SEMI-ANNUEL (Juillet –Décembre 2013) DU PROJET Pays République Centrafricaine. D. Bruno Waneyombo-Brachka; 31.07.14

RAPPORTAGE DE PROGRES SEMI-ANNUEL DU PROJET (janvier-juin 2014). Ampolo Alain
REUNION DE LA PLATEFORME DES PARTIES PRENANTES SUR LA RESTITUTION DES RESULTATS DES TRAVAUX REALISES DANS LE SITE PILOTE DE NGOMBE. Ampolo Alain

SITUATION DU PROJET GCP/RAF/455/GFF en République Centrafricaine. Rokhaya Daba Fall

STRATEGIE SOUS REGIONALE POUR L'UTILISATION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE PAR LES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES DES PAAYS D'AFRIQUE CENTRALE. (Draft 3). COMIFAC

SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION - RAPPORT DE MISSION n°01, 7 septembre – 5 octobre 2013. Gérard D. MEUNIER.

TF PROJECT STATUS REPORT (Aggregate Values). Up to period 2014-2013. FAO Total FAO Organisations (Total). TFSG11AS12566 609234 GCP/RAF/455/GFF CBSP Sustainable Management Of The Wildlife And Bushmeat Sector - (FSP) (Project).

Documents divers

APPROCHES D'EVALUATION AXEES SUR LA THEORIE: CONCEPTS ET PRATIQUES. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

BOITE A OUTILS SUR L'INTEGRATION DU DROIT A UNE ALIMENTATION ADEQUATE DANS LE SECTEUR DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX D'ORIGINE VEGETALE EN AFRIQUE CENTRALE. FAO / COMIFAC. Février 2013

CADRE DE PROGRAMMATION PAR PAYS - CPP. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

EVALUATION AU NIVEAU DES PROJETS. DIRECTIVES POUR REALISER LES EVALUATIONS FINALES DES PROJETS DU FEM ET SOUTENUS PAR LE PNUD - UNDP - Bureau de l'évaluation 2012. Programme des Nations Unies pour le Développement.

FICHE N° 2 : PRODUITS FORESTIERS NON-LIGNEUX – présentée lors de la Table-ronde régionale sur le financement du Processus PDDAA en Afrique Centrale - Mai 2013. CEEAC

LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS. ENERGIE WORKSHOP. BANGUI 16 & 17 AVRIL 2012. Par UNDP

Le FEM de A à Z. UN GUIDE A L'INTENTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE.
Au service de l'environnement. Fonds Pour L'Environnement Mondial. Pour investir dans notre planète.

PLAN DE CONVERGENCE. POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE 2015-2025. CHAINE DE RESULTATS ET D'INDICATEURS. Juillet 2014. COMIFAC

UNITED NATIONS DECADE. PRESS RELEASE ON BIODIVERSITY. Sustainable wildlife management essential for protecting biodiversity.

APPROCHES D'EVALUATION AXEES SUR LA THEORIE: CONCEPTS ET PRATIQUES. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Annexe 5: Liste des institutions et parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
CONGO						
1	26/01/2015	Kidiba Mampossi Arnauld	Congo		Etudiant au site pilote d'Ingolo 1	Brazzaville
2	27/01/2015	Kama Pierre	Congo	Service conservation et gestion de la faune	Chef de Service	Brazzaville
3	27/01/2015	Mabiala Noé	Congo	Projet BATEKE	Directeur	Brazzaville
4	27/01/2015	Malanda Noël	Congo	Bureau des Etudes et du projet	Chef du Bureau	Brazzaville
5	27/01/2015	Mbété Roger Albert	Congo	Direction de la faune et des aires protégées	Directeur	Brazzaville
6	27/01/2015	Montsongo Pierre	Congo	Bureau Parcs et Réserves	Chef du Bureau	Brazzaville
7	27/01/2015	Ngouémbé Pierre	Congo	Service Inventaire et Aménagement	Chef de service	Brazzaville
8	27/01/2015	Ngoulou Aimé Jean Blaise	Congo	Bureau Chasse	Chef de bureau	Brazzaville
9	27/01/2015	Ondélé Nganga	Congo	Bureau des Etudes et du projet	Collaborateur	Brazzaville
10	27/01/2015	Alain Ampolo	Congo	Projet GCP/RAF/455/ GFF	A T N. du Projet	Brazzaville
11	27/01/2015	Dieudonné KOGUIYAGDA	Congo	Représentation FAO Bureau national	Représentant	Brazzaville
12	27/01/2015	Paco BOKANDZA	Congo	Projet GCP/RAF/455/ GFF	Coordonnateur National du Projet	Brazzaville
13	27/01/2015	KABI Antoinette	Congo	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable	Conseillère à la Faune et aux Aires Protégées du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable	Brazzaville
	28/01/2015	Giglah BIKOUYA	Congo	Projet GCP/RAF/455/ GFF	Facilitateur Site pilote de Zanaga	Zanaga /Ingolo 1
14	29/01/2015	Bowoussou François	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Ingolo 1
15	29/01/2015	Issobotsié Antoine	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Responsable du Protocole au village	Ingolo 1
16	29/01/2015	Lembissa Guillaume	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Secrétaire du village	Ingolo 1
17	29/01/2015	Mahoumi Jeaques	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Ingolo 1
18	29/01/2015	Makoyo Albert	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Propriétaire terrien	Ingolo 1
19	29/01/2015	Mbanga Jean Claude	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Ingolo 1
20	29/01/2015	Mfoutika Pierre	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Ingolo 1
21	29/01/2015	Moundzosso Bernard Ludovic	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Indigo 1
22	29/01/2015	Moutso Jean Claude	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Ingolo 1
23	29/01/2015	Ndzocko Antoine	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chargé de la Presse au village	Ingolo 1

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
24	29/01/2015	Ngamouych Martin	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Président des Sages	Ingolo 1
25	29/01/2015	Pele Alain	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Ingolo 1
26	29/01/2015		Congo	WCS	Responsable WCS ZANAGA	Zanaga
27	29/01/2015	Jean Jacques Hector NGOTO	Congo	Sous-préfecture de Zanaga	Sous-préfet	Zanaga
28	29/01/2015	MPASSI François	Congo	Brigade de l'Economie Forestière de Zanaga	Chef de Brigade	Zanaga
29	30/01/2015	Bitsingou Elodie	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou (FB) Agriculture	Ingolo 1
30	30/01/2015	Libouomo Adèle	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Population Autochtone (P A). Cueillette	Ingolo 1
31	30/01/2015	Mabiala Pulcherie	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
32	30/01/2015	Mbama Marceline	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
33	30/01/2015	Mbama Parfait	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
34	30/01/2015	Mbiri Martine	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
35	30/01/2015	Mbou Amma	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
36	30/01/2015	Mbou Michael	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
37	30/01/2015	Mouko Raoul	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
38	30/01/2015	Moukoko Pierre	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
39	30/01/2015	Mountango Monique	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
40	30/01/2015	Mouyele Jean	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
41	30/01/2015	Mpongui Charles	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
42	30/01/2015	Ndoulou Béatrice	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
43	30/01/2015	Ndoulou Elisabeth	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
44	30/01/2015	Ndoulou Parfaite	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
45	30/01/2015	Ngama Samuel	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
46	30/01/2015	Ngamgui Gisèle	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
47	30/01/2015	Ngoma Edouad	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
48	30/01/2015	Ngoto Albert	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur cueilleur P A	Ingolo 1
49	30/01/2015	Ngoubili Jeanne	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
50	30/01/2015	Ngoulou Gabriel	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur cueilleur P A	Ingolo 1
51	30/01/2015	Ngoulou Joseph	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur cueilleur P A	Ingolo 1
52	30/01/2015	Ngoulou Mbani Alphonse	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur cueilleur P A	Ingolo 1
53	30/01/2015	Nkama Jean	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur cueilleur P A	Ingolo 1

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
54	30/01/2015	Nkaya Rosalie	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
55	30/01/2015	Ntso Marie	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
56	30/01/2015	Ntsoumou Ella	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
57	30/01/2015	Tsala Carole	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
58	30/01/2015	Tsiba Parfait	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
59	30/01/2015	Tsiba Pierre	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme P A. Cueillette	Ingolo 1
60	30/01/2015	Tsimba Ruth	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Bantou Agriculture	Ingolo 1
61	30/01/2015	Etienne MADZIMBE	Congo	Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Lékoumou	Directeur Départemental	SIBITI
62	30/01/2015	OBAM BALAKILA	Congo	Sous-préfecture de Zanaga. Membre de la plateforme des parties prenantes	Secrétaire Général Président de la plateforme	SIBITI
63	03/02/2015	Adopeseki Martine	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Commerçante	Liouesso
64	03/02/2015	Akouaboth Nestor	Congo	Cabinet du Sous-préfet	Directeur de Cabinet	Mokéko
65	03/02/2015	Apokissi Madeleine	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Commerçante	Liouesso
66	03/02/2015	Bouyakanasomba	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Responsable Communication	Liouesso
67	03/02/2015	Etouba Franck	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Liouesso
68	03/02/2015	Etoumba Justin	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Ouvrier	Liouesso
69	03/02/2015	Ezénabo Ewanie	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Responsable Communication	Liouesso
70	03/02/2015	Ilongodako Ulrich	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Pêcheur	Liouesso
71	03/02/2015	Itassemé Lucienne	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Femme Polyvalente	Liouesso
72	03/02/2015	Juldas	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Ouvrier	Liouesso
73	03/02/2015	Kengué Makosso maurice	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Ouvrier / Consommateur de la viande	Liouesso
74	03/02/2015	Koumou Morelle	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Ouvrier	Liouesso
75	03/02/2015	Kwanga Justin	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Pêcheur	Liouesso
76	03/02/2015	Missambo Jean Louis	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chef du village	Liouesso
77	03/02/2015	Moudesiko Gilles	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Polyvalent	Liouesso
78	03/02/2015	Ngoteni Roger	Congo	ONG Ecotour	ONG Ecotour	Ouesso
79	03/02/2015	Nkodkany Roland	Congo	ONG SAM	ONG SAM	Ouesso
80	03/02/2015	Okamba Suzane	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Polyvalente	Liouesso
81	03/02/2015	Sékou Elessra	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Menagère	Liouesso
82	03/02/2015	SITA Dieudonné	Congo	Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Sangha	Directeur Départemental	Ouesso

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
83	03/02/2015	Toundiokou Antoine	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Liouesso
84	03/02/2015	Yalli Merluche	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Ménagère	Liouesso
85	03/02/2015	Yobotha Maki	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Polyvalent	Liouesso
86	04/02/2015	Antoine Couturier	Congo	Direction Environnement, Social et certification	Directeur	Ngombé
87	04/02/2015	Massamba-Samba Vincent	Congo	Direction des Services Techniques et T.P Conseil Départemental Sangha	Directeur	Ouesso
88	04/02/2015	Marcel Ngangoue	Congo	PROGEPP	Coordonnateur	Ngombé
89	04/02/2015	Ngalouo Bernard	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Responsable de la recherche WCS appuyant le PROGEP	Ngombé
90	05/02/2015	Atoukamba Michel	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Propriétaire foncier	Liouesso
91	05/02/2015	Baloba Jacques	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Liouesso - Mokoua – Ngonda
92	05/02/2015	Bolende Odette	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Cueillette	Liouesso - Mokoua – Ngonda
93	05/02/2015	Ekiero Victor	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Liouesso - Mokoua – Ngonda
94	05/02/2015	Elenga Gabriel	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Cueillette	Liouesso - Mokoua – Ngonda
95	05/02/2015	Essimangolou Monique	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Cueillette PFNL	Liouesso - Mokoua – Ngonda
96	05/02/2015	Leila Eli	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Liouesso - Mokoua – Ngonda
97	05/02/2015	Masseo Michelline	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Cueillette	Liouesso - Mokoua – Ngonda
98	05/02/2015	Ndjali Edwige	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Cueillette	Liouesso - Mokoua – Ngonda
99	05/02/2015	Nzabissa Rogacien	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Liouesso - Mokoua – Ngonda
100	05/02/2015	Walikete Helène	Congo	Communauté villageoise Site pilote	Cueillette	Liouesso - Mokoua – Ngonda
101	09/02/2015	Tim RAYDEN	Congo	WCS	WCS- Technical Advisor, Forestry and Climate Change	Brazzaville
		RUGABIRA Dan	Gabon	FAO	Subregional Coordinator for Central Africa	Libreville
		NGUINGUIRI Jean-Claude	Gabon	Projet GCP/RAF/455/ GFF	LTO/Coordonnateur Sous-régional du projet	Libreville
		PAMBOU Serge	Gabon	Projet GCP/RAF/455/ GFF	Coordonnateur national	Libreville
102	02/02/2015	MEYE OBIANG Olivier	Gabon	Brainforest	Juriste	Libreville

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
103	02/02/2015	NDZIENGUI KASSA S.	Gabon	Brainforest	Responsable SIT ONG Brainforest	Libreville
104	02/02/2015	Louis Léandre EBOBOLA TSIBAH	Gabon	Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles	Directeur Général	Libreville
105	04/02/2015	AKIGHE NDONG Brigitte	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (KOMBANI)
106	04/02/2015	AKOUMA EKOMBENG Franck	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	OVAN (ELATABAKOTA)
107	04/02/2015	AMVAME Laurent	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Notable	OVAN (NKARITOM)
108	04/02/2015	BEKALE Anicet	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	OVAN (KOMBANI)
109	04/02/2015	DEMBANGOYE Simon	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Notable	OVAN (ELATABAKOTA)
110	04/02/2015	DZAKI Laurence	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NKARITOM)
111	04/02/2015	ELOUNGA AMIENG Moise	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Observateur	OVAN (KOMBANI)
112	04/02/2015	EVOUNG Jean-Paul	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Notable	OVAN (KOMBANI)
113	04/02/2015	INDOMBO Marina	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NKARITOM)
114	04/02/2015	IYOUMA Augustin	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	OVAN (ELATABAKOTA)
115	04/02/2015	LOSSIMA Blandine	Gabon	Sous-préfecture	Agent Préfectoral	OVAN (NKARITOM)
116	04/02/2015	MAKAGNA François	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Notable	OVAN (NKARITOM)
117	04/02/2015	MEKANE Caroline	Gabon	Mairie d'Ovan	2eme Maire Adjoint	OVAN (Mairie)
118	04/02/2015	NDONG Julien	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Notable	OVAN (KOMBANI)
119	04/02/2015	NGOMBE Helene	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	O VAN (NKARITOM)
120	04/02/2015	NGYEMA Paul Edouard	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	OVAN (KOMBANI)
121	04/02/2015	NINGONE Delphine	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NKARITOM)
122	04/02/2015	N'NANG Ernest	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	OVAN (ELATABAKOTA)
123	04/02/2015	NTOMBO Jean	Gabon	Préfecture	Secrétaire Général	OVAN (Préfecture)
124	04/02/2015	NTSAME Charina	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NKARITOM)
125	04/02/2015	NTSAME EDOU Bernadette	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (KOMBANI)
126	04/02/2015	NZE ESSINGONE A.	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chef de quartier	OVAN (NKARITOM)
127	04/02/2015	NZE Jean Pierre	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	OVAN (KOMBANI)
128	04/02/2015	OYOUNE Rosette	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NKARITOM)
129	04/02/2015	SALA BEKALE Gabriel	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Notable	OVAN (OKOMBANI)
130	04/02/2015	YEH Stéphane	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	OVAN (NKARITOM)
131	04/02/2015	ZAMBESSOSSO Daniel	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	OVAN (NKARITOM)
132	05/02/2015	AKOUNA Alice	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
133	05/02/2015	BESSIGHE Valentine	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
134	05/02/2015	EKAKAMBA J. Jacques	Gabon	Eaux et Forêts	Chef de Cantonnement Eaux et Forêts	OVAN
135	05/02/2015	IDIONGAPINE Yolaine	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Sans	OVAN (NGOURIKI)
136	05/02/2015	IMOKOUNDJE Céline	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
137	05/02/2015	MAIENDE Jacqueline	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
138	05/02/2015	MALEMBOUE Madeleine	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (ELATABAKOTA)
139	05/02/2015	MELEGUE Jorgeline	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Sans	OVAN (NGOURIKI)
140	05/02/2015	MELIGHE MIYA Yvonne	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
141	05/02/2015	MESSIA Helene	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
142	05/02/2015	MINKO Suzane	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
143	05/02/2015	NIANA Germaine	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
144	05/02/2015	YEKELE Helene	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
145	05/02/2015	ZOUKOU Martine	Gabon	Communauté villageoise Site pilote	Cultivatrice	OVAN (NGOURIKI)
146	06/02/2015	MOULOUNGOU Jacques	Gabon	COMIFAC Gabon	Coordonnateur. National.Adjoint	Libreville
147	06/02/2015	NDOMBA NGOYE Raymanod	Gabon	COMIFAC Gabon	Coordonnateur National	Libreville
148	06/02/2015	BIVIGOU Abdon	Gabon	Projet GCP/RAF/455/ GFF	ATCSR FAO/SFC	Libreville
149	06/02/2015	KOMPANGOYE Faustin	Gabon	ONG Gabon Environnement	Secrétaire Général	Libreville
150	06/02/2015	MBIA KOMBE BARRY A	Gabon	Ministère de la Forêt	Directeur Général Adjoint	Libreville
151	06/02/2015	ABITSI Gaspard	Gabon	WCS	Représentant, Directeur général	Libreville
152	07/02/2015	ALLOGO Jean Bernard	Gabon	Rougier Gabon	Responsable du Programme Social	Libreville
153	07/02/2015	CHEZEAU Éric	Gabon	Rougier Gabon	DDD Rougier Gabon	Libreville
155	10/02/2015	Crispin Mahamba Kamate	RDC	WCS	Project Coordinator	Kinshasa
156	10/02/2015	Michelle Wieland	RDC	WCS	Coordinatrice Central Africa Livehoods	Kinshasa
157	10/02/2015	OMARI ILAMBU Omer	RDC	WCS	Conservation Director	Kinshasa
158	11/02/2015	Godefroid NDAUKILA	RDC	COMIFAC RDC	Coordonnateur National	Kinshasa
159	11/02/2015	Mike Ipanga Mwaku	RDC	MECNT	Chef de la Division Biodiversité	Kinshasa
160	12/02/2015	Michel DISONAMA SINDO	RDC	Représentation FAO Bureau national	Assistant Programme	Kinshasa
161	12/02/2015	Lieut. Col. ISOMI BAWAMPENGE	RDC	Secrétariat Général du Ministère de la Défense	Chef de Division Organisation et Programmation	Kinshasa
162	12/02/2015	Brigitte Kapinga	RDC	UICN Bureau RDC	Directrice	Kinshasa
163	12/02/2015	MATUMONA NZUZI	RDC		Chef de secteur Maduda	Maduda

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
164	12/02/2015	NGWIZANI WA BUKAKA	RDC		Coordinateur provincial Environnement	Matadi
165	12/02/2015	NSINGI NDILU Jeancy	RDC	Ministère provincial de l'Environnement	Conseiller du Ministre provincial de l'environnement	Matadi
166	12/02/2015	TSASA LWEMBA Pascal	RDC	Ministère provincial de l'Environnement	Chef de bureau Environnement	Matadi
167	13/02/2015	Ndiaga GUEYE	RDC	Représentation FAO Bureau national	Représentant	Kinshasa
168	13/02/2015	José ILANGA LOFONGA	RDC	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Directeur coordonnateur	Kinshasa
169	13/02/2015	Abbé NGIMBI Vital	RDC	Plateforme Parties prenantes Projet (PPPP) GCP/ RAF/455/GFF	Vice-président	Maduda
170	13/02/2015	ABEDI LUSAKU	RDC	OXFAM	Ingénieur constructeur	Maduda
171	13/02/2015	KIMVILA DI KIMVILA	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Conseiller	Maduda
172	13/02/2015	MABOMBATO Hélène	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Vendeuse restaurant viande de brousse	Phalanga
173	13/02/2015	MALONDA CHAVE Elysée	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Vendeuse restaurant viande de brousse	Phalanga
174	13/02/2015	MBAMBI LUEMBA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Représentant village	Tsungi Ngonzo
175	13/02/2015	MBUMBA PAKU	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chef du village	Maduda
176	13/02/2015	MWANDAMWANDA Nathalie	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Vendeuse restaurant viande de brousse	Phalanga
177	13/02/2015	NDUELE NDAMBI	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Conseiller Plateforme projet	Maduda
178	13/02/2015	NYANGEZI Rachel	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Vendeuse restaurant viande de brousse	Phalanga
179	13/02/2015	NZENGO Ernest	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Commissaire au compte plateforme projet	Maduda
180	13/02/2015	PHAMBU MBUMBA	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Chargé de relation publique plateforme	Maduda
181	13/02/2015	PHUATI MAVAMBU	RDC	Communauté villageoise	Chef du village	Mazinga Kupika
182	13/02/2015	PHUDI CYBUNGU	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chef du village	Maduda
183	14/02/2015	KAPUPU Diwa	RDC	FIPAC	Président National des populations autochtones de la RDC Coordonnateur national FIPAC	Kinshasa
184	14/02/2015	BABAKA BUEYA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 1
185	14/02/2015	BANSUNGILA NSASI	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga buda 1
186	14/02/2015	BUEYA Jean	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 2
187	14/02/2015	KIMVULA PHAMBU	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF Site pilote	Membre plateforme	Phalanga Buda 1
188	14/02/2015	LELO MVIKA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Cultivateur	Phalanga buda 4
189	14/02/2015	LOLO MASIALA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Premier conseiller plateforme	Phalanga Buda 3

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
190	14/02/2015	MABENGO MABENGO	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 3
191	14/02/2015	MABENGO MUTU	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 2
192	14/02/2015	MAKAYA TSIMBA	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF Site pilote	Membre plateforme	Phalanga Buda 4
193	14/02/2015	MASILA MBAMBI	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Président chasseur	Phalanga buda 3
194	14/02/2015	MBAMBI MBAMBI	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga buda 1
195	14/02/2015	MBNOGU MBNOGU	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 3
196	14/02/2015	MBUMBA BUEYA	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Phalanga Buda 1
197	14/02/2015	MBUMBA NLEMVO	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 3
198	14/02/2015	MBUMBA NLEVO	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Phalanga Buda 2
199	14/02/2015	MBUMBA NZAU	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga buda 1
200	14/02/2015	MBUNGU MUIZILA	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Phalanga Buda 2
201	14/02/2015	MUANDA Crispin	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga buda 1
202	14/02/2015	MUANDA ZITA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 4
203	14/02/2015	MUENDO MASIALA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Conseiller Association des chasseurs	Phalanga buda 5
204	14/02/2015	NDEMBE MAVUNGU	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 1
205	14/02/2015	NDUKU BAKISI	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 3
206	14/02/2015	NGOMA NZAU	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga buda 1
207	14/02/2015	NGOMA PHUATI	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Relation publique plateforme	Phalanga Buda 1
208	14/02/2015	NZAU NDUKU	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Phalanga Buda 3
209	14/02/2015	NZOMONO TSAVA	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Phalanga Buda 1
210	14/02/2015	PATAWULE MOTEMA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 2
211	14/02/2015	PHASI PHASI	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Nanga Kupika
212	14/02/2015	PUNA PHUATI	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Phalanga Buda 1
213	14/02/2015	THUALA NLEMVO	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga buda 1
214	14/02/2015	TSAVA NGOMA	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Phalanga Buda 1
215	14/02/2015	TSAVA TSAVA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Piégeur	Phalanga 1
216	14/02/2015	TSIMBA BAZABA	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Membre plateforme	Phalanga Buda 4
217	14/02/2015	TSIMBA MYAKA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 2
218	14/02/2015	VUNA VUNA	RDC	Communauté villageoise Site pilote	Chasseur	Phalanga 1
219	15/02/2015	MAVUNGU MAMOSSO	RDC	PPPP GCP/RAF/455/ GFF	Président Plateforme/Chef de groupement	Kipudinanga

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
220	18/02/2015	ILUNGA MUNENG J	RDC	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme	Assistant Point Focal FEM RDC Chef de Division Désertification et Développement Durable	Kinshasa
221	18/02/2015	BILONDA MBUYI Brigitte	RDC	Projet GCP/RAF/455/ GFF	Assistante Technique Nationale	Kinshasa
222	18/02/2015	MAWALALA Augustin	RDC	Projet GCP/RAF/455/ GFF	Coordonnateur du projet	Kinshasa
223	19/02/2015	Dany La Noë	RDC	FAO	Operations Officer	Kinshasa
224	09/02/2015	Jean Alexandre SCAGLIA	RCA	Bureau National FAO	Représentant	RCA
225	09/02/2015	Olivia SINGA	RCA	Bureau National FAO	AFAOR (ADMIN)	Bangui-RCA
226	10/02/2015	Etienne NGOUNIO GABIA	RCA	Bureau National FAO	AFAOR/Prog.FAO	Bangui-RCA
227	12/02/2015	José MADOMI	RCA	Projet GCP/RAF/455/ GFF	Coordonnateur National	Bangui-RCA
228	13/02/2015	Dieudonné Bruno WANEYOMBO-BRACHKA	RCA	Projet GCP/RAF/455/ GFF	Assistant Technique National	Bangui-RCA
229	15/02/2015	Nour ABDRASSOUL	RCA	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	Directeur de la Faune et des Aires Protégées (DFAP)	MEFCP (RCA)
230	15/02/2015	Youssouf KOMOBAYA	RCA	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	Directeur Régional N°1 (MEFCP)	Lobaye (RCA)
231	16/02/2015	Eustache M. BEODO	RCA	UICN	Assistant Technique	Bangui-RCA
232	18/02/2015	Bertrand Blaise NZANGA	RCA	FEM	PFO	Bangui
233	20/02/2015	Jean Firmin MATEKELETIADE	RCA	Maire		SCAD-Loko (RCA)
234	20/02/2015	LAGNASSA Galbert	RCA	ALPL	Trésorier Général	SCAD 9 (RCA)
235	20/02/2015	ZEMBA Edith	RCA	ALPL	Membre	SCAD 9 (RCA)
236	21/02/2015	Alphone Alain SOMBO	RCA	Commune Moboma	Maire	Bagandou (RCA)
237	21/02/2015	Michel Darys MBOMBA	RCA	Commune Moboma	1er Vice-Maire	Bagandou (RCA)
238	21/02/2015	François KOUNDE	RCA	Communauté villageoise	Chef de Village	Bagandou (RCA)
239	21/02/2015	DIBONGO Bertrand	RCA	Directeur	Ecole	Bagandou (RCA)
240	21/02/2015	TIMOKOÏ Paul	RCA	Minier		Bagandou (RCA)
241	21/02/2015	KPEKA Aucrutave	RCA	Police Municipale	Agent	Bagandou (RCA)
242	21/02/2015	KOAVOKOA Valentin	RCA	Police	Commandant	Bagandou (RCA)
243	21/02/2015	BELIGBIA Dorothé	RCA	Communauté villageoise	Cultivatrice	Bagandou (RCA)
244	21/02/2015	DIKOKO Stella Sandrine	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Bagandou (RCA)
245	21/02/2015	NAMSSIO Mathilde	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Bagandou (RCA)
246	21/02/2015	MBOMBA Eloïse	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Gondou (RCA)
247	21/02/2015	SATOKO Edith	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Bokaka (RCA)
248	21/02/2015	KENGAZA Goleva	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Koudamela (RCA)
249	21/02/2015	NDAMBO Clémentine	RCA	Communauté villageoise	Cultivatrice	Koudamela (RCA)
250	21/02/2015	DISSAKA Romain Karack	RCA	Ecole	Enseignant	Bozambo (RCA)

N°	Date	Noms et Prénoms	Pays	Organisme	Fonction/Statut/ Activité	Ville ou village d'habitation
251	21/02/2015	SOBELE Pascal	RCA	SOBEPAB	Président	Lombo II (RCA)
252	21/02/2015	MOYAKO Jeannine	RCA	Sécurité Alimentaire	Animatrice	Lombo I (RCA)
253	21/02/2015	KOKO Roséline	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Bokaka (RCA)
254	21/02/2015	GANAGAÏ Sabine	RCA	AGIR-CF	ADMIN	Bagandou (RCA)
255	21/02/2015	OMON-SOUNGBI Yves	RCA	AGIR-CF	Point Focal	M'Baïki (RCA)
256	21/02/2015	MOUSSA Jerôme	RCA	Collectivité territoriale	Chef de quartier	Bokaka (RCA)
257	21/02/2015	BAZAMBO Adèle Justine	RCA	CEG	Intendante	Koundamela (RCA)
258	21/02/2015	POTOLO Pascaline	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Bokaka (RCA)
259	21/02/2015	BONGOLO Léiticia	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Bokaka (RCA)
260	21/02/2015	AZOUAKATEMI Nelly	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Bokaka (RCA)
261	21/02/2015	GNELET Simone	RCA	Communauté villageoise	Cultivatrice	Bokaka (RCA)
262	21/02/2015	KPAMANDA Elodie	RCA	Communauté villageoise	Commerçante	Bagandou (RCA)
263	21/02/2015	DIMANCHE Paul	RCA	Communauté villageoise	Cultivateur	Bokaka (RCA)
264	21/02/2015	DIYENE Marie Chantal	RCA	Communauté villageoise	Cultivatrice	Koundamela (RCA)
265	21/02/2015	BAKAKE Dimitri-Brice	RCA	Ecole	Enseignant	Bagandou (RCA)
266	21/02/2015	SAMBE Nicaise Vermond	RCA	CARITAS	Animateur	Bagandou (RCA)
267	21/02/2015	MOLONGA Etienne	RCA	Communauté villageoise	Planteur	Bagandou (RCA)
268	22/02/2015	KOUROUPERE Alexandre	RCA	Préfecture de la Lobaye	Préfet	M'Baïki (RCA)
269	22/02/2015	BOBOYA Martial	RCA	Radio rural	Correspondant	M'Baïki (RCA)
270	22/02/2015	ZOUNGBAKE Luc	RCA	ISDR	Enseignant	M'Baïki (RCA)
271	25/02/2015	NDALLOT Jérémie	RCA	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	Chef de Service Inventaire Faune	Bangui (RCA)
272	25/02/2015	SAMBO Robert	RCA	AGIR-CF	Point Focal	Bayanga (RCA)
273	25/02/2015	KINDIMONGOU Jean Bernard	RCA	Groupement des pêcheurs	Président	Bayanga (RCA)
274	25/02/2015	YANKOÏSSET Robert	RCA	Commune de Moboma	1er Adjoint au Maire	Bayanga (RCA)
275	25/02/2015	INDJILINDA Dieudonné	RCA	AGIR-CF	Membre	Bayanga (RCA)
276	26/02/2015	BONDADE Evrard	RCA	OCDH	Chargé de communication	Bangui (RCA)
		Geneviève BRAUN		FAO	TCID	
		Fritjof.BOERSTLER		FAO	TCID	
		Hubert BOULET		Projet GCP/RAF/455/ GFF	Consultant	
		Daniel Cornelis		CIRAD	Partenaire technique du projet GCP/ RAF/455/GFF	
		CHOUAIBOU NCHOUTPOUEN		COMIFAC		
		ONDOUA ONDOUA Gervais		UICN Cameroun	Partenaire technique du projet GCP/ RAF/455/GFF	

Annexe 6: Produits du projet

Produit 1.1.1 : La stratégie régionale pour la gestion de la faune sauvage est produite et adoptée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC ;

Produit 1.1.2: Les quatre pays ont tous des politiques nationales de gestion de la faune sauvage

Produit 1.2.1: Les lois et les règlements permettant la gestion participative de la faune sauvage sont élaborés ;

*Produit 1.2.2: L*es ventes légales de viande de brousse et d'autres produits animaux par les gestionnaires communautaires sont autorisées

Produit 2.1.1: Les outils de gestion participative de la faune sauvage sur le terrain sont élaborés

Produit 2.2 1: Les outils pour les incitations financières et le financement viable sont élaborés

Produit 2.3.1 : Les systèmes de suivi et d'évaluation de la faune sauvage à l'intention des communautés et des services techniques sont élaborés

Produit 2.4.1: Trois examens de la gestion participative de la faune réalisés

Produit 2.4.2: Huit études coûts-avantages des systèmes de gestion participative de la faune sauvage établis dans les sites pilotes

Produit 2.4.3: Un manuel de pointe pour vulgariser la gestion participative de la faune sauvage et du matériel de formation connexe produits

*Produit 2.5.1: D*es campagnes de sensibilisation et matériels associés (affiches, dépliants, etc.)

Produit 3.1.1: Environ 560 membres des communautés formés aux techniques de gestion participative de la faune sauvage et à d'autres compétences en matière de gestion des ressources naturelles

Produit 3.2.1: Environ 240 membres du personnel du gouvernement et des ONG locales formés aux techniques de gestion participative de la faune sauvage, à la surveillance et au règlement des différends ;

Produit 3.3.1: Environ 240 membres du personnel du gouvernement et des ONG locales formés à l'évaluation rurale participative, à la planification et au zonage de l'utilisation des terres et à la gestion adaptative